
3 1761 07367689 2

ANTOINE COYSEVOX
(1640-1720)

A la Mémoire de ma Mère,

Fanny Keller-Dorian

Décédée le 6 Août 1920.



Giraudon, Phot

App. à M. Chevrier, Paris.

ANTOINE COYSEVOX, PAR HYACINTHE RIGAUD.

ANTOINE COYSEVOX

(1640-1720)

CATALOGUE RAISONNÉ DE SON ŒUVRE

PAR

Georges KELLER-DORIAN

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. Paul VITRY

Conservateur des Musées Nationaux

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 162 PLANCHES HORS-TEXTE

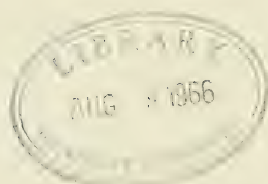
EN HÉLIOTYPIE DE Maurice LE DELEY fils

TOME I

AUX DÉPENS DE L'AUTEUR A PARIS

1, Rue Saint-Gilles

MCMXX


LIBRARY
AUG 1966

INTRODUCTION

INTRODUCTION

COYSEVOX ET SON ŒUVRE

De courtes notes biographiques accompagnées des documents essentiels qui établissent les diverses étapes de la carrière de Coysevox et, à leur suite, le catalogue critique largement illustré de ses œuvres connues ou disparues font l'essentiel de cet ouvrage et constituent, mieux que les panégyriques ampoulés et les compilations inexactes dont il fut jadis l'objet, l'hommage nécessaire à l'un des plus grands sculpteurs dont la France puisse s'honorer et dont l'année 1920 nous invitait à célébrer le deuxième centenaire.

C'est une carrière très unie et très glorieuse, du reste, presque sans évènements, que celle qui s'achevait, voici deux cents ans, dans cette maison de la Rue du Chantre voisine du Louvre, où Coysevox s'éteignit le Vendredi 10 Octobre 1720. Commencée à Lyon où il naquit en 1640 et où il travailla d'abord dans le milieu de probes artisans dont il était issu, continuée à Paris dans le milieu académique, puis en Alsace, où il fut appelé par le Cardinal de Furstenberg et résida pendant plusieurs années, ensuite à Lyon, où il revint et faillit s'établir, cette carrière se fixa, vers 1678, dans les grands chantiers royaux où l'artiste trouva jusqu'à sa mort l'emploi de sa science et de ses admirables facultés.

Une vie de famille patriarcale, un dévouement éprouvé pour tous les siens, pour ses enfants, pour ses neveux dont deux, les Coustou, furent aussi de grands sculpteurs, un caractère élevé et sûr, une dignité simple, tempérée de bonhomie familière, un juste sentiment de sa valeur qui n'exclut pas une sorte de modestie tranquille : tel nous apparaît l'homme dans ce que nous savons de son existence privée ou publique, dans les portraits que des amis comme le médecin Fermel'huis nous ont tracés de lui, mieux encore dans l'effigie puissante et véridique, mais sans apprêt et sans faste, qu'il a modelée d'après son propre visage.

Cette carrière, si brillante qu'elle ait été d'un bout à l'autre, conforme dès l'origine à la règle établie pour les meilleurs des artistes de son temps, achevée dans les honneurs suprêmes de la hiérarchie officielle et de l'organisation académique, ne semble pas toutefois avoir comporté à son début le stage obligatoire à Rome, où l'Académie royale envoyait pourtant déjà les meilleurs de ses élèves et où tant d'artistes français, depuis un siècle, étaient allés se soumettre à la discipline antique et aussi à celle de l'Italie classique, puis baroque. Le jeune Coysevox échappa ainsi, par suite de circonstances que nous ignorons, à l'emprise italienne et conserva plus intact peut-être, d'avoir évité le contact de l'emphase brillante des élèves du Cavalier Bernin, son génie pondéré et harmonieux.

Cependant il ne saurait en aucune façon, dans le grand mouvement qui entraîne tout l'art européen depuis la Renaissance, passer pour un indépendant et un réfractaire : il connut et pratiqua l'antique; il le copia respectueusement et intelligemment, nous pouvons même dire librement. Des morceaux comme sa *Nymphe à la coquille* ou sa *Vénus accroupie*, rappellent les qualités dont avait fait preuve avant lui le premier de nos sculpteurs classiques, Jean Goujon. Pour Goujon non plus, nous n'avons pas la preuve qu'il ait été en Italie; mais il avait su restituer en lui-même le sens plastique de la Grèce et de Rome ; il avait réussi à mettre dans ses imitations de l'antique, comme le fera plus tard un Bouchardon, cet accent de vérité et de vie qui témoigne avant tout d'un sens profond de la nature vivante. Coysevox sut demander aux modèles antiques, dont les collections royales de marbres ou de moulages lui fournissaient d'abondants spécimens, des leçons d'équilibre et d'harmonie. La plénitude heureuse des formes, la souplesse et la beauté

rayonnante de figures comme celles que nous venons de citer, sont la preuve qu'il en avait compris la valeur; mais il ne se borne jamais, même dans ces copies imposées par l'usage et la mode du temps pour la décoration des jardins classiques, à suivre servilement le modèle grec ou romain. Le sentiment de la nature et la passion du vrai le soutiennent et l'inspirent, de même que, lorsqu'ayant à dresser une statue équestre, il ne se contente pas de copier le classique cheval de Marc-Aurèle, mais fait venir, au dire de ses biographes "seize ou dix-sept des plus beaux chevaux des écuries royales", se livre même à des dissections, comme Bouchardon le fera plus tard dans une occasion semblable, consulte les écuyers; car, dit l'un de ses biographes, " il était docile avec beaucoup de lumières", c'est-à-dire savant et sûr de lui, mais respectueux avant tout de la vérité.

Nous ne savons malheureusement pas ce que furent ses travaux de décoration à Saverne, puisqu'ils ont disparu dans un incendie; mais, lorsqu'il eut à travailler plus tard à la décoration de la Galerie des Glaces ou à celle du Parterre d'eau de Versailles, puis à celle du Dôme des Invalides, nous sommes certains qu'il subit la direction d'un Lebrun et d'un Mansart et se plia aux exigences du style noble et pompeux qui était de règle autour d'eux. Il apporta peut-être même dans la part de collaboration qu'il leur donna des qualités d'ampleur et de richesse d'invention qui servirent à merveille les desseins de ces illustres maîtres d'œuvre; mais il y apporta aussi certainement, surtout lorsque son talent plus mûr se fut épanoui vers la quarantaine, une personnalité plus accusée que celle d'un Girardon par exemple. Plus âgé et peut-être plus favorisé que lui au point de vue des commandes et des titres, Girardon ne nous apparaît plus guère aujourd'hui que comme le docile exécutant de la pensée de ceux qui l'employèrent ; les qualités de composition, d'équilibre, de style mises à part, le morceau chez lui est souvent froid, impersonnel, insignifiant. Au contraire, Coysevox, dans ses admirables statues de *Fleuves* du Parterre d'eau ou sa figure de *l'Empire* du bosquet de l'Arc de Triomphe, dans ce vase merveilleux qui orne la terrasse du château de Versailles, apporte dans ses créations un sens plastique, une grandeur propre, un sentiment de souplesse naturaliste et de vie intense qui marquent une véritable maîtrise originale.

De plus, tandis que la plupart des autres sculpteurs de l'équipe de Lebrun, les Regnaudin, les Tuby, les Lehongre, s'immobilisent dans les formules académiques, Coysevox,

sans que nous voulions en faire un chercheur inquiet et instable, évolue suivant l'instinct de son propre génie et suivant aussi la direction générale de l'art de son temps: les recherches de mouvement, de grâce, d'allure brillante et légère qui s'affirmeront de plus en plus dans l'art de la fin de Louis XIV et dans celui de la Régence, trouvent en lui un véritable précurseur et un modèle, sinon un guide. Les deux statues équestres de la *Renommée* et du *Mercure* emportés sur des chevaux cabrés qu'il donna pour Marly en 1702 et qui ornent aujourd'hui la terrasse des Tuileries sont déjà des manifestations évidentes de cette direction nouvelle du goût d'où vont sortir les groupes pittoresques des Coustou et des Le Lorrain, en attendant sa merveilleuse *Duchesse de Bourgogne en Diane* de 1710, si gracieuse et si vivante dans sa course légère, qui peut être considérée comme son chef-d'œuvre le plus plein de promesses et d'avenir.

Dans la sculpture funéraire, où Coysevox eut à exécuter des commandes singulièrement importantes, il apporta dans la composition et l'exécution de ses monuments un sentiment qui paraît aussi assez particulier et nouveau. Les statues priantes de *Mazarin* et de *Colbert* sont des portraits mouvementés et expressifs, des figures en action qui gardent cependant une allure relativement traditionnelle; mais, dans le *tombeau du Marquis d'Harcourt,* qui figurait jadis dans l'abbaye de Royaumont et dont les morceaux essentiels se trouvent aujourd'hui conservés dans la petite église d'Asnières-sur-Oise, dans celui du *Marquis de Vaubrun* qu'il faut aller chercher dans la chapelle du château de Serrant en Anjou, Coysevox adopte des thèmes plus compliqués et plus dramatiques : le personnage, à demi étendu sur un lit funèbre qui ressemble à un lit de parade, est intimement associé à des allégories, à des figures secondaires plus ou moins émues et touchantes. Notons toutefois que, s'il a pratiqué et développé ce genre qui n'est peut-être pas des plus heureux et qui aboutira aux compositions théâtrales et déclamatoires du XVIIIe siècle, notre sculpteur n'en est pas l'inventeur: les Italiens et les Français contemporains, Girardon dans le monument de Richelieu, Tuby dans celui de Turenne, ne s'étaient pas fait faute de se lancer déjà, après Le Bernin et ses élèves, dans ces grandes machines pittoresques souvent à l'excès.

Mais ce qui appartient tout à fait en propre à Coysevox, c'est la qualité éminente du portrait qu'il a donné du personnage que chacun de ces monuments, est destiné à

honorer et cette qualité nous amène à parler enfin de la série incomparable de ses effigies qui suffirait à sa gloire . Le contact direct avec la nature individuelle, l'obligation de la serrer de près, dans ces bustes notamment, où il s'efforce de rendre avec précision, une physionomie individuelle vivante et réelle, exaltent son génie et lui permettent de donner toute sa mesure.

Les uns sont des portraits officiels, traités quelque peu à la manière décorative; le fracas des perruques et des grands manteaux ou des simarres d'apparat, parfois, mais rarement, le travestissement à l'antique et les cuirasses décorées de griffons et de rinceaux, y amplifient la dignité voulue de l'effigie. C'est, tout d'abord, le cas pour la suite abondante, et qui fut certainement très appréciée de son vivant, de ses bustes du roi régnant, en particulier pour l'effigie colossale qui décorait jadis le solennel escalier des Ambassadeurs de Versailles et qui figure aujourd'hui dans le Salon de l'Œil-de-Bœuf; viennent, ensuite, les bustes de Colbert ou du Chancelier Michel Letellier, ceux, officiels encore, qu'il exécuta pour des artistes haut placés, tels que Lebrun ou Jules Hardouin Mansart, le premier destiné aux salles de l'Académie et aujourd'hui au Louvre, le second actuellement à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ceux de Lenôtre ou de Lulli qui étaient conçus pour figurer sur leurs tombeaux de Saint-Roch ou de Notre-Dame des Victoires.

L'effigie héroïque qu'il modela du grand Condé en 1688, après sa mort, sur la demande du Prince de Conty est une œuvre d'une allure souveraine, en même temps que d'un accent inoubliable. Il est plus que probable, d'ailleurs, que ce magnifique et très véridique portrait rétrospectif avait été précédé d'études sur le vif, dont la terre cuite conservée à Chantilly nous livrerait le témoignage, avec son visage osseux et ses yeux saillants plus marqués encore que dans le bronze. Ces études furent utilisées également pour le médaillon de bronze doré qui figura sur le catafalque du Prince dressé, en 1686, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris et qui, conservé à Chantilly également, s'enlève aujourd'hui, relique splendide et vénérable, au milieu du trophée des drapeaux de Rocroy.

Mais ces portraits célèbres et de grande allure ne sont pas les seuls que nous ait laissés le maître; il est, dans son œuvre, toute une série d'effigies plus intimes qui nous intéressent peut-être davantage encore, à commencer par son propre buste qui évoque aujourd'hui

au Louvre son honnête et cordiale figure de bon ouvrier, dans le négligé voulu, qui allait devenir de règle pour les bustes d'artistes ou d'hommes de lettres, de la chemise au col largement ouvert. Certains de ces portraits furent exécutés seulement en terre cuite, et cette pratique est à noter également; car elle allait se développer abondamment au XVIII[e] siècle et elle nous laisse dans toute sa vivacité et sa fraîcheur le travail direct du sculpteur avec tous ses accents, toute sa finesse. Nous avons une terre cuite de Lebrun au Musée Wallace, antérieure au buste de marbre; nous possédons aujourd'hui au Louvre le buste du graveur Gérard Audran dans sa terre originale et probablement unique et nous savons que le buste du graveur Edelinck, malheureusement perdu ou encore ignoré, avait été aussi réalisé en terre cuite. Même dans le marbre, lorsqu'il en put faire la dépense, Coysevox sut donner à certaines de ses effigies d'amis un caractère de précision familière et de vérité simple qui nous touche infiniment et qui fait de lui un précurseur certain de l'art pénétrant et subtil des Lemoyne et des Houdon. Témoin le buste qui est entré au Louvre il y a quelques années, sortant directement de la famille d'artistes où il s'était conservé et qui représente le peintre Antoine Coypel, un des familiers de Coysevox. Enfin il nous est peut-être permis d'admirer dans le buste, publié ici pour la première fois, que possède M. le professeur Tuffier, le portrait étonnant que Coysevox exécuta par reconnaissance pour le médecin Fermel'huis qui lui avait sauvé la vie dans une grave maladie qu'il fit en 1715, qui resta l'un de ses plus chers amis et qui raconta plus tard sa vie, dans un éloge posthume d'une émotion sincère et sans vaine rhétorique.

Le plus extraordinaire toutefois de ces bustes d'artistes ou d'amis de l'auteur, c'est encore le Robert de Cotte, daté de 1707, qui fut donné par la veuve de l'architecte à l'abbaye de Sainte-Geneviève et se voit aujourd'hui à la bibliothèque du même nom; une autre épreuve, certainement ancienne, en fonte de bronze merveilleusement patinée, figure dans la collection de M. David Weill. Dans l'un comme dans l'autre exemplaire, la physionomie ardente du jeune architecte, vigoureusement modelée, s'impose à notre admiration avec une force et une séduction qu'accentue l'allure vivante et mouvementée donnée par l'artiste à cette figure fougueuse et juvénile, vraiment exceptionnelle.

Le mérite de Coysevox ne résidait pas seulement, pour ses contemporains et pour les critiques du XVIII[e] siècle tels que Mariette, dans la conception et l'invention de ses figures,

dans la sincérité et l'allure décorative de ses effigies, mais aussi dans la qualité éminente de de son exécution technique. Les deux statues équestres dont nous avons parlé tout à l'heure constituent pour Mariette, un "miracle pour le travail du marbre" et il ajoute: "c'était la partie de Coysevox!" D'autres insistent sur ce qu'il taillait lui-même son marbre et le finissait « sur ce qu'il se trouvait par sa grande capacité en état de changer à mesure qu'il travaillait, « l'attitude projetée de ses figures, pour jeter dans les parties solides les fils du marbre qui se « découvraient en travaillant et qui auraient passé dans les parties saillantes. » C'était un excellent praticien ! et les soucis les plus modernes de nos tailleurs de marbre ou de pierre, de ceux même qui préconisent aujourd'hui la taille directe, ne le laissaient pas indifférent. Nous devons nous montrer sensibles également à cet aspect de son génie qui complète si bien sa figure, telle que nous la concevons. Grand décorateur et grand portraitiste, c'était, par dessus tout, un maître ouvrier et ces qualités de métier, inséparables d'un bout à l'autre de notre histoire, de celles qui se rapportent à l'invention et au style dans les grandes créations plastiques qui sont la gloire de notre pays, achèvent de classer notre Coysevox parmi les plus grands artistes, les plus puissants et les plus attachants dont nous ayons à honorer la mémoire, à étudier et à conserver pieusement les œuvres.

Paul VITRY

NOTES BIOGRAPHIQUES



[illegible], Lyon, Phot. *Hôtel-Dieu. Lyon.*

PORTE DE L'ÉGLISE DE L'HOTEL-DIEU, A LYON, PAR PIERRE COYSEVOX.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Le 29 septembre 1640, naquit à Lyon, Antoine Coysevox et non *Charles-Antoine*, comme l'ont prénommé plusieurs de ses biographes sur la foi de l'inscription erronée qui se lit sur le piédouche de son buste, conservé au musée du Louvre.

> Le 29 septembre 1640, j'ay baptizé Anthoine, fils à Pierre Quoyzeveau, maistr menuisier, et à Ysabeau Morel, sa femme, Parrain, sieur Anthoine Blaise, notaire à Lyon ; marraine Claudine Bonardel, femme à Georges Jomard, boucher à Saint-Just.
>
> (*Signé*) Blaise, P. Benoist, vicaire.
>
> (*Registres de Saint-Nizier, Lyon*).

C'est à tort que M. Henry JOUIN (*Antoine Coysevox*, p. 22), d'après, soi-disant, un passage de l'*Eloge funèbre d'Antoine Coysevox*, prononcé en 1720 à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, par FERMEL'HUIS, docteur et ami du Maître, donne Pierre Coysevox, père du sculpteur, comme originaire de Madrid. FERMEL'HUIS, si bien renseigné sur tout ce qui touche Coysevoxn, a point dit cela et se borne à indiquer l'*origine* espagnole de la famille. Celle-ci, d'ailleurs, était tout accidentelle, le document suivant en fait foi :

> Du jeudy, treizième jour de febvrier mil six cens quarente deux, après midy, en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estans Messieurs Mascranni, prévôt des marchands, Guiston, Raton, Chappuis, Boniel, eschevins.
>
> Estant comparu Pierre Coyzevau, maistre menuisier natif (*sic*) dampierre sur le dou en Compté, luy a dict et déclaré qu'il a résidé actuellement en ceste ville plus de sept années, et despuis le mois d'avril de l'année 1636 qu'il auroit esté receu à la maistrise dudict art par sentence du sieur lieutenant général en la seneschaussée et siège présidial dudict Lyon, du dix-neufviesme dudict mois d'avril. Il a assisté aux guet et garde qui luy ont esté ordonnées, et désirant ledict Coizevau continuer son habitation en ceste dicte ville après avoir declairé au Consulat qu'il entend estre subject à l'advenir ausdicts guet, garde et autres fonctions et supporter sa part des charges auxquelles les autres habitans de la dicte ville sont tenus. il a supplié le Consulat luy voulloir octroyer acte de sa dicte déclaration et ordonner qu'il sera régistré au livre tenu en l'hostel commun de la dicte ville de ceux qui viennent habiter en icelle. Lesdicts sieurs ont octroyé acte audict Coyzevau de sa dicte déclaration, iceluy receu habitant de la dicte ville, et ensuitte de ce il a faict et presté entre leurs mains le serment en tel cas requis et accoustumé, sçavoir, de vivre et mourir en la religion catholique et appostolique romeyne, se comporter en bon concitoyen et advertir le Consulat de tout ce qu'il apprendra importer au service du Roy, bien et repos de la dicte ville, dont et du tout lesdictes présentes ait esté dressées, registrées par ordonnance des dicts sieurs au présent livre tenu

par le secrétaire de ceux qui viennent habiter en la dicte ville suivant et au désir de l'arrest du Conseil du Roy du 11 j[e] juillet M V[e] 1111xx dix sept et lettres patentes de Sa Majesté du neufviesme novembre M VI[e] dix sept, pour servir et valloir audict Coyzevau en temps et lieu que de raison.

Signé : Mascranny, Guiston, Raton, Chappuis, Boniel.
(*Arch. Municipales de Lyon*, B B 440, fol. 143, recto).
(Publié dans les *Archives de l'Art français*, 1889, p. 302).

La petite ville de Dampierre-sur-le-Doubs, aux environs de laquelle se trouve encore aujourd'hui le village de Coisevaux, lieu probable d'origine de la famille Quoyzeveau, faisait bien alors partie de la Franche-Comté, espagnole jusqu'à sa réunion définitive à la France en 1678, mais dont les habitants étaient de vieille et bonne race française.

Lyonnais par sa mère et Comtois par son père, Antoine Coysevox peut donc être considéré comme une gloire purement française. Son clair génie, sans emphase et tout imprégné de l'esprit et de la pondération qui caractérisent notre race, ne décèle d'ailleurs aucun atavisme étranger.

De l'enfance de l'artiste, nous ne connaissons rien en dehors des renseignements donnés par DEMÉNIEUX (*Coysevox*, p. 29 et 30), renseignements sujets à caution, cet auteur ne les étayant d'aucune référence des sources auxquelles il les a pu puiser.

« Coysevox », nous dit-il, « travailla enfant, chez son père, huchier de son métier, à des sculptures de meuble. » Puis, il aurait été placé chez Martin Hendricy, maître sculpteur, « qui lui apprit « à manier l'ébauchoir et à fouler du pouce l'argile molle. Mathieu Simon, autre sculpteur lyonnais, « lui fit jeter ensuite des maquettes d'anges pour des cartouches d'armoiries. »

Il est plus certain qu'il dut travailler chez François Coustou, maître menuisier comme Pierre Coysevox qui, en 1655 ou 1656, lui donna sa fille Claudine en mariage. Ce François, sculpteur sur bois réputé, fut le premier maître de ses fils, les célèbres Guillaume et Nicolas Coustou, qui devaient avoir ensuite pour professeur, leur oncle, Antoine Coysevox.

Toujours est-il que, si nous en croyons DEMÉNIEUX : « Ses ouvrages encore naïfs, mais imbus « d'une profonde intuition artistique pleine de promesses, lui méritèrent la bienveillance de personnages puissants à Lyon, de Pierre Sevé (*sic* pour *Sève*), baron de Fléchères et de Mgr. l'Abbé d'Ainay « (Camille de Neuville) qui le signalèrent aux grands maîtres de l'époque.

« En 1657, il avait à peine dix-sept ans, il quitta sa ville natale pour venir à Paris, porteur de « lettres de recommandation, écrites par les peintres de la municipalité Germain Pantot et Thomas « Blanchet, à l'adresse d'André Le Nostre qui le présenta à Louis Lerambert, élève de l'école de « Vouet et de Jacques Sarrazin, nommé depuis peu à la place de son père, Simon Lerambert, « *garde des figures antiques et des marbres du Roi.* »

Ce départ nous est confirmé par FERMEL'HUIS en lequel, vu ses longs rapports d'amitié avec Coysevox, nous avons plus de confiance. « Ses jeux, » dit-il, « furent une étude si solide des « principes de la sculpture, qu'à l'âge de dix-sept ans, if fut en état de quitter le lieu de sa naissance « pour venir travailler à Paris sous la conduite du fameux M. l'Erambert et d'autres Maîtres qui « étoient alors les plus célèbres dans cet Art ».

Ces Maîtres n'étaient autres que les Professeurs en charge de l'Académie, dont Coysevox fut l'élève au moins jusqu'à fin 1663, comme nous le prouve un incident auquel notre jeune artiste se trouva mêlé, bien malgré lui, semble-t-il.



Giraudon Phot.

ANTOINE COYSEVOX, par JEAN-LOUIS LEMOYNE.

Dans la séance du 22 septembre 1663, l'Académie royale décida de poursuivre :

> .....Pour obtenir un châtiment exemplaire sertains estudians adonnez à la desbauche, dont quelques-uns ont desjà esté pour ceste cause interditz de l'Académie, et qui étoient venus au cours de la semaine en la salle de l'escolle à dessein d'insulter contre le Professeur de troubler et desbaucher ceux quy designoy, comme en effect ils fire plusieurs insollances Monsieur Girardon fesant l'exercisse de sa charge et plusieurs raillerie et argarade, etc., etc.
> (*Procès-Verbaux*, t. I, p. 237).

Coysevox fut compromis dans cette « argarade », puisque dans la séance du 20 novembre,

> .....Il a été représenté que les només *La Perdrix*, *Coisvaux* et *Baudet* suplient humblement l'Académie de rescevoir leurs soubmisions et les tesmoignages du desplesir qu'ilz ont de s'estre rencontré à l'insulte quy y a esté faict, et qu'il et de l'honneur de l'Académie de leur acorder le pardon qu'il demande ; sur quoy a esté résolu que lesd. nomez iront chez mondit sieur Fournier (Procureur de la Compagnie) pour estre instrouy de la forme de leurs soubmisions pour y estre resceu à la premièr assemblée.
> (*Procès-Verbaux*, t. I, p. 240).

L'Académie accorda un pardon général dans sa séance du 26 janvier 1664, et le 27 du même mois :

> Les nommés Franssois Jacquin, Michel La Perdry, Baudet, Clérion, J. Paris, A. Coyzeoux (*sic*), J. Drouilly et Coffre se sont présentés, l'Académie assemblée, sur ce qu'ils ont seue les procedure extraordinairre quy se font contre eux, suplient très humblement l'Académye de pardonner leur emportement et de croire qu'ils n'ont jamais eu intention d'Offencer l'Academye en général ny en particulier et feront cognoistre par leurs actions leur respect. Sy la procedure estoit continuée, celle (ci) leur empescheroit le cour de leurs estudes et les obligeroit à se retirer.
>
> Prie l'Académie d'anéantir toutte la procédure contre eux faicte et les decretz contre eux intervenuz.
>
> Signé : *A. Coyzeoux* (sic).
>
> ((*Procès-Verbaux*, t. I, p. 244 et 245).

Encore élève de l'Académie à la fin de 1663, c'est donc seulement à partir de 1664 que Coysevox commença à collaborer avec Lerambert, mais il dut conquérir rapidement l'estime de ce dernier, autant par ses qualités morales que par ses dons artistiques, puisque, dès 1666, il obtint la main de la propre nièce de Lerambert, Marguerite Quillerier, fille de Charlotte Lerambert et de Noël Quillerier, « peintre et valet de chambre du Roy ».

> Du lundy 18e janvier 1666. Antoine Coesevaux (et par renvoi Quoyzeveaux) sculpteur, fils de Pierre Coësvaux, Me menuisier à Lyon, et d'Elisabeth Moret (*sic*), d'une part ; et Marguerite Quillerier, fille de Noel Quillerier, peintre ordinaire du Roy et de deffuncte Charlotte Lerambert, tous deux de cette paroisse sur le quay des Thuilleries, d'autre part, mariés en présence de Christophe Lescarmonier, garde du corps du Roy ; Martin Pigaut, bourgeois de Paris et de Noel Guillerier, père de la mariée, du sieur Louis Lerambert sculpteur et garde des antiques du Roy, oncle de ladite mariée, et autres...
> Signé : Antoine Quoyzevaux, Guillerier, Lescarmonier, Pegaux, Lerambert.
> (*Extrait des registres de Saint-Germain-l'Auxerrois*).

HERLUISON, *Actes d'Etat-civil d'artistes français*, p. 94. — JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, p. 260 et 261. — JAL, *Dict. critique de biogr. et d'hist.*, p. 451. — PIOT, *Etat-civil de quelques artistes français*, p. 3.

Marguerite Quillerier, née le 13 février 1640, était donc de quelques mois plus âgée que son époux.

Nous n'avons retrouvé aucune trace des travaux qu'il exécuta chez Lerambert, et même chez d'autres sculpteurs à la même époque, d'après FERMEL'HUIS qui, parlant des ouvrages de Saverne, dont nous allons nous occuper, dit : « Ce fut là que produisant ses ouvrages en son propre nom, « on commença à en compter un nombre prodigieux, quoique peut-être ils n'égalassent point encore « ceux qu'il avoit fait à Paris, *qui passoient pour l'œuvre de ses Maîtres* qui n'auroient point voulu « les désavouer. »

Nous signalerons, pour mémoire, puisque sans référence aucune, ce passage de DEMÉNIEUX (p. 33) : « Il aida Lerambert dans la plupart de ses travaux, particulièrement pour l'exécution en « pierre des statues destinées à l'ornement des jardins du Palais Royal, ainsi que pour la décoration « des salles du Trône et d'Apollon aux Tuileries. »

Peut-être est-ce à sa participation à cette commande royale que Coysevox dut le titre de Sculpteur du Roy, qu'il obtint dès l'année 1666, comme le prouve le triste document suivant :

Le lundy 16 nouembre 1666, conuoy et messe de feue Marguerite Quillerier, femme de M. Coyzevaux, sculpteur du Roy, prise aux Thuilleries, Receu, 26 livres.

(*Registres de Saint-Germain-l'Auxerrois*).

HERLUISON, qui dit 15e novembre, au lieu de 16e. — JAL, p. 451. — JOUIN, p. 261. — PIOT, p. 30.

Ainsi, dix mois à peine après son mariage, le jeune artiste se trouvait veuf. Il dut en éprouver une grande peine, puisqu'il n'hésita pas à s'expatrier l'année suivante, malgré les perspectives d'avenir que pouvait lui offrir la protection de Le Brun, alors tout puissant dispensateur des commandes royales.

En effet, malgré qu'on lui eût confié quelques travaux décoratifs pour le Louvre, prélude à d'autres ouvrages plus importants, il accepta de se rendre à Saverne à l'appel du cardinal François-Egon de Furstemberg, prince-évêque de Strasbourg, qui lui demandait de décorer le palais qu'il y faisait alors construire. On trouvera au Catalogue l'énumération des nombreux ouvrages de sculpture qu'il exécuta dans cette lointaine résidence et dont toute trace a si malheureusement disparu.

Coysevox revint à Paris en 1671, et non en 1678, comme l'a écrit PASSERON (*Antoine Coysevox*, dans la *Rev. du Lyonnais*, août 1835, pp. 196 et 197), erreur que JOUIN a rectifiée ainsi que celle commise par l'abbé GOUGENOT dans son *Mémoire sur Le Lorrain*, lu le 5 décembre 1761 à l'Académie royale de Peinture (*Mémoires inédits*, etc., t. II, p. 216), et qui contient cette phrase : « Le « cardinal de Rohan le choisit (*Le Lorrain*), pour embellir son Palais de Saverne, conjointement « avec MM. Anguier, Coysevox et Champagne. »

Le témoignage de FERMEL'HUIS nous suffit pour retirer Coysevox de cet imbroglio. Et, des autres artistes ainsi énumérés, François Anguier, mort en 1669, aurait, seul, pu être le compagnon


ANTOINE COYZEVOX
Natif de Lion, Sculpteur ordinaire du Roy, ancien
Directeur, et Recteur en son Academie Royale.
Peint par Hyacinthe Rigaud.

de notre artiste, *pendant le séjour de* 1667 *à* 1671. Aucun d'eux n'aurait pu collaborer avec Le Lorrain en 1717, puisque Michel Anguier mourut en 1686, Guillaume, son frère, en 1708, Philippe de Champaigne en 1674 et J.-B. de Champaigne en 1688. On le voit, l'erreur de GOUGENOT est encore plus calamiteuse que celle de PASSERON, qui lui, fut trompé par un passage imprécis de l'*Histoire d'Alsace* du jésuite LAGUILLE. (Tome II, p. 242).

Il semble que, dès son retour à Paris, Coysevox ait été très attiré par sa ville natale. Nous l'y voyons, en effet, en 1675, occupé à modeler le buste de *Camille de Neuville de Villeroy*, archevêque de Lyon. Puis, dès 1676, il y retourne certainement pour y placer et, même, probablement, pour y sculpter sur place sa *Vierge à l'Enfant*, aujourd'hui à Saint-Nizier. Son admission même à l'Académie, le 11 avril 1676, devient motif pour lui de chercher à s'établir définitivement à Lyon.

> Du samedit unze jour d'Avril 1676.
>
> En ceste assemblée le sieur *Antoine Coyseveaux*, Sculpteur, a présenté diverse ouvrages de sculpture en figures et portraictz de relief, la Compagnie, en estant très satisfaicte et cognoissant le mérite dud. sieur Coyseveaux, l'a resçeu en qualité d'Académicien, sans s'arrester aux formalité ordinair, et a presté le serment, l'Académie luy remettant le présent pécunier et agréé l'ofre qu'il a faict d'exécuter en marbre le portraict en buste qu'il a modelé d'après monsieur Le Brun.
>
> Ce mesme jour, sur ce que messieur *Le Brun* et *Blanchard* ont représenté que monsieur *Blanchet* leurs a escrist que c'estant abituez dans la ville de Lion, il désiroit establir une Académie en ladite ville, pour y enseigner la jeunesse dans les artz de peinture et de sculpture selon les Ordonnances du Roy et la discipline de l'Académie Royalle, la Compagnie, recognoissant que cela pourroist estre util et advantageux à ceux de la proffession, a approuvé cette pensée et a bien voulu en favoriser l'exécution autant qu'il sera en son pouvoir, et pour cest esfect le sieur *Coysevaux*, quy a esté resçeu en calité d'Académiscien, ayant desclaré qu'il estoist resolust de s'establir et faire sa résidence en la ville de Lion, l'Académie l'a reçeu et nomé Adjoin-Proffesseur, pour, en cette qualité, porter en ladite ville coppie des Lestres-patentes, Statuts et Règlement de ladite Académie et faire les fonctions qu'il appartiendra, promettant de luy ayder de ses advis et conseilles en toutes choses ; etc.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 79).

Il persista longtemps dans cette résolution, le procès-verbal du 2 janvier 1677 en fait foi.

> Ce mesme jour, a esté faict lecture de la Commission pour l'establissement de l'Escolle académique en la Ville de Lion, commestant à cet asfect Monsieur *Blanchet* et *Coyzevaux* pour faire tout ce qui sera nécessaire aud. establissement. L'Académie a admis mond. s^r^ *Coysevaux* en la qualité de Proffesseur et a signé lad. commission dont coppie demeurera dans le présent Registre.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 98).

Le 13 février 1677, Coysevox désigné comme

> ...desputez pour l'establissement de l'Escolle académique (de Lion) a présenté une lestre de Messieurs ses colègue, par lesquels ces Messieurs de Lion remercie l'Académie de ce qu'elle leur a procuré l'establissement desd. Escolles académique, etc.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 100).

Mais, dès lors, il ne semble point que Coysevox ait persisté dans son intention d'aller s'établir à Lyon.

Sans doute, Le Brun, en lui promettant les commandes officielles dont il devait commencer l'exécution dès l'année suivante, le décida-t-il à demeurer à Paris. Ou bien, comme le suppose JOUIN, parvint-il à surmonter l'hostilité que pouvaient témoigner pour un mariage au loin, les parents d'une jeune fille de Lyon, Claude Bourdict, qu'il aimait et qu'il épousa vers la fin de 1677 ou au commencement de 1678, puisque dès le 7 novembre de cette année-là, naquit le premier de leurs onze enfants, une fille, nommée Claude-Suzanne, qui devait, d'ailleurs, mourir dès le 21 avril 1679. (JAL, *Dict.*, p. 451).

Le 29 octobre 1678, il avait été nommé Professeur par l'Académie :

> Ce jour (29 oct. 1678), l'Académie assemblée, sur ce qui a esté agité touchant la fonction de Professeur dans le mois suivant, l'Académie a nomé Monsieur *Coisveaux* pour en fair l'exercisse, sans conséquence ni sans préjudicier à la qualité qu'elle luy a donné, ce quy sera expliqué en la premièr assemblée où Monsieur Le Brun sera présent.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 138 et 139).

Dès lors, la vie de Coysevox n'est plus qu'une rapide et sûre marche à la gloire et aux honneurs, non pas qu'il les recherchât, ni qu'il intriguât le moins du monde pour les obtenir, mais parce qu'il était naturel qu'ils vinssent récompenser son talent et ses vertus, les unes et l'autre universellement reconnus par ses confrères, par la Cour et par le Roi.

Celui-ci lui avait accordé, à une date que nous n'avons pu déterminer, un logement aux Gobelins. En 1684, on lui construisit un nouvel atelier :

> 16 janvier : Jean Mathieu entrepreneur, pour ses ouvrages de maçonnerie aux Gobelins, tant à l'attelier neuf du sr. Coizevaux, sculpteur, qu'au logement des srs Vandermeulen et Ivart, en 1683. 970 l 10 d 6 s.
>
> A Prou, menuisier, sur ses ouvrages de menuiserie à l'attelier neuf du sr.Coizevaux.
>
> (*Ctes des Bâtiments*, t. II, col. 502). 131 l.

C'est là que, jusqu'en 1698, Coysevox exécutera cette belle série d'œuvres dont Jean DU SEIGNEUR a pu dire :

« Les statues de Coysevox sont si heureusement mouvementées, leurs principaux plans sont « toujours déterminés si franchement, leurs masses d'ombres toujours si bien combinées, que les « silhouettes de ces statues expriment clairement, même de fort loin sur le ciel ou sur un fond d'arbres, « l'action que l'artiste a voulu représenter. La disposition des draperies, dans ses ouvrages, ne fait « qu'accentuer et les plans et les lignes, sans jamais paralyser le mouvement ni déguiser l'action.

« Une partie de ces qualités prouve peut-être le soin qu'il avait de ne jamais commencer « d'esquisse avant de savoir quelle était la destination de son œuvre en marbre, en pierre ou en bronze. « Il allait d'abord voir l'endroit où serait mis le modèle qu'il devait exécuter ; il étudiait ainsi les « effets de lumière et d'ombre, il calculait le résultat de la perspective, il se rendait compte des avan- « tages de la matière même qui lui était imposée ; en un mot, il appropriait merveilleusement l'objet « à son emploi et à sa place. » (*Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 36).

Le Maître possédait d'ailleurs un second atelier dans les chantiers de Versailles et partageait sa prodigieuse activité entre ces deux locaux également encombrés d'œuvres en voie d'achèvement, d'esquisses et de maquettes de toutes dimensions, depuis l'énorme ensemble du tombeau de Mazarin jusqu'à la statuette de « deux pieds de haut » de Louis XIV.



Giraudon Phot. *Musée de Dijon.*

ANTOINE COYSEVOX PAR RIGAUD. (?)

En 1690, il fut nommé Adjoint-Recteur de l'Académie :

> Du samedy 29e avril 1690.
>
> *Mort de Mr. Le Hongre. Election d'officiers. M. Coysevox esleu Adjoint-Recteur.* — La mort de Monsieur Le Hongre, Adjoint-Recteur, décédé le vingt-septième de ce mois, laissant une place vacante dans la classe de Messieurs les Adjointz-Recteurs, la Compagnie, après avoir résolu par les fèves que la nomination d'un Adjoinct-Recteur seroit faicte cejourd'huy, et après avoir aussy recueilly les billetz en la manière ordinaire pour cette élection, Monsieur *Coysevox*, Sculpteur un des douze Professeurs, a esté éleu et nommé pour remplir ladite charge d'Adjoinct-Recteur en la place de Monsieur *Le Hongre*, etc.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 36).

En 1694, le 25 septembre :

> Il fut résolu que Monsieur Coysevox, Adjoint-Recteur, feroit la fonction de Recteur pendant le quartier prochain, la charge de Recteur estant vacante par la mort de Monsieur Des Jardins, etc.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 149).

En cette qualité de Recteur en exercice, il fit le 29 décembre 1694, la distribution des *Petits Prix de quartier* aux élèves. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 154).

A la tête d'une nombreuse famille (de 1768 à 1694, JAL a relevé les dates de naissance de onze enfants), Coysevox devait être fort étroitement logé dans le pavillon des Gobelins qu'il partageait avec le concierge et qui, d'ailleurs, était en triste état, comme le prouve un *Etat des réparations à faire aux bâtiments royaux pour l'année* 1694.

> (*Réparations*) au Pavillon (*de la Teinturerie des Gobelins*) occupé par le concierge et le sr. Coisevox.
>
> Rétabli les murs de face qui sont étayés et menacent ruine avec les planchers. 280 l.
>
> Aux murs de face du pavillon du coté de la grande cour les reprises aux encoignures et réparations aux buchers. 607 l.
>
> (*Archives Nationales*, 0'1473, p. 38).

Aussi, sollicita-t-il probablement un autre logement plus convenable, qui lui fut accordé aux célèbres Galeries du Louvre, le 17 avril 1698.

> *Aujourd'hui vingt-sept avril mil six cens quatre vingt dix huit, Le Roy* estant à Versailles, bien informé de l'expérience que *Antoine Coisuox* sculpteur s'est acquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouvrages qu'il a faits pour le service de *Sa Majesté* et voulant en cette considération le traitter fauorablement, *Sa Majesté* lui a accordé le logement qu'occupoit *Etienne Baudet* graueur auquel il en a été donné un autre, pour par le d. *Coisuox* jouir du d. logement aux mêmes honneurs, etc., etc. *mande* et ordonne au Surintendant et ordonnateur gnal. de ses Bâtimens, arts et manufactures de France, de mettre le d. *Coisuox* en possession du d. logement et l'en faire jouir conformément au pnt. breuet, etc., etc. signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*.
>
> Veu par nous Coner d'Estat, Surintendant, etc., fait à Paris le cinquième may M D C quatre vingt dix huit. Signé *Colbert de Villacerf*.
>
> (*Archives de l'Art, français* Tome I, p. 250).

J. J. GUIFFREY, *Logements d'Artistes.* — *Nouv. Arch. de l'art français*, t. II, (1873), p. 114.

JOUIN, (Henry) *Antoine Coysevox*, p. 272 et 73. Document XI des Pièces justificatives.

C'est en 1702 que Coysevox fut élu Directeur de l'Académie :

> Du lundy 24 juillet 1702.
>
> *M. Coysevox esleu Directeur.* L'on a commencé les élections par celle d'un Directeur en la place de *M. de la Fosse* qui avoit prié la Compagnie dans l'Assemblée du 30 juin dernier, d'agréer sa démission qu'il en faisoit, et, à la pluralité des voix, *M. Coyzevox, Sculpteur*, et l'un des quatre Recteurs a esté esleu et nommé en cettte qualité de Directeur.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 346).

Il fut maintenu « tout d'une voix », le 14 juillet 1704. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 398).

En lui confiant, par deux fois, cette haute fonction de Directeur qui en faisait le personnage représentatif de l'Académie, ses collègues rendaient justice à la dignité de sa vie et à l'étendue de son savoir.

FERMEL'HUIS nous le dit expressément :

« Dans l'étude des lettres, il ne laissa pas, avec un bon sens naturel, de cultiver beaucoup « son esprit, et d'acquérir des manières de s'énoncer naïves, jolies et spirituelles, exemptes de toute « force d'affectation. Sa société étoit aimable et gaye : la seule ombre du crime et du vice luy faisoient « horreur de quelque manière qu'ils pussent se masquer.

« L'occasion qu'il eut de travailler d'après tant de personnes illustres, du Roy même, et des « Princes, luy donna lieu d'entrer ou d'être présent à des conversations qui luy acquirent un grand « usage du monde, sans qu'il en devint plus fier, et sans qu'il changeât son caractère d'ingénuité». (*Eloge funèbre*, p. 32).

Le Roi, d'ailleurs, tenait Coysevox en très grande estime, et, sans nous arrêter aux anecdotes plus ou moins authentiques contées à ce propos par D'ARGENVILLE et DEMÉNIEUX, nous en avons une preuve éclatante dans la pension de 4.000 livres que Louis XIV lui octroya en 1702, la seule de cette importance reçue par un artiste sous le règne du Roi-Soleil.

> 9 septembre (1702) à Antoine Coisvox, sculpteur ordinaire du Roy pour la pension qui luy a été accordée par S. M. pendant l'année 1702 4000 l.
>
> (*Ctes des Batiments*, t. IV, col. 1021).

Le fait était tellement extraordinaire que DANGEAU, si indifférent d'habitude aux choses de l'art, crut devoir consigner l'événement dans ses *Mémoires*.

Coysevox n'a pris part qu'à deux Salons : celui de 1699 où il exposait quatre bustes et celui de 1704, où sa contribution fut plus importante avec six et peut-être même sept bustes. puisque celui du *chevalier de La Vallière*, (nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ce personnage), mentionné dans la première édition du *Catalogue*, se trouve remplacé dans l'édition suivante par un buste du *duc de Richelieu*, celui, probablement, qui se trouve actuellement au Musée Condé à Chantilly. (*Livret du Salon*, p. 12). Ce dernier aurait-il été dénommé par erreur « chevalier de La Vallière », ou y eut-il deux bustes différents ? Nous n'avons pu parvenir à le savoir.

En 1708, Coysevox, lassé sans doute d'entasser sa nombreuse famille dans l'étroit logement des Galeries du Louvre, et enrichi par les sommes, considérables pour l'époque, que lui avaient valu les nombreuses commandes royales et celles des particuliers qu'il avait exécutées au cours de sa déjà longue carrière, Coysevox chercha un autre logis. Sans doute, est-ce à cette occasion que fut écrit le curieux billet suivant :

M. Coysevox, sculpteur du Roy, propose de prendre pour son Logement, celuy qu'occupoit cy devant la veuve Durué, situé au fond du cul de sac des Pères de l'*Oratoire*, faisant partie de l'ancien hôtel de Grandmont, lequel Logement est inhabité depuis plusieurs années, acause des grosses réparations ay faire, lesquelles monterons enuiron à 2.000 l. Il se chargera de faire faire les dites repaons en luy laissant la Jouissance des Loyers des deux petites maisons dans la place du *Pallais Royal*, jusqu'à son remboursement des dites Dépenses.

Et qu'audit Logement, on y joigne une chambre qui a été jusqu'à présent occupée par les Tableaux du Roy, à la garde de M. Houasse ,Garde des dits Tableaux, lesquel₅ ont étez transférez au Louvre, ladite chambre faisant partie dudit logement proposé.

(*Signé*) Coysevox.

(Bibl. de Lyon, *Manuscrits, Fonds Charavay*, n° 1362).

Il finit par louer une maison sise rue du Chantre et appartenant au Roi, ne laissant probablement que son atelier au Louvre.

Loyers reçus par M. Forest.

1er avril 1709. Du sr. Coysevox, sculpteur, pour les six derniers mois 1708 de la maison qu'il occupe rue du Chantre. 400 l.

(*Ctes des Bâtiments*, t. V, col. 208).

De cette date jusqu'en 1715, l'histoire du Maître n'est autre que celle de ses œuvres, mais, cette année-là, ce beau tempérament, robuste et sain, indiqué par les portraits, dut néanmoins payer son tribut à la maladie.

Le vendredy 23 aoust 1715. Monsieur Alexandre et Monsieur Barrois sont priez de la part de l'Assemblée d'aller rendre visite à Monsieur Coysevox qui est malade.

(*Procès-Verbaux*, t. IV, p. 207).

Le samedy 7 septembre 1715. Monsieur Marot et Monsieur Coustou le jeune ont été nommez pour aller visiste Monsieur Coyzevox qui est malade.

(*Procès-Verbaux*, t. IV, p. 209).

Il était remis dès le 13 octobre de la même année puisque ce jour-là il fit partie de la députation chargée d'aller féliciter Coypel d'avoir été nommé Premier Peintre du Roi. (*Procès-Verbaux*, t. IV, p. 213.)

C'est sans doute à la suite de cette maladie qu'il commença l'exécution du buste de Fermel'huis dont celui-ci parle ainsi :

« Il accompagnoit les plaisirs qu'il vouloit faire à ses amis de manières agréables qui surpassoient « encore sa générosité, et je me souviens qu'après être sorti d'une grande maladie, et avoir satisfait « aux honoraires de son médecin (*c'est-à-dire Fermel'huis lui-même*) il luy dit quelques jours après : « *Vous m'avez rendu la vie en votre manière, je vous veux immortaliser en la mienne en faisant votre « buste en marbre.* Ce qu'il exécuta avec tant de plaisir, que ce portrait passe pour un des plus parfaits

« qu'il ait produits. Il avoit accoutumé de l'appeler l'ouvrage de l'Amour. » (*Eloge funèbre*, p. 32).

Il semble malheureusement, que sa santé ne se rétablit pas complètement, puisque l'année suivante :

> Monsieur Coysevox étant malade, l'Académie a nommé Messieurs Fremin et Monnier pour l'aller visiter de sa part.
>
> (*Procès-Verbaux*, 24 octobre 1716, t. IV, p. 232).

Malgré la fermeté de main, inouïe pour un homme de soixante-dix-neuf ans, que montre le buste d'*Antoine Arnauld*, signé et daté de 1719, appartenant à Madame la duchesse de Caylus, nous savons, par FERMEL'HUIS, que Coysevox souffrait déjà à cette époque du mal qui devait bientôt le conduire au tombeau.

« Ceux qui n'auront pas eu occasion de juger de ces choses pendant le cours de sa vie, auroient « pu s'en convaincre en le voyant près d'un an lutter jusques à sa mort contre de cruelles souffrances, « par lesquelles Dieu acheva d'éprouver sa patience à l'âge de 80 ans que se termina sa « course.

« Comme il avoit été bon mari, bon père de famille, et ami fidèle, il se vit dans sa maison au « milieu de Mesdames son Epouse, ses Filles, ses Amis et ses Domestiques, comme nos anciens « Patriarches, chéri, respecté, aimé et consolé par des soins d'une charité toute chrétienne, où l'Esprit « saint paroissoit présider, Chacun s'unissoit à luy dans ses prières, soit qu'il fût tranquille ou assailli « des plus vives douleurs : également docile et patient dans tous les temps...

« Ce même esprit luy faisoit répondre avec modestie à ceux qui s'empressoient de lui donner « des louanges sur son habileté. *Si j'en ai eu*, disoit-il, *c'est par quelques lumières qu'il a plu à l'Auteur « de la nature de m'accorder, pour m'en servir comme de moyens pour ma subsistance ; ce vain fantôme « est prêt à disparoître aussi bien que ma vie, et à se dissiper comme une fumée.* (*Eloge funèbre*, p. 37).

C'est sans doute à ce pressentiment de sa fin prochaine qu'il faut attribuer la renonciation par Coysevox au logement que la munificence royale lui avait octroyé aux Galeries du Louvre, en 1698, et où probablement, il ne se rendait plus qu'accidentellement, la maladie le retenant en son logis de la rue du Chantre, pour lequel il avait jusqu'alors, payé loyer au Roi, nous l'avons vu, et que, en juste compensation, on lui accorda gratis désormais, hélas, pour trop peu de temps !

> Brvet de logement dans une maison du Roi, rue du Chantre pour le sr. Coisvox.
>
> Aujourd'huy, 4e mars 1719, le Roy étant à Paris, s'étant fait représenter le brevet de logement aux Galeries du Louvre accordé par le feu Roy, le 27 avril 1698 à Antoine Coisvox, l'un de ses sculpteurs, Sa Majesté, voulant disposer du dit logement sans lui préjudicier et voulant au contraire le traiter favorablement,... a accordé et accorde audit Antoine Coisvox, la maison appartenant à Sa Majesté, dans la rue du Chantre, en la Ville de Paris, pour en jouir au lieu du logement des Galeries du Louvre, tant qu'il plaira à sa Majesté, laquelle mande et ordonne au Sr Duc d'Antin, surintendant de ses bâtiments, de mettre le sr. Coisvox en possession de la dite maison et l'en faire jouir conformément au présent brevet, que Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main.
>
> (ARCH. NATION. 0'1063, Secrétariat du Roi, fol. 67 V^{o}).
>
> (Copie *Bibl. Art et Archéologie*).
>
> (J. G. GUIFFREY, *Logement d'artistes*, etc., dans les *Nouv. Arch. de l'Art français*, t. II, 1873, p. 114).

C'est là que, le 10 octobre 1720, s'éteignit ce grand sculpteur et cet homme de bien.

« Sa souffrance augmenta par le reflus d'une humeur dévorante dans la poitrine, qui selon « son expression, luy séparoit les muscles et les os les uns des autres, sans troubler jamais sa tran- « quillité d'âme. Dans cette disposition il souhaita se fortifier encore une fois en recevant Jésus Christ « au Viatique. Il le reçut en effet, quelques heures avant sa mort, avec les démonstrations de la foy « la plus vive. Ses douleurs alors s'accrurent aussi bien que son espérance pour son salut éternel. « Ses assistans s'efforcent en vain de luy donner quelque secours, et l'ayant mis dans une situation « nouvelle, on luy demanda comment il se trouvoit : (Dieu s'approchoit alors de luy, et se manifestoit « sans doute à son intelligence.) *Je suis bien, mes chers enfants,* répondit-il, *j'entre dans la paix et la* « *tranquillité,* en élevant ses yeux et ses mains au Ciel, comme s'il eût voulu saisir son bonheur éternel. « Alors ses yeux se fermèrent... (*Eloge funèbre,* p. 40).

Les obsèques eurent lieu le lendemain :

« Du vendredy II[e] octobre 1720, Antoine Coyzevox, sculpteur Ord[re] du Roy, ancien directeur, chancelier et recteur de son Académie de peinture et de sculpture, époux de Claude Bourdict, âgé de quatre-vingt-un ans, décédé hyer en sa maison, rue du Chantre, à une heure après midy, a esté inhumé en présence de Jean Hubert, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, gendre du deffunct, de Nicolas Coustou, sculpteur ordinaire du Roy, recteur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, et de Guillaume Coustou, aussi sculpteur ordinaire du Roy et professeur en son Académie de sculpture et peinture, tous les deux neveux du deffunct, qui ont signé. »

(Extrait des registres de Saint-Germain-l'Auxerrois),

JAL. Dict. p. 452. — JOUIN, *Antoine Coysevox.* p. 281 et 282. — HERLUISON, *Actes d'Etat-civil,* etc. p. 95. — PIOT, *Actes d'Etat-civil,* etc. p. 35.

Le *Mercure Galant* d'octobre 1720 (pp. 147 et 148), annonça cette mort en ces termes :

Morts de Paris.

Antoine Coyzevox, natif de la Ville de Lyon, Sculpteur ordinaire du Roy ; ancien Directeur, Chancelier et Recteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, mourut le 10 octobre âgé de 81 ans, ayant travaillé jusqu'à l'âge de 80 ans avec le même feu, et atteint au plus haut degré de son Art, tant par l'extrême correction, que par la quantité et la prompte exécution de ses ouvrages.

A cet éloge, si complet en sa brièveté, nous ne saurions mieux faire que d'ajouter, pour terminer cette biographie, le jugement remarquable porté sur Coysevox par son ami FERMEL'HUIS, jugement que la postérité a pleinement ratifié et dont nos lecteurs pourront apprécier toute l'exactitude en contemplant les reproductions de celles de ses œuvres que nous avons eu la bonne fortune de pouvoir retrouver et reproduire ici.

« Toujours noble dans les objets qui demandoient de la dignité, et fier, pour me servir de « ses propres termes, dans les occasions où il falloit exprimer la force, par le choix des caractères, « celuy des parties et des mouvements des muscles, qu'il rendoit toujours véritables par une exacte « étude de l'anatomie ; la délicatesse et l'enjouement régnaient dans les sujets où il les devoit faire « sentir ; enfin il a rendu ses chairs si tendres et si flexibles, que l'on oublie qu'il les tire du marbre « et du bronze. Mais qui est-ce qui a jamais poussé plus loin que luy l'exacte ressemblance dans

« les Portraits ? Sans le secours de la couleur, mais par un seul jeu de la lumière, il a sçu y représenter « sensiblement les traits de l'âme et du corps ; que dis-je, il a souvent même donné la change à la « Peinture qui d'après la ronde-bosse compose ses ouvrages par le dessin et la couleur (qui ne peuvent « faire voir qu'une face de l'objet), puisqu'il a tiré d'une platte peinture qu'il imitoit, des ressem- « blances en ronde bosse qu'il isoloit de tous côtez ; enfin on peut dire qu'il a été le Wandek de la « Sculpture. » (*Eloge funèbre*, p. 7).

Coysevox laissait pour principaux élèves, outre ses deux neveux, Nicolas (1658-1733) et Guillaume Coustou (1677-1746) : Jean-Louis Lemoyne (1665-1755), père de Jean-Baptiste Lemoyne ; Jean Thierry (1669-1709), lyonnais comme lui, et qui fut sculpteur de Philippe V, roi d'Espagne, avec un autre élève de Coysevox, Réné Frémin (1672-1744), et, enfin, François Coudray (1678-1727) qui, lui, s'en fut faire triompher le goût français à Dresde, où il mourut.

Son beau-frère Pierre Bourdy, qui, après avoir été pensionnaire à l'Académie de France à Rome, de 1685 à 1690, disparaît complètement à partir de 1711, avait été également son élève.

Mais, on peut dire que l'influence de Coysevox s'exerça également sur tous les sculpteurs de la première moitié du XVIIIe siècle, parce que son art essentiellement français, fait de saine observation de la nature et de souple adaptation à tous les genres et à tous les aspects de la Beauté, resta une source inépuisable d'enseignement pour les artistes aussi longtemps qu'ils se maintinrent en contact avec la pure vérité.

G. K. D.

Je Soubz signé Anthoine Coizevox Sculpteur du Roy Recteur de l'accadamie Royalle de Sculpture et Peinture Confesse avoir receu de M

quitance de deux Cent soyxante neuf livres sept sous cinq deniers pour le premier Cartier 1696 Coysevox

Sylvestre, Lyon, Phot. *Bibl. de la Ville de Lyon.*

QUITTANCE AUTOGRAPHE DE COYSEVOX.

AVIS AU LECTEUR

Nous avons divisé le présent Catalogue en trois parties :

1° *Les Œuvres qu'il nous a été possible de classer chronologiquement, soit d'après des documents précis, soit par comparaison ou déduction de l'âge des personnages représentés, lorsqu'il s'agit de portraits non datés ;*

2° *Les Œuvres que nous n'avons pu classer chronologiquement et que nous avons divisées en* Portraits *(statues, bustes et médaillons) et en* Sujets divers, *autres que des portraits, le tout classé par ordre alphabétique ;*

3° *Les Œuvres données à tort au maître, lorsque nous avons la preuve formelle que cette attribution est fausse.*

Quant aux Œuvres actuellement disparues, nous les avons indiquées à leur rang chronologique ou alphabétique dans les deux premières parties et n'avons placé dans la troisième partie que celles pour lesquelles aucun doute ne subsistait quant à la fausseté de l'attribution.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvions, pour beaucoup d'œuvres, de vérifier leurs dimensions exactes, et en présence des indications contradictoires qui nous étaient données à ce sujet sur elles, nous avons renoncé à toute indication de mesures et nous bornons à signaler celles qui s'écartent des dimensions normales.

Quant à la Bibliographie générale, bien qu'elle soit donnée très compléte dans le remarquable travail de Messieurs M. AUDIN *et* E. VIAL *(Dist. des Artistes et Ouvriers d'Art de la France,* LYONNAIS. *Paris, Bibl. d'Art et d'Archéologie,* 1918, *Tome I, p.* 226 *à* 229), *nous avons indiqué à la fin du volume les principales sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements sur la vie et les œuvres du maître.*

Pour ne pas alourdir la Table des noms, *placée à la fin du volume, nous nous sommes bornés à y inscrire les noms des artistes cités et ceux des personnages dont les portraits ont été exécutés par Coysevox ou qui lui sont attribués.*

Enfin, on trouvera dans l'Erratum la rectification des erreurs ou omissions que des circonstances indépendantes de notre bonne volonté nous ont fait commettre au cours de cet ouvrage et nous réclamons toute l'indulgence du lecteur pour celles qui ont pu échapper à nos vérifications, un peu écourtées par le temps limité dont nous disposions pour faire paraître ce travail commémoratif à la date logique de 1920, *que nous avons dû légèrement dépasser, malgré tous nos efforts.*



Giraudon Phot. Musée de Versailles

1. — (Attr. à L. LERAMBERT). — JULES, CARDINAL MAZARIN. (Vers 1664).

CATALOGUE RAISONNÉ

I

ŒUVRES DATÉES

classées par

ORDRE CHRONOLOGIQUE

1664-1666.

STATUES DE PIERRE ET DÉCORATION DES TUILERIES.

... « il aida Lerambert dans la plupart de ses travaux, particulièrement pour l'exécution « en pierre des statues destinées à l'ornement des jardins du Palais-Royal ainsi que pour la décoration « des salles du Trône et d'Apollon aux Tuileries. » (DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 33).

Nous ne savons sur quel document ces travaux sont donnés à Coysevox par Deménieux, sujet à caution, puisqu'il n'indique jamais les sources auxquelles il a puisé.

1664-1666. **Planche 7.**

1. — (Attribué) MAZARIN (Jules), cardinal-ministre. (1602-1661).

Buste marbre.
Musée de Versailles, non catalogué.
Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard légèrement tournés vers la gauche, il a les sourcils froncés, et sa bouche, entr'ouverte, entre son épaisse moustache et sa royale, laisse entrevoir les dents. Sa chevelure bouclée s'échappe d'une calotte ronde. Son camail de soie est boutonné de boutons accouplés et, sous un col plat, apparaît une cordelière à glands. Le piédouche rond, porte MAZARIN.

« Une reproduction en marbre de ce buste, a été commandée par arrêté du 17 février 1868, « moyennant la somme de 1.000 francs, à M. Brémond. Elle est placée dans la galerie Mazarine à « la Bibliothèque Nationale. » (HENRY JOUIN, *Antoine Coysevox*, n° 261, p. 243 et 244).

Histoire :

La première mention que nous rencontrons de ce buste est celle-ci, dans l'*Etat des monuments existants aux Petits-Augustins le* 15 *février* 1816 :

> 279. Buste en marbre du cardinal Mazarin, par COYSEVOX, provenant du couvent des Cordeliers.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p.188).

Nous n'avons pu trouver la date exacte de l'entrée de ce marbre qui ne peut être confondu avec celui venu de la salle des Antiques, passé, en 1795, nous le verrons, à la Bibliothèque Mazarine (voir n° 58) ni avec le buste de Lerambert, venu des Salles de l'Académie, puisque celui-ci était en terre-cuite et figure sur le même *Etat* au numéro 481.

C'est donc bien le buste des Cordeliers qui, le « 5 juin 1818, fut remis à M. D. Lange pour le Louvre ».

> 279. Buste en marbre du cardinal Mazarin (Salle du XVIIe).
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, pp. 295 et 296).

Courajod, n'ayant point pris garde que le buste, offert par Lerambert en 1664 à l'Académie, *étant en terre* (Procès-Verbaux de l'Académie, etc., t. I, p. 261), devait être la terre-cuite attribuée par Lenoir à Coysevox, et disparue d'ailleurs au cours de la Révolution, Courajod, disons-nous, a restitué à Lerambert le *marbre* provenant des Cordeliers, et qui pourrait évidemment être l'œuvre suivante : « Il (Louis Lerambert) fit en marbre le buste de M. le cardinal Mazarin, dont le modèle « de terre est dans la grande salle de l'Académie. » (*Mém. inédits sur la vie et les ouvrages de quelques Académiciens*, t. I, p. 331).

Mais ce buste pourrait tout aussi bien être une œuvre de jeunesse de Coysevox, éxécutée par celui-ci d'après la terre-cuite de son maître, dans l'atelier duquel, nous le savons, il se trouvait précisément en 1664, occupé à des ouvrages « qui passoient pour l'œuvre de ses maîtres qui n'auroient « pas voulu les désavouer ». (FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 5).

Cette supposition ne repose sur aucun autre document que l'attribution de Lenoir, si sujet à caution, mais il faut bien convenir que si ce buste, même authentique, ne saurait compter, parmi les bonnes œuvres de Coysevox, il se rapproche étonnamment des autres portraits du maître. Le détail de la bouche entr'ouverte découvrant les dents, l'expression inquiète et désabusée de la physionomie, la mise en place pleine de mesure des accessoires parfaitement rendus, nous retrouvons tout celà dans Coysevox et nous regrettons d'autant plus la perte de la terre-cuite de Lerambert qui nous eût appris s'il était pour quelque chose dans le buste trop dédaigné, à notre avis, provenant des Cordeliers et conservé aujourd'hui à Versailles après être resté de longues années au Musée du Louvre.

Voir aussi :

COURAJOD (Louis), qui critique sévèrement ce buste en ces termes : « Il faut n'avoir vu « jamais ce marbre pour oser l'attribuer à l'auteur des bustes de Lebrun et de Marie Serre. La « sculpture est dure, raide, sans souplesse, sans vie. Elle détonne absolument quand on la compare « aux ouvrages certains de Coysevox. » (*Antoine Coysevox et son dernier historien*, P. 9 et 10).

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 42.



Giraudon, Phot. *Musée du Louvre*

2. — (Attribué). JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET. (Vers 1667).

1667.

FRISE ET SCULPTURES DIVERSES POUR LE LOUVRE.

Disparues.

C'est là sa première commande officielle :

> 28 avril (1668) : à COYSEVAUX, pour un morceau de frise qu'il a fait au Louvre etautres ouvrages de sculptures pendant l'année 1667. 155 l.
>
> (*Ctes des Bâtiments*, t. I, col. 244).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 1 et 2, p. 185.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 123.

1667. **Planche 8.**

2. — (Attribué.) — BOSSUET (Jacques-Bénigne). Précepteur du Grand Dauphin, et Évêque de Condom (1669), puis de Meaux. (1617-1704).

Buste marbre.

Musée du Louvre, n° 563 (*Catal.* 1897).

Ni signé, ni daté.

Coiffé d'une calotte ronde d'où s'échappent ses cheveux bouclés, il a le visage, glabre et souriant, tourné vers la droite. Il est vêtu d'une pèlerine de moire, ouverte dans le haut sur un foulard qui enserre le cou. Ce costume, dans lequel rien ne rappelle la dignité épiscopale, nous laisse supposer que le buste fut exécuté avant la nomination de Bossuet à l'évêché de Condom, qui eut lieu en 1669.

Un moulage au Musée de Versailles n° 2853 (*Catal.* E. SOULIÉ, t. II, 1860, p. 396).

Histoire :

N'est signalé nulle part avant l'époque révolutionnaire.

Nous le rencontrons pour la première fois sur l'*Etat des monuments existants, le* 15 *février* 1816, *au dépôt des Petits-Augustins.*

> « N° 311. Buste en marbre de Bossuet. — Ce beau buste a été acheté à M. DUMONT, sculpteur, rue de la Chaussée-d'Antin. »
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 189).
>
> 1er juin 1818. « Remis à M. D. Lange, pour le Louvre : (311), Buste en marbre de Bossuet. (Salle du XVIIIe siècle). »
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 295-296).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 85. Cet auteur ajoute (mais sur quel document se base-t-il ?) : « Il date de 1682. » Ce qui donnerait à Bossuet cinquante-cinq ans, alors que ce buste le montre plus jeune d'une quinzaine d'années.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nº 239, p. 235.

Porté au catalogue du Louvre comme de l'atelier de Coysevox ou de Coustou.

1667-1671.

DÉCORATION DU PALAIS ÉPISCOPAL DE SAVERNE.

Statues de stuc, de pierre et de grès.
Disparues.

« A l'âge de vingt-sept ans M. le Cardinal de Furstemberg le fit passer en Allemagne, par « une distinction honorable, pour luy confier les Ouvrages dont il vouloit orner son superbe Palais « à Saverne.

« Ce fut là que produisant ses ouvrages, en son propre nom, on commença d'en compter « un nombre prodigieux, quoyque peut-être ils n'égalassent point encore ceux qu'il avoit fait à Paris, « qui passoient pour l'œuvre de ses Maîtres, qui n'auroient pas voulu les désavouer.

« On auroit peine à croire, sans d'assurez témoignages, qu'en quatre années de tems il eût « laissé à Saverne tant de monuments de sa grande capacité et de sa diligence dans le travail. On « peut donc y voir encore à présent la *corniche de stuc* qu'il composa pour le grand Salon, pour ren- « fermer dans le plafond les figures *d'Apollon* et des *neuf Muses* qu'il y a représentées ; il orna aussi « le même lieu de *Termes* et d'autres *Figures* magnifiques. Il a décoré l'escalier du même Palais par « *quatre grands trophées* et d'autres *ornemens*, et les jardins sont encore dépositaires de *huit Figures* « et *vingt-quatre Termes* en pierre de grais. » (FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 5 et 6.)

Il nous a été malheureusement impossible de retrouver aucun détail dans les *Mémoires* du temps sur ces œuvres, dont rien n'est parvenu jusqu'à nous, ni en original, ni en reproduction. En effet, après avoir été achevé par le cardinal de Rohan pendant le premier tiers du XVIIIe siècle, le palais de Saverne fut complètement ravagé, en 1780, par un incendie au cours duquel toutes les décorations intérieures sculptées par Coysevox furent détruites. Quant aux Figures et aux Termes du parc, la Révolution les fit disparaître en même temps que les autres œuvres d'art dont le cardinal de Rohan-Guéménée commençait alors à repeupler sa résidence.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Antoine Coysevox*, p. 16 et 17.

DILKE (Lady Ch.), (*Les Coustou*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1901, p. 13 et 14), dit, à tort, que « Le Lorrain, lorsqu'il fut appelé à Strasbourg par le cardinal Armand-Gaston de Rohan, pour « la ville de Saverne où ce dernier faisait bâtir, — sur les plans de Delamaire, selon mes conjectures — « un coûteux palais... » s'y serait trouvé en compagnie des Anguier, de Jean Champagne et de Coysevox, ainsi que de Coustou le jeune qui avait amené avec lui son élève Edme Bouchardon. Nous avons dit dans les *Notes biographiques* (p. XII), ce qu'il faut penser d'une telle salade de noms d'artistes ayant vécu à des époques aussi différentes.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 32.



Giraudon, Phot.

Musée du Louvre.

3. CHARLES LE BRUN. (Vers 1671).



Giraudon, Phot. *Musée du Louvre.*

3. — CHARLES LE BRUN. (Vers 1671).

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 140 à 189, p. 213 et 214.
JURIE (J.), *Notice sur A. Coysevox*, dans les *Arch. histor. du départ. du Rhône*, 1825, p. 221.
KLEIN (Ch. G.), *Saverne et ses environs*, 1849, p. 13.
LAMI (Stanislas), *Dict. des Sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 123.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 33.

Vers 1671. **Planches 9 et 10.**

3. — LE BRUN (Charles), Premier Peintre du Roi. (1619-1690).

Buste marbre.
Musée du Louvre, n° 742 (Catal. 1897). (*Personnage inconnu*...).
Ni signé, ni daté.

Le corps de face mais la tête et le regard légèrement levés vers la droite, il est coiffé d'une grande perruque bouclée. La chemise, ouverte, laisse le cou nu et un magnifique manteau brodé drape le bas du buste.

Histoire :

Il ne nous a pas été possible de retrouver les origines de cette œuvre, entrée au Louvre à une époque encore indéterminée.

M. Paul Vitry a, le premier, reconnu dans ce buste les traits si caractéristiques de Le Brun, un Le Brun jeune et à l'apogée de sa gloire. L'œuvre est certainement antérieure de plusieurs années au marbre de 1679 (n° 15, pl. 22) et l'on peut en fixer la date d'exécution au retour de Saverne, c'est-à-dire vers 1671.

Bien qu'aucun document, ni aucune tradition ne confirment cette attribution, nous n'hésitons pas à donner ce buste à Coysevox dont il présente toutes les qualités habituelles : individualité du modèle et perfection du modelé dégagé de toute convention ; exécution remarquable de la perruque et des accessoires, sans le maniérisme de Desjardins ni les empâtements de Girardon ; harmonieuse correction de l'ensemble ; bref, l'œuvre donne bien l'impression de majesté sans emphase que dégagent toutes les productions du maître. Nul doute qu'un jour prochain, un érudit, plus heureux que nous n'avons pu l'être, ne découvre le document irréfutable confirmant notre attribution, acceptée d'ailleurs par les éminents critiques auxquels nous l'avons soumise.

1675.

NEUVILLE DE VILLEROY (Camille de), archevêque de Lyon (1606-1698).

Bustes en bronze.
Disparus.

Exécutés par Coysevox à Lyon, comme le prouve le document suivant :

Du 19 novembre 1675 :

« Autre mandement pour Anthoine COYSEVAUX, maistre scuplteur de cette ville, de la somme de deux mille cent livres à laquelle lesdicts sieurs ont ce jourd'huy modéré et arresté le mémoire qui leur a esté présenté de la despence qu'il a faicte pour les deux *busq* de bronze et douze de plastre de monseigneur l'archevesque de Lyon, qu'il a faict de l'ordre du Consulat et rapportant ledict mémoire avec le présent mandement et quittance ».

(*Arch. Municipales de Lyon*, BB. 231, fol. 143 Vo).

Stanislas LAMI, dans son *Dict. des sculpt. français sous le règne de Louis XIV*. p. 123, indique un de ces bustes comme étant le numéro 123 du Musée du Palais des Arts à Lyon et ajoute : « Joanne, dans son *Guide*, attribue faussement ce buste à Guillaume Coustou. »

C'est cependant Joanne qui a raison et le buste en *marbre* du Musée de Lyon, signé et daté de 1723, est celui de François-Paul de Neuville de Villeroy, neveu de Camille, auquel il succéda sur le siège archiépiscopal de Lyon.

1676. **Planche 13.**

4. — VIERGE ET ENFANT.

Statue marbre.
Chapelle de la Vierge, Eglise Saint-Nizier, Lyon.
Ni signé, ni daté.

Le poids du corps, légèrement porté en avant, reposant sur la jambe gauche, la Vierge tourne la tête vers la gauche en présentant vers la droite l'Enfant Jésus nu, posé debout sur un tronc de palmier. Elle est coiffée, sur ses cheveux divisés en bandeaux, d'un voile que gonfle le vent et un grand manteau est drapé sur sa tunique.

Histoire :

Un moulage, exécuté en 1828, par un nommé *Poule*, d'une esquisse de cette statue, et conservé aujourd'hui dans la collection de Mme Félix Balaÿ, à Paris, après avoir fait partie de la collection Dommartin de Lyon, porte gravée la date de 1676. C'est donc à l'époque où Coysevox cherchait à se fixer à Lyon que fut exécutée l'œuvre originale.

« La statue de la Sainte Vierge placée à l'angle des rues Sirène et Bât d'Argent, est du fameux « Antoine Coysevox de Lion, Il vint exprès pour placer dans ce quartier qui l'avoit vu naître ce « monument dont il faisoit beaucoup de cas, et au-dessous duquel il grava ces quatre lettres : « A. C. L. F. *Antonius Coisevox Lugdunaeus fecit.* » (Abbé d'EXPILLY, *Dictionnaire*, etc., t. IV, p. 282).

On peut voir encore à l'angle des rues de l'Hôtel-de-Ville et du Bât d'Argent la niche où se trouvait cette statue jusqu'en 1771, date à laquelle Camille Pernon, le célèbre dessinateur pour la soierie, propriétaire de la maison, vendit, pour la somme de 1.600 livres, la statue au Chapitre de l'église Saint-Nizier, qui la plaça sur l'autel de la Vierge où elle est encore, entourée d'une fastueuse décoration de stuc, œuvre de l'architecte Perrache.

Pl. 11.



Sylvestre, Lyon, Phot. *Hosp. de la Charité, Lyon.*

6. — MAQUETTE DE LA VIERGE DE SAINT-NIZIER. (1676)

Pl. 12.



Sylvestre, Lyon, Phot. *Musée de Lyon.*

7. — (Attribué). LA VIERGE ET L'ENFANT.



Sylvestre, Lyon, Phot. — *Egl. Saint-Nizier, Lyon.*

4. — LA VIERGE ET L'ENFANT. (1676).

Presque tous les biographes de Coysevox ont répété l'erreur de D'ARGENVILLE qui en fait un des premiers ouvrages de Coysevox, avant son départ pour Paris, et cite à l'appui de son dire l'*Eloge funèbre* de FERMEL'HUIS où, nulle part, il n'est question de cette Vierge.

Ayant eu à relever pas mal d'erreurs commises par Henry JOUIN dans sa biographie du maître, nous sommes heureux, par contre, de pouvoir donner le remarquable jugement porté par lui sur la Vierge de Saint-Nizier.

« Des critiques sévères regretteront peut-être que cette œuvre manque d'unité. Si le rythme « de ce marbre délicat est d'une cadence exquise, il semble que les deux personnages cèdent à une « impulsion différente. La Vierge s'incline vers la gauche, tandis que le geste de l'Enfant, comme « son attitude, sont dans la direction contraire. Ce défaut, sensible peut-être à l'Eglise Saint-Nizier, « ne l'était pas lorsque l'œuvre décorait la maison d'angle des rues Sirène et Bât d'Argent.

« Il est aisé de s'en rendre compte. La niche pratiquée sur l'ordre de Coysevox existe toujours. « Elle explique, par la place qu'elle occupe, les exigences décoratives auxquelles l'artiste ne pouvait « impunément se soustraire. Il fallait que de quelque côté qu'on l'aperçût, la statue satisfît le regard.

« L'élégance du costume, le voile négligemment jeté sur les cheveux de la Vierge, et dont « les plis flottent derrière la nuque, la recherche de la chaussure seront-ils imputés à Coysevox « comme autant de détails peu compatibles avec la sévérité de l'art religieux ? Il serait excessif de « formuler de tels reproches. *La Vierge de Saint-Nizier* n'a rien de déplacé dans une église. C'est « une œuvre pleine de convenance. Sans nul doute, le statuaire l'eût comprise autrement si tout « d'abord elle eût dû prendre place sur l'autel de la collégiale. Les voiles flottants sont l'indice que « la Vierge a été sculptée pour être en plein air. De même, pouvons-nous croire que l'artiste a voulu « répandre sur ses personnages une grâce d'autant plus saisissante qu'ils devaient être vus par des « passants occupés ou distraits. Telle n'est pas la disposition d'esprit des fidèles qui prient dans un « temple.

« Ces réserves étant faites, il nous reste à constater l'aisance du mouvement, la justesse des « proportions, la beauté des formes, le modelé vigoureux et fin, la souplesse du marbre taillé par « un ciseau savant et distingué. Mais plus encore que la grâce de l'ensemble, le mouvement, la vie « imprimée à la manière avec tant de naturel, ce qui nous frappe dans la statue de Coysevox, c'est « l'élévation de l'idée. Les deux figures sont d'un maître et si le travail n'est pas exempt d'un accent « profane, c'est un esprit religieux qui a conçu l'ouvrage et l'a composé. » (*Antoine Coysevox*, p. 48 à 50).

Voir aussi :

CLAPASSON, sous le pseudonyme de Paul RIVIÈRE DE BRINAIS, *Descr. de la Ville de Lyon*, 1741, p. 114.

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 11 à 13.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 32.

JURIE (J.), *Notice*, dans les *Arch. histor. du département du Rhône*, 1825, p. 220 et 221.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 123.

PASSERON (J.-S.), *Notice*, dans la *Rev. du Lyonnais*, août 1835, p. 120.

PUVIS DE CHAVANNES (Henri), *Le IIe centenaire de Coysevox et la Vierge de Saint-Nizier*, dans le *Salut Public* de Lyon du 16 octobre 1920.

1676. **Planche 11.**

6. — VIERGE ET ENFANT.

Statuette terre-cuite.

Salle des Archives, Hospice de la Charité, Lyon.

C'est la maquette de la statue précédente. Sans offrir de véritable différence avec l'œuvre définitive, elle est cependant plus vibrante, plus fine et la dissociation du mouvement des deux personnages s'y trouve légèrement accentuée, l'Enfant s'inclinant davantage vers la droite et la Vierge regardant un peu plus vers la gauche.

Histoire :

Nous ignorons quand et comment cette remarquable terre-cuite est entrée aux Archives de l'Hospice de la Charité.

Voir :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 229, p. 230.

Vers 1676 (?) **Planche 12.**

7. — VIERGE ET ENFANT.

Statuette terre-cuite.

Musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon.

Assise sur un rocher, le pied gauche en avant, le droit replié très en arrière, la Vierge, souriante, penche la tête vers l'Enfant Jésus, nu et assis sur un rocher à la gauche de sa mère dont il touche le sein du dos de la main droite, la gauche repliée contre sa poitrine à lui ; il regarde vers le sol. La Vierge a la tête couverte d'un voile flottant et retient de la main droite les plis d'un grand manteau qui drape sa tunique.

Histoire :

Provient de la collection de M. Brauer de Paris de qui la Ville de Lyon l'acquit à la suite de *l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts* de Lyon, en 1904.

Nous croyons cette œuvre sortie plutôt de l'atelier des Coustou que de celui du maître, le petit Jésus principalement s'écartant nettement du type infantile de Coysevox. De même un sourire aussi accentué que celui de la Vierge ne se rencontre pas dans son œuvre, même lorsqu'il traite des sujets profanes, et Coysevox, nous le savons, était profondément religieux.

Seule l'exécution parfaite des chairs et des vêtements pourrait faire penser à Coysevox, mais il y a tant de sculpteurs du XVIII[e] siècle qui sont de parfaits modeleurs, que, là encore, nous ne pouvons voir une preuve de la paternité de Coysevox, l'œuvre étant d'ailleurs chose charmante.

Voir :

VIAL (Eugène), *Catal. de l'Expos. rétrospective, de Lyon* 1904, n° 761.



Cl. de la Coll. Wallace. Musée Wallace, Londres.

8 — CHARLES LE BRUN (1676).



Giraudon Phot.

9. — MICHEL LE TELLIER (Avant 1677).

1676. **Planche 14.**

8\. — **LE BRUN (Charles), Premier Peintre du Roi (1619-1690).**

Buste terre-cuite.
Musée Wallace, Londres. Galerie VIII, n° 9.
Ni signé, ni daté.

Coiffé d'une grande perruque bouclée, il a la tête et le ragard légèrement tournés vers la droite, le visage sérieux, la lèvre supérieure ornée d'un soupçon de moustache. Au col brodé de sa chemise, un bouton d'orfèvrerie et, posé de biais sur les plis du large manteau qui drape le bas du buste, un médaillon surmonté de la couronne royale est attaché sur la poitrine par une fleur de lys et un nœud de ruban.

Histoire :

Est, probablement, le modèle sur lequel l'Académie royale de Peinture et de Sculpture commanda à Coysevox, le jour de sa réception (16 avril 1676), le buste en marbre de Le Brun qui se trouve actuellement au Musée du Louvre (n° 554).

« La terre-cuite de la collection Wallace, qui ne porte aucune inscription, est-elle le modèle « même sorti de la main de l'artiste ? Cela n'a rien d'impossible, car elle est d'une facture à la fois « très libre et très soignée, d'une maîtrise et d'une pénétration pleines d'accents qui excluent toute « idée d'une réplique ou d'une répétition postérieure à l'artiste, analogue, par exemple, à celles qui « sortirent plus tard de l'atelier de Caffiéri. » (Paul VITRY, *La sculpture française des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles au Musée Wallace*, dans *Les arts*, août 1902, p. 20).

On ignore, au Musée Wallace aussi bien qu'ailleurs, comment cette œuvre est entrée dans les collections de la famille d'Hertford.

Voir aussi :

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.

Reproduction

Dans *Les Arts*, août 1902, p. 18.

Avant 1677. **Planche 15.**

9\. — **LE TELLIER (Michel), Chancelier de France (1603-1685).**

Buste marbre.
Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.
Ni signé, ni daté.

Coiffé d'une courte perruque bouclée, il a la tête légèrement tournée vers la droite, le visage souriant et orné d'une petite moustache, d'une royale et d'un soupçon de barbiche. Il est revêtu de la robe de magistrat sur le revers de laquelle, à gauche, est brodé l'insigne du Saint-Esprit. Sous

un rabat uni, carré, un large ruban soutient la croix de l'Ordre dont les deux pointes inférieures s'appuient sur l'étroite ceinture de soie.

Un plâtre au Musée de Versailles (n° 2837, Catal. SOULIÉ, 1860, t. II, p. 392)

Histoire :

Légué aux religieux de Sainte-Geneviève par le fils du chancelier, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. (Voir n° 88 et pl. 137), par son testament en date du 5 novembre 1709.

> « Je donne le buste de marbre de feu M. le Chancellier mon père, avec son scabellon,
> « ausdits religieux de Sainte-Geneviève pour être par eux placé et conservé dans le même
> « lieu où je viens de dire que je désire que tous mes livres soient mis. Ce buste est dans
> « la première pièce de mon appartement... »
>
> (*Arch. Nat.* S. 1540).

Le Tellier paraît ici plus jeune que dans le buste en bronze du Musée du Louvre. D'autre part, les masses, insignes de la dignité de chancelier dont il fut revêtu en 1677, ne figurent pas sur le piédouche du marbre. alors que celui du bronze en est orné. Il est donc permis de considérer l'exemplaire de Sainte-Geneviève comme antérieur à cette date, et d'écarter l'hypothèse de COURAJOD que « les deux sculptures ont été exécutées d'après un même modèle en terre, d'après un type commun « dont elles sont des reproductions libres. » (*Un portrait de Michel Le Tellier au Musée du Louvre*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1876, t. II, p. 320, 333).

M. Amédée BOINET, dans les *Bustes de Coysevox à la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, (même publication, 1920, t. II, p. 4), signale d'ailleurs que dans le bronze « les traits du visage et les rides « y sont plus marqués, la robe et la ceinture beaucoup plus plissées ; dans le marbre, la croix du Saint-« Esprit descend plus bas et dépasse un peu le haut de la ceinture ; l'un des quatre boutons au-« dessous de cette ceinture n'est pas boutonné... Dans le buste du Louvre, le chancelier semble « en outre être plus âgé ; dans celui de Sainte-Geneviève, le visage est moins sévère et un léger « sourire y est esquissé. » FERMEL'HUIS, dans *l'Eloge funèbre*, nous apprend que Coysevox n'a pas exécuté moins de quatre bustes du chancelier.

Voir aussi :

BRICE (Germain), *Description de Paris*, 1752, t. II, p. 504.
DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 82.
DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyage pittoresque de Paris*, 1778, t. I, p. 281.
DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Vies des fameux sculpteurs*, 1787, p. 244.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 46.
FRANKLIN (A.), *Les anciennes bibliothèques de Paris*, (*Hist. Générale de Paris*), t. I, 1867, p. 77.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 259, p. 243.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs de l'Ecole française sous Louis XIV*, p. 126.

Reproductions :

COURAJOD, *Alex. Lenoir. Son journal* (mauvaise gravure au trait).
Gazette des Beaux-Arts, (la même gravure), 1887, t. III, p. 71.
Gazette des Beaux-Arts, (cliché Giraudon), 1920, t. II, p. 3.



Giraudon Phot. *App. à M. le Cte de Bourbon-L[illegible].*

10. — COLBERT. (1677).

1677. **Planche 16.**

10. — COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelay (1619-1693).

Buste marbre.

A M. le comte de Bourbon-Lignières, château de Lignières (Cher).

Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard à droite, il est coiffé de la grande perruque bouclée et porte une légère moustache, avec, sous la lèvre inférieure, une petite mouche. Sous le grand col de guipure, le cordon de l'Ordre coupe la veste et un manteau drape les épaules et le bas du buste.

Histoire :

Nous croyons retrouver dans ce buste celui offert par l'Académie royale à Colbert, le 24 avril 1677.

> Ce jour, l'Accadémie assemblée, sur ce qui a esté représenté que M. COYSEVEAUX, sculpteur, professeur en l'Académie, a faict le portrait de Monseigneur Colbert en un buste de marbre, lequel a tèlement réussit que le mond. Seigneur en est très satisfait et qu'il est de l'honneur de l'Académie de prier Monseigneur d'agréer de rescevoir led. portraict pour une marque de ses reconnaissances, l'Académie, approuvant ceste proposition, a résolu d'aller au premier jour rendre ses civilités à mond. Seigneur, nommant pour cet esfect Messieurs les Recteurs Officiers en exercisse, deux professeurs deux Conseillers Professeurs et deux Conseillers Académiciens, arrestant que mond. Sieur COYSEVEAUX sera payé des deniers de l'Académie.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, pp. 105 et 106).

Le prix en fut fixé dans la séance de l'Académie du 26 février 1678.

> Ce mesme jour, l'Académie procédant à l'estimation du portraict de Monseigneur Colbert, fait en marbre par M. COESVEAUX (*sic*) la Compagnie, considérant la beauté de cet ouvrage, a aresté qu'il luy en sera payé la somme de quinze cent livres, ce que luy ayant esté prononcé, il (a) tésmoigné sa satisfaction à la Compagnie et a dit que, se sentant obligé à l'Académie de l'honneur qu'il avait resceu en ycelle, il la supplioit d'agréer la remise de la somme de sept cens livres, dont il désiroit luy faire présent.
>
> (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 129).

Une somme de trois cents livres fut payée, le 5 mars 1678, à Coysevox, sur les huit cents « auxquelles il s'est volontairement réduit ».

L'Académie conserva un moulage en plâtre du buste. Ce buste est ainsi décrit dans l'inventaire des plâtres appartenant à l'Académie :

> Un buste moulé en plâtre représentant le buste de M. Colbert qui est le modèle du buste en marbre, fait par M. COYSEVAUX dont l'Académie lui a fait présent en 1678.
>
> (FONTAINE, *Coll. de l'Académie*, p. 214).

Lors de la Révolution, ce plâtre, qui nous serait bien précieux comme pièce de comparaison, s'est malheureusement perdu.

Le 30 germinal an IV (19 avril 1796), remis au Ministère des Finances, un buste en plâtre de Colbert, venant de la salle des Antiques.

(*Arch. du Musée*, t. II, p. 204).

Vu la proximité, au Louvre, des salles de l'ancienne Académie et de celle, dite des Antiques, Lenoir confond souvent les provenances des œuvres qu'il a reçues de l'un ou de l'autre local, et le buste de plâtre dont il s'agit est certainement celui que possédait l'Académie.

Sans doute le ministre des Finances estima-t-il qu'un plâtre était indigne de figurer dans son salon et le rendit, puisque nous retrouvons l'œuvre sur l'

Etat des monuments existants au Dépôt des Petits-Augustins, le 15 *février* 1816.
283. Buste en plâtre de Colbert, par COYSEVOX, provenant du même endroit (*Salle de l'Académie*).

(*Arch. du Musée*, t. III, p. 188).

Puis, on ne retrouve plus ni ce plâtre, ni aucune mention le concernant.

Toujours est-il que quelques jours après l'envoi du plâtre au Ministère des Finances le 22 floréal, il y fut envoyé un second buste de Colbert, en marbre celui-ci, et qui, ainsi qu'on le verra plus loin, au chapitre des œuvres faussement attribuées à Coysevox, n'est autre que le buste conservé à Versailles, sous le numéro 225, œuvre incontestable de Nicolas Coustou.

Quant au buste du château de Lignières, voici ce que M. le comte de Bourbon-Lignières, son propriétaire actuel, a bien voulu nous communiquer sur ses origines :

« La tradition de Lignières l'attribue à Puget et prétend qu'il a été donné à Colbert par le « Doge de Gênes lors de sa visite à Versailles. Il a été apporté à Lignières par Mme de Lordat, la « dernière descendante de Colbert en ligne directe, dont la petite-fille épousa mon arrière grand- « père. »

Il est impossible de donner ce buste à Puget. En effet, l'œuvre fut certainement exécutée d'après nature. Or, le séjour de Puget à Paris et à Versailles eut lieu en 1688 et Colbert était mort depuis cinq ans.

D'ailleurs, une œuvre aussi importante eût laissé des traces dans les écrits du temps, Puget ayant toujours fort habilement organisé la réclame (le mot n'existait pas encore, maïs la chose), autour de ses productions. Or, aucun texte n'indique de buste de Colbert comme exécuté par lui.

Nous restituons donc à Coysevox ce buste qui présente toutes les caractéristiques de facture du maître et qui, de plus, offre la plus grande ressemblance, d'une part, avec celui jusqu'à présent attribué à Michel Anguier, et, d'autre part, avec la statue de Colbert du *Mausolée* de Saint-Eustache.

Les têtes de ces trois portraits sont des variantes insignifiantes d'un seul et même type qui, pour nous, est le buste de Lignières, dont la physionomie, autant que nous pouvons en juger sur photographie, est plus vivante, plus mordante, plus fouillée en un mot que dans les deux autres, exécutés après la mort de Colbert et auxquels Coysevox, avec le tact qui le caractérise, a su donner l'expression de sérénité qui convient aux effigies des morts.

Voir aussi :

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 37.



Giraudon, Phot.

Musée Condé, Chantilly.

11. — CONDÉ. (1678).



Giraudon, Phot. Musée Condé, Chantilly.

11. — CONDÉ. (1678).

Vers 1678. **Planche 17 et 18.**

11. — CONDÉ (Louis II de Bourbon, dit le Grand).

Buste terre-cuite.

Bibliothèque du château de Chantilly.

Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard hardiment tournés vers la droite, il est coiffé de ses longs cheveux bouclés et porte une légère moustache. Une cravate négligemment nouée autour d un col de dentelle très ouvert, flotte sur la cuirasse légèrement damasquinée et coupée du cordon de l'Ordre. Un grand manteau drape le bas des épaules.

Histoire :

N'est signalé nulle part antérieurement à 1872, date à laquelle Mgr. le duc d'Aumale plaça ce buste sur la cheminée de la bibliothèque du château de Chantilly où il se trouve encore.

On trouve bien, parmi les *Objets à retirer du Dépôt de Nesle, rue de Beaune* :

> TERRES CUITES DE DEUX PIEDS DE PROPORTION : Bayard, Du Guesclin, le grand Condé.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 2).

Mais, d'après les noms des deux premiers personnages, il est à peu près certain que les trois bustes en question étaient des commandes faites par Lenoir à des artistes contemporains pour compléter sa série des héros nationaux.

Par comparaison avec la médaille de Chéron (1678), on peut donner à ce buste à peu près la même date. Mais il ne saurait être postérieur à 1680, puisque c'est cette année-là que, pour la première fois, Condé rasa sa moustache et mit perruque à l'occasion du mariage de Mlle de Blois avec le prince de Conti. (Voir les *Mémoires* du temps).

En effet, si tous les portraits sculptés, même posthumes, de Condé, le représentent avec la moustache et les cheveux longs, nous sommes absolument de l'avis de M. Germain BAPST, lorsqu'il dit : « S'il est un buste qui ait été fait d'après nature, c'est, à coup sûr, celui de terre-cuite actuellement « placé dans la bibliothèque de Chantilly. Qu'on l'examine, et l'on verra que la vigueur des traits, « la facture du modelé, le costume du héros, qui n'est pas de convention (à la romaine), mais tout « de réalité, la cuirasse de combat avec des bretelles sans ornements, la cravate nouée négligemment, « comme il les portait, prouvent une œuvre prise sur le vif. » (*Coysevox et le Grand Condé*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1892, t. VII, p. 212 à 224).

Comment cette admirable effigie, œuvre de Coysevox, incontestable et, d'ailleurs, à présent incontestée, a-t-elle pu demeurer si longtemps inconnue ? Nous croyons, pour notre part, que le réalisme avec lequel le grand artiste avait rendu la laideur du grand capitaine, fut pour beaucoup dans le dédain, dans l'aversion même, que les héritiers de Condé éprouvèrent pour une œuvre aussi dénuée de courtisanerie. Dans le buste de bronze du Louvre, comme dans le médaillon en double exemplaire de Chantilly et de la collection Decourcelle (nous laissons de côté et pour cause la statue de marbre), Coysevox a, en effet, quelque peu humanisé le profil d'oiseau de proie de son terrible modèle. Dans la terre-cuite, il en a impitoyablement souligné tous les détails et l'on excuse les héritiers d'avoir demandé au médiocre DERBAIS d'édulcorer ce modèle pour en composer le buste officiel

et de propagande dont tant d'exemplaires en bronze ou en marbre furent disséminés dans les Cours d'Europe et que l'on retrouve aujourd'hui un peu partout, effrontément donnés comme œuvres de Coysevox !

Mais peut-être est-ce tout simplement par indifférence et non par dépit que la famille de Bourbon-Condé laissa tomber la terre-cuite dans l'oubli et M. BAPST est-il sans doute plus que nous dans le vrai lorsqu'il dit :

« Faite comme instrument d'étude pour servir à l'éxécution des statues et des bustes déco-
« ratifs, la terre-cuite fut reléguée comme une maquette insignifiante, tandis que le bronze et le
« marbre avaient la place d'honneur. Aujourd'hui les goûts se sont modifiés et l'humble esquisse
« est devenue la sculpture intéressante : œuvre primesautière de l'artiste, elle conserve la figure du
« Grand Condé telle qu'elle était et non pas celle qui a été arrangée et modifiée selon l'étiquette du
« règne de Louis XIV. »

(Article cité de la *Gaz. des Beaux-Arts*, etc.)

Voir aussi :

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127.

Reproduction :

Héliogravure DUJARDIN, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1892, t. VII, p. 219

1678.

FLEUVE ET ENFANT.

Groupe pierre.
Grande cascade du château de Sceaux.
Disparu.

« A Sceaux, une figure de Fleuve de douze pieds en pierre à la grande Cascade ce qu'il
« exécuta en 1678 pour M. Colbert. » (FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 30).

Bien que cette œuvre ne figure pas sur l'*Inventaire des œuvres d'Art* (*Archives Nationales* 0'1905), dressé en 1699 au moment de l'acquisition de Sceaux par le duc du Maine, elle se trouvait encore en place, à la fin du XVIIIe siècle.

« Un de ces fleuves, groupés avec un enfant, est de la main de Coysevox. » (D'ARGENVILLE, *Voyage pittor. des env. de Paris*, 1762, p. 215).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 233, p. 233.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 44.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 36.



Giraudon Phot. *Château de Sceaux.*

12. — (Attribué). — MOLOSSE TERRASSANT UN LOUP. (Vers 1678).



Phot. *Château de Sceaux*

13. — LICORNE TERRASSANT UN DRAGON. (Vers 1678).

Vers 1678. **Planche 19 et 20.**

12-13. — (Attribués). — DEUX GROUPES D'ANIMAUX.

Pierre.

Grille d'honneur du château de Sceaux.

A. LICORNE. — Elle tient terrassé sous elle un Dragon qui lui étreint la croupe de ses pattes de derrière et dont elle perce le cou avec sa corne.

B. MOLOSSE. — Il mord férocement la gorge d'un loup qu'il tient terrassé sous lui.

Histoire :

C'est par une simple tradition que ces deux groupes, d'ailleurs fort beaux de lignes et de facture, sont attribués à Coysevox. Aucun document, aucune mention dans un inventaire ancien ne viennent confirmer cette attribution que nous ne maintenons que sous toutes réserves, quoiqu'en dise M. Victor ADVIELLE : « La muraille qui séparait la cour du château de la longue avenue existe « encore ; les piliers d'entreé (*en réalité ce sont des massifs de maçonnerie du genre de ceux de la place « de la Concorde*) sont toujours surmontés des groupes en pierre de Coysevox qu'on voit figurer « dans toutes les vues du château et qui furent placés là au temps de Colbert. » (*Hist. de la Ville de Sceaux*, p. 197).

Le même auteur ajoute, dans une lettre publiée par Henry JOUIN : « Je me suis assuré, sur « votre invitation, que les groupes de Sceaux ne sont pas signés, mais la tradition qui les attribue « à Coysevox n'a jamais été contestée. Ces groupes ont été gravés par Israël Sylvestre. » (*Antoine Coysevox*, p. 253, n°s 294 et 295).

Si Coysevox est l'auteur de ces groupes, il a dû les sculpter vers la même époque que le *Fleuve* qui décorait la grande Cascade et qui datait de 1678, d'après FERMEL'HUIS.

Voir aussi :

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français, sous Louis XIV*, p. 135.

1679. **Planche 21.**

14. — APOLLON.

Statue pierre.

Attique du pavillon central de la façade sur les jardins du Palais de Versailles.

Debout, le corps de face, nu et drapé dans un grand manteau retenu autour des reins, il a la tête légèrement tournée vers la gauche, une couronne de lauriers orne sa chevelure bouclée. Il tient, de la main gauche, une lyre appuyée sur sa hanche et, de la droite, son arc posé debout sur le sol en avant d'un tronc d'arbre. Un baudrier retient un carquois visible derrière son épaule droite.

Histoire :

Nous n'avons trouvé, dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*, que le seul passage suivant concernant cet ouvrage :

24 septembre (1679) : à luy, à compte de la figure d'Apollon pour mettre à la façade du bâtiment qui regarde le parterre d'eau. 300 l.

(Tome I, col. 1156).

Cette statue ne semble pas avoir jamais été déplacée.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 66, p. 192.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.

1679.

COMPOSITIONS INCONNUES.

Nous ne savons à quel ouvrage de Coysevox se rapporte le document suivant :

22 janvier (1679) : à COISEVAUX, sculpteur, à compte de deux figures qu'il fait. 400 l.

(*Ctes des Bâtiments*, t. I, col. 1156).

1679. **Planche 22.**

15. — LE BRUN (Charles), Premier Peintre du Roi (1619-1690).

Buste marbre. H. 0^{m},68.

Musée du Louvre, n° 554. (Catal. 1897).

Coiffé d'une grande perruque bouclée, il a la tête et le regard légèrement tournés vers la droite, le visage sérieux et comme fatigué, la lèvre supérieure ornée d'un soupçon de moustache. Au col brodé de sa chemise, un bouton d'orfèvrerie et, posé de biais sur les plis du large manteau qui drape le bas du buste, un médaillon surmonté de la couronne royale est attaché sur sa poitrine par une fleur de lys, à un nœud de ruban.

Signé sur la tranche : C. LE BRUN. PREMIER PEINTRE DU ROI ET CHANCELIER DE L'ACADÉMIE. A. COYSEVOX FECIT 1679. PAR ORDRE DE L'ACADÉMIE.

Une copie en marbre, par BOSIO, au Musée de Versailles (n° 795 du *Catal.* d'E. SOULIÉ, 1859, t. I, p. 219).

Un moulage en plâtre, même Musée (n° 1672, même *Catal.*, t. I, p. 522).

Un autre moulage en plâtre, conservé à la Bibilothèque Sainte-Geneviève, porte, au revers du piédouche, une étiquette collée avec ces mots : « Donné à l'Académie Royale des Belles-Lettres, par M. Caffiéri, sculpteur du Roy et professeur en son Académie royale de peinture et de sculpture en 1787. »

Morceau de réception de Coysevox à l'Académie royale de Peinture et Sculpture :

« Ce jour (28 janvier 1679), l'Académie assemblée à l'ordinaire, M. COESVEAUX a présenté à l'Académie le portrit de M. Le Brun qu'il a faict en marbre, par ordre de l'Académie,



Le Deley Phot. *Musée de Versailles.*

14. — APOLLON (1679).



Giraudon Phot. *Musée du Louvre.*

15. — CHARLES LE BRUN (1679)

pour estre le présent de sa réception. Toute la Compagnie a tesmoigné d'être très satisfaicte d'un présent de cette importance, l'estimant beaucoup, tant pour l'exélance de l'ouvrage que pour la dignité du sujet, et, en çeste considération, a confirmé sa réception en icelle.

(*Procès-Verbaux de l'Académie*, t. II, p. 142).

On ignore ce que devint ce buste pendant la Révolution. On ne le trouve, en effet, ni au *Musée des Monuments français* ni à Versailles, parmi ceux figurant aux *Inventaires* de la fin de la Restauration. Il est au Louvre depuis 1830.

Dans la vente d'Alexandre Lenoir (11 Décembre 1837), se trouvait, sous le numéro 188, un buste en ivoire de Charles Le Brun, sculpté d'après Coysevox, par Jaillot. La buste de Coysevox ayant été exécuté en 1679, la copie a pu en être faite par Simon Jaillot, en 1681, mais doit plutôt être l'œuvre d'Hubert, son frère, car Simon, exclu de l'Académie pour outrages adressés à Le Brun, ne devait pas être très disposé à accomplir ce travail.

Si l'on a supposé, avec raison, nous semble-t-il, que la terre-cuite du Musée Wallace (n° 8, pl. 16), est la première pensée du buste du Louvre, il faut convenir, si l'on compare les deux œuvres, que Coysevox, avec sa conscience habituelle, a cependant retouché le marbre d'après Le Brun lui-même. Celui-ci, en effet, y paraît plus âgé de quelques années que dans la terre-cuite, exécutée en 1676.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 83 et 85-86.
DU SEIGNEUR, (Jean) *Antoine Coysevox*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 42.
FONTAINE, *Collections de l'Académie*, n° 208, p. 164.
GUÉRIN, *Description de l'Académie*, p. 136.
JOUIN, (Henry) *Antoine Coysevox*, n° 256, p. 242.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques Académiciens, t. II, p. 38.

1679-1680.

CONSOLES DE LA COUR DU CHATEAU DE VERSAILLES.

Pierre.

Il s'agit vraisemblablement des nombreuses consoles supportant des bustes antiques (en partie) qui décorent les trumeaux entre les fenêtres dans la Cour de Marbre. Nous ne pensons pas que Coysevox s'en soit occupé autrement que pour en fournir le modèle.

Nous ne possédons, d'ailleurs, sur ce travail que l'indication suivante, extraite des *Comptes des Bâtiments du Roi* :

7 juillet-10 novembre (1680) : à luy (COIZEVOX), parfait payement de 1571 l. pour les consolles à la face de la cour du chasteau (2 p.). 1.500 l.

(Tome I, col. 1285).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nº 67, p. 19.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.

1679-1680. **Planche 23.**

16. — LOUIS XIV.

Buste marbre.

Musée de Versailles nº 2128. Dans la loggia de l'escalier de la Reine.

Ni signé, ni daté.

Œuvre authentique de Coysevox, malgré le doute du *Catalogue*, comme le prouve le document suivant :

> Un buste de marbre blanc de deux pieds quatre pouces, représentant le Roy qui regarde à gauche, ayant une cuirasse ornée de fleurs de lys, avec une écharpe par-dessus et une cravatte de point nouée d'un ruban par-dessous. Ce buste est monté sur un pied d'ouche orné d'une teste de soleil, fait par COEXVEAU en 1677.
>
> En marge : *Versailles, Magazin.*
>
> (*Inv. gén. anonyme* de 1707, *aux Arch. Nat.*, 0' 1976 A, p. 528).

Histoire :

Ce buste est évidemment l'un de ceux auxquels se rapportent les passages suivants des *Comptes des Bâtiments du Roi* :

> 5 mars-11 juin (1679) : à COISVEAU, sculpteur, à compte des bustes qu'il fait représentant le Roy et Monseigneur le Dauphin (2 p.). 1.000 l.
>
> (Tome I, col. 1228).
>
> 1er octobre (1679) : à COISVEAUX, à compte du portrait du Roy et de celuy de Monseigneur le Dauphin. 1.500 l.
>
> (Tome I, col. 1111).
>
> 21 aoust (1682) : à COIZEVEAUX, sculpteur, parfait payement de 6.300 l. pour trois bustes de marbre, dont deux du Roy et l'autre de Monseigneur. 3.800 l.
>
> (Tome II, col. 178).

Bien que le parfait payement s'effectue en 1682, il est impossible qu'un buste du Roi et un autre du Dauphin, commencés en 1679, aient été seulement achevés trois ans après. Nous pensons donc qu'ils furent exécutés, au contraire, très rapidement et livrés dès 1680.

Ce buste, qui était encore en magasin en 1722 (*Inv.* de MASSOU, aux *Archives Nationales*, 0,1969), n'est mentionné ni dans les *Archives du Musée des Monuments*, ni dans aucun *Inventaire* de la Révolution. Sans doute resta-t-il en magasin jusqu'à la constitution du Musée de Versailles.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox* nº 3, p. 185.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.



Giraudon Phot. *Musée de Versailles.*

16 LOUIS XIV. (1679-1680).



Giraudon, Phot.

17. -- LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE. (1679-1680).

7. — LOUIS DE FRANCE, dit le GRAND DAUPHIN (1661-1711).

Buste marbre. H. 0^{m},65.
Salon de Diane au Musée de Versailles, n° 2044. Catal. Soulié, 1860, t. II, p. 136.
Ni signé, ni daté.

> Un buste de marbre blanc de deux pieds un pouce, repntant Monseigneur le Dauphin qui regarde à droite, ayant une cuirasse auec une escharpe sur l'espaule droite, qui passe sous la gauche, et une crauatte de point nouée d'un ruban par dessous ; ce buste est monté sur un pied d'ouche quarré ornée sur la face d'un Dauphin, fait par Coexvaux en 1679.
>
> En marge : *Versailles Magazin.*
>
> (*Inv. gén. Anonyme* de 1707, *aux Arch. Nat.* 0'1976 p. 528).







Histoire :

Les payements de ce buste se confondent ,on l'a vu, avec ceux du buste précédent. Ils furent en effet, exécutés en même temps, les similitudes de costume, d'arrangement des draperies et jusqu'à l'ornementation de même nature des piédouches l'indiquent nettement.

Comme celui du Roi, ce buste était encore en magasin en 1722, (*Inv. de* MASSOU, aux *Archives Nationales*, 0'1969), et, comme lui, il disparaît ensuite pour ne reparaître qu'au moment de la fondation du Musée de Versailles.

Dans le recueil Fb. 26 du Cabinet des Estampes nous avons trouvé le curieux dessin que nous reproduisons ci-dessus (p. 20).

Voir aussi :

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 40.

FERMEL'HUIS, « Un buste de Monseigneur son Fils âgé de quinze à seize ans... » (*Eloge funèbre*, p. 33).

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 11, p. 188.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.

1680.

RESTAURATION DES TERMES DU PETIT PARC DE VERSAILLES.

Pierre ou marbre ?

Nous n'avons pu trouver d'autre indication que celle-ci relative à ces ouvrages :

6 octobre (1680) : à luy, sur la restauration des Termes du petit parc. 800 l.
(*Comptes des Bâtiments*, t. I, col. 1285).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 82, p. 184.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.

1680. **Planche 25 à 28.**

(En collaboration avec J.-B. Tuby).

18. — VINGT-QUATRE GROUPES D'ENFANTS.

Stuc doré.

Corniche de la Galerie des Glaces, à Versailles.

Ni signé, ni daté.

Chacun de ces vingt-quatre groupes se compose de deux enfants assis, teannt les montants d'un bouclier au centre d'un faisceau de drapeaux et d'armes de la plus grande diversité dans leur richesse. Des guirlandes de fruits et de fleurs s'en répandent sur la corniche.

Histoire :

Nous ne savons comment comprendre le passage suivant de Fermel'huis : « C'est pourquoy « il fut encore chargé de faire la moitié des trophées de la grande Galerie de Versailles et vingt-

Pl. 25.

Pl. 26.

Le Deley Phot. *Palais de Versailles.*

18. — CORNICHE DE LA GALERIE DES GLACES. (1680).

Le Deley Phot.

Palais de Versailles.

18. — CORNICHE DE LA GALERIE DES GLACES. (1680).



Le Deley, Phot.

19. — LA FORCE. (1680).



Palais de Versailles.

20. — LA JUSTICE. (1680).

« trois (*sic*) enfans sur la corniche. » Or, la décoration de la corniche se compose de *vingt-quatre groupes de deux enfants* et l'on ne saurait admettre que Coysevox en ait exécuté vingt-trois et Tuby un seul. Leur collaboration s'étendit certainement aux vingt-quatre groupes. Nous pensons donc que le chiffre « vingt-trois » est une erreur de Fermel'huis.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* relatifs à ces ouvrages :

21 janvier (1680) : A COISVEAUX et TUBI, sur les trophées de stuc de la corniche de la grande gallerie. 400 l.

(Tome I, col. 1285).

18 febvrier-11 aoust (1680) : à COIZEVAUX sur les trophées, *idem*. 4.000 l.

(Tome I, col. 1285).

Ces trophées furent restaurés par lui en 1683.

18 may (1683) : à COIZEVOX, sculpteur, pour avoir restauré la corniche du salon et les trophées de la grande gallerie. 88 l. 15 d.

(*Comptes des Bâtiments*, t. II, col. 31).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 38 et 39.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 25 à 47, p. 190.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 33.

Reproductions :

Deux de ces trophées sont reproduits en héliogravure, dans l'ouvrage de M. G. BRIÈRE : *Le Château de Versailles, Architecture et Décoration*, pl. XLVIII

1680. **Planche 29.**

19. — A. LA FORCE.

Statue de pierre.

Deuxième statue à gauche à la balustrade de la façade sur la Cour de Marbre du château de Versailles.

Assise sur l'angle de la balustrade, elle est coiffée d'une tête de lion d'où s'échappe son abondante chevelure. Elle est vêtue d'une tunique laissant le cou et les bras nus, et d'une cuirasse souple, ornée d'une petite tête de lion entre les seins. Sa main gauche tient la base d'une colonne et un rameau de chêne sur son genou gauche. Son pied droit, nu, est posé sur un tronçon de colonne et le gauche s'arc-boute en arrière contre la balustrade.

20. — B. LA JUSTICE **Planche 30.**

Statue de pierre.

Deuxième statue à droite de la même balustrade.

Assise sur la balustrade, elle est vêtue d'une grande tunique laissant le cou et les bras nus. Sa main gauche a perdu l'épée qu'elle tenait élevée. La droite, passant devant le corps, tient, contre sa hanche gauche, les balances suspendues au-dessus du vide. Son pied droit s'appuie sur une conque marine d'où sortent des chaînes. Son pied gauche, replié en arrière, s'arc-boute contre la balustrade.

Histoire :

Le seul passage suivant des *Comptes des Bâtiments du Roi* se rapporte à ces ouvrages :

2 juin (1689) à luy sur un groupe de figures (sur *la balustrade*) pour l'avant cour. 500 l.
(Tome I, col. 1285).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 40.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 38.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n°s 70 et 71, p. 193 et 194.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.
PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Versailles*, 1764, t. I, p. 18.

1680-1681. **Planche 31 et 32.**

21. — MAUSOLÉE DE NICOLAS BAUTRU, marquis de Vaubrun, lieutenant-général des armées du Roi (1633-1675), et de sa femme, Marguerite-Thérèse de Bautru, sa nièce.

Marbre noir et blanc.

Chapelle du château de Serrant (Maine-et-Loire), appartenant à M. le duc de La Trémoïlle.

Ni signé, ni daté.

Sur un soubassement à compartiments de marbre blanc et noir, le sarcophage s'encadre entre deux colonnes de marbre noir à chapiteaux et bases de bronze doré. Il est orné d'un grand bas-relief en plomb doré, représentant le combat d'Altenheim où le marquis fut blessé à mort. En bas un cartouche contient les armes du défunt qui est couché sur le sarcophage, vêtu à la romaine, mais coiffé de la grande perruque. Il est appuyé sur le bras droit replié, la main teant le bâton de commandement incliné vers le sol, la main gauche étendue en avant. Derrière lui, un faisceau d'armes et de drapeaux. A droite, agenouillée de profil à gauche, la veuve en longs voiles de deuil, s'essuie les yeux en contemplant son époux, et de la main gauche tient un livre ouvert sur ses genoux. Au-dessus du groupe, sur le fond de marbre noir, une Victoire ailée, vêtue d'une tunique flottante, vole vers la droite, tête penchée vers la gauche. Elle tient un trophée d'armes et de lauriers de la main gauche et, de la droite, un rameau de laurier au-dessus de la tête du marquis.



Giraudon, Phot.

Chât. de Serrant (Maine-et-Loire).

21. — MAUSOLÉE DU M^IS DE VAUBRUN. (1680-1681).



Giraudon Phot. *Chât. de Serrant (Maine-et-Loire).*

21. — MAUSOLÉE DU Mis DE VAUBRUN. (1680-1681).

Histoire :

Nous ne croyons pas que ce superbe mausolée soit de 1705, comme l'affirment tous les auteurs qui en ont parlé, sans donner d'ailleurs la source à laquelle ils auraient puisé cette date. En 1704 et 1705, Coysevox, très occupé par l'exécution des *Quatre-Groupes* de Marly et de la conduite générale des travaux de sculpture qui s'exécutaient dans cette résidence, n'aurait pas eu loisir d'aller passer au moins une année à Serrant, pour y sculpter ce monument considérable. En admettant même qu'il l'ait exécuté dans son atelier de Paris, il dut faire au moins deux séjours à Serrant, l'un pour aller, selon son habitude, étudier sur place l'éclairage et l'emplacement réservé à ses sculptures et le second, pour les mettre en place.

C'est FERMEL'HUIS qui nous apprend l'époque à laquelle eurent lieu ces voyages, impossibles en 1704, vu l'impatience que manifestait Louis XIV de voir s'achever la décoration de Marly.

« Le Public attentif à l'excellence de tout ce qu'il produisoit pour le Roy, tâcha de l'engager « à entreprendre quelque chose pour des particuliers, qui aspiroient à s'immortaliser par quelque « monument considérable. Ce fut dans cet esprit qu'on le chargea de faire le tombeau de M. de « Vaubrun en marbre avec le bas-relief d'une bataille, et des armes en bronze. Ce tombeau est posé « au château de Seran, en Anjou.

« Mais il faut le ramener promptement à Versailles, pour y poser six grandes figures de « pierre sur les Corniches du château, et à la grille de la seconde cour, un groupe de l'*Abondance* « *qui vient réparer les maux causez par la famine*, etc... » (*Eloge funèbre*, p. 9 et 10).

L'*Abondance* datant de 1681, le tombeau de Vaubrun terminé immédiatement auparavant serait donc de 1680-1681, soit peu après la mort du marquis (1675), et cette date nous semble plus logique que celle de 1705, alors que trente années s'étaient écoulées depuis la mort de Vaubrun.

Voir aussi :

BRIÈRE (Gaston), *Une œuvre de Coysevox, Le Tombeau de Henri de Lorraine* dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1889, p. 1669 et suiv.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 48 et 49.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 208 à 210, p. 232 et 233.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 131.

POCQUET DE LIVONNIÈRE, *Mss.* malheureusement incomplet sur le château de Serrant, n° 1108, à la bibliothèque d'Angers.

PORT (Célestin), *Dictionnaire historique, etc., de Maine-et-Loire*, t. I, p. 236.

1680-1681. **Planche 33.**

22. — L'ABONDANCE RÉPARANT LES MAUX CAUSÉS PAR LA FAMINE

Groupe pierre.

Avant-cour du château de Versailles.

Ni signé, ni daté.

L'*Abondance* est figurée par une femme couronnée de fleurs et de feuillages, le torse nu, le bas du corps drapé d'une grande tunique retenue sur l'épaule droite par un ruban formant baudrier.

Elle tient une corne d'abondance sur son genou gauche et une autre debout contre elle, à sa droite. Devant elle, un petit génie debout presse une grappe de raisin ; derrière elle, un second génie terrasse une vieille femme, tirant la langue, emblème de la stérilité.

Histoire :

Voir les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* relatifs à cet ouvrage :

23 février-29 juin (1681) : à COISEVAUX, *idem* (2 p.) (sur les groupes des piédestaux de la cour et avant-cour. 1.000 l.

Tome II, col. 16).

3 avril (1682) : à COISVAUX, parfait payement des 2.332 l. pour le groupe de l'Abondance, à l'entrée du chasteau. 1.332 l.

(Tome II, col. 165).

Ce groupe décorait, à l'origine, une seconde grille placée à l'endroit où se trouve actuellement la statue équestre de Louis XIV, sous le règne duquel il fut déjà transféré à sa place actuelle.



Nous reproduisons ci-dessus, la gravure de l'ouvrage de THOMASSIN, *Recueil de Statues,* etc. pl. 71, qui donne un aspect du groupe différent de celui de notre Planche 22.



Le Deley, Phot.

Palais de Versailles.

22. — L'ABONDANCE. (1680-1681).



Giraudon Phot.

Musée de Versailles

23. — LOUIS XIV (1681).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 40.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 38.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nº 69, p. 193.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.

PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Versailles*, 1764, t. I, p. 13.

SOULIÉ (Eud), *Notice du Musée de Versailles*, 1859, t. I, p. 1.

1680-1681.

DÉCORATION DES PAVILLONS DE L'AVANT-COUR

Château de Versailles.

D'après les *Comptes des Bâtiments du Roi*, dont nous donnons ci-après les passages se rapportant à cette décoration, Coysevox fut l'entrepreneur (plutôt que l'artisan) des décorations de pierre, de bois et de plomb qui ornaient les combles des quatre pavillons. Sans doute, même, se borna-t-il à exécuter les modèles réalisés par les mouleurs et les fondeurs. Tous ces ouvrages ont été refaits et transformés par la suite et il est douteux qu'il subsiste encore quelque chose des créations originales du Maître.

1er au 15 septembre (1680) : à luy sur les huit trophées de pierre des quatre pavillons de l'avant-cour du chasteau (2 p.). 1.800 l.

(Tome I, col. 1285).

15 décembre (1680) : à luy, sur les ornemens de plomb qu'il fait pour les quatre pavillons de l'avant-cour. 1.800 l.

(Tome I, col. 1285).

13 juillet (1681) : à luy, parfait payement des 12.893 l. pour ouvrage aux quatre pavillons de l'avant-cour en 1678, 1679, et 1680. 1.671 l.

(Tome I, col. 1285).

16 febvrier-20 juillet (1681) : à COISVEAUX, sur les ornemens de bois et de plomb qu'il fait pour les quatre pavillons de l'avant-cour (2 p.). 1.600 l.

(Tome II, col. 20).

2 mars-1er juin (1681) : à COISVEAU, sculpteur, sur les ornemens de bois et de plomb des quatre pavillons de l'avant-cour (5 p.). 5.000 l.

(Tome II, col. 57).

31 may (1682) : à COISEVEAUX, sculpteur, parfait payement de 13.000 l. pour ouvrages faits pour les quatre pavillons de l'avant-cour. 593 l., 4 d.

(Tome II, col. 168).

Voir aussi :

BRIÈRE (Gaston), *Le château de Versailles, Architecture et Décoration* : « La toiture, refaite, « reçut une riche décoration. Les fenêtres, mansardées, furent encadrées de guirlandes et surmontées « de casques en plomb, (jadis dorés), dont Coysevox donna les modèles. » (*Table des Planches*, p. 10).

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.

1681.

OUVRAGES INCONNUS.

Paris ou Versailles ?

Nous n'avons pu retrouver à quels ouvrages se rapportent les passages suivants des *Comptes des Bâtiments :*

> 23 febvrier-29 juin (1681) : à COISVEAUX, *idem* sur ses ouvrages (2 p.). 1.000 l.
> (*Comptes des Bâtiments*, t. II, col. 14).
>
> 16 juillet (1681) : à luy, parfait payement de 1.320 l., pour ouvrages en divers endroits en 1678 et 1679. 720 l.
> (*Comptes des Bâtiments*, t. II, col. 119).

1681. **Planche 34.**

23. — LOUIS XIV.

Buste marbre plus grand que nature.

Salon de l'Œil-de-Bœuf, Musée de Versailles, (n° 789. Catal. SOULIÉ, 1859, t. I, p. 217).

Signé au revers, sous l'épaule droite : A. COYSEVOX. f. et, plus haut : LVD. XIIII. 1681.

> Un buste de marbre blanc de..... (*les dimensions manquent*) représentant le Roy ayant un corselet orné de lambrequins, et couuert d'une draperie brodée sur les bords avec les cheueux flottants sur la draperie, fait par COESEVAUX en 1678.
>
> En marge : *Versailles, grand escalier.*
>
> (*Inv. gén. anonyme de* 1707, p. 585).

Malgré l'erreur de date, excusable à vingt-neuf ans de distance, il s'agit bien du buste de Louis XIV vêtu à l'antique reproduit ci-contre, puisque, dans un autre Inventaire, datant également des premières années du XVIIIe siècle nous trouvons l'indication suivante :

> *Dans la niche du grand escalier* : *Un groupe antique*, etc., et *au-dessus* : Un grand buste de marbre de Louis XIV vêtu à la romaine.
>
> (*Arch. Nat.*, 0'1976 B, p. 55).

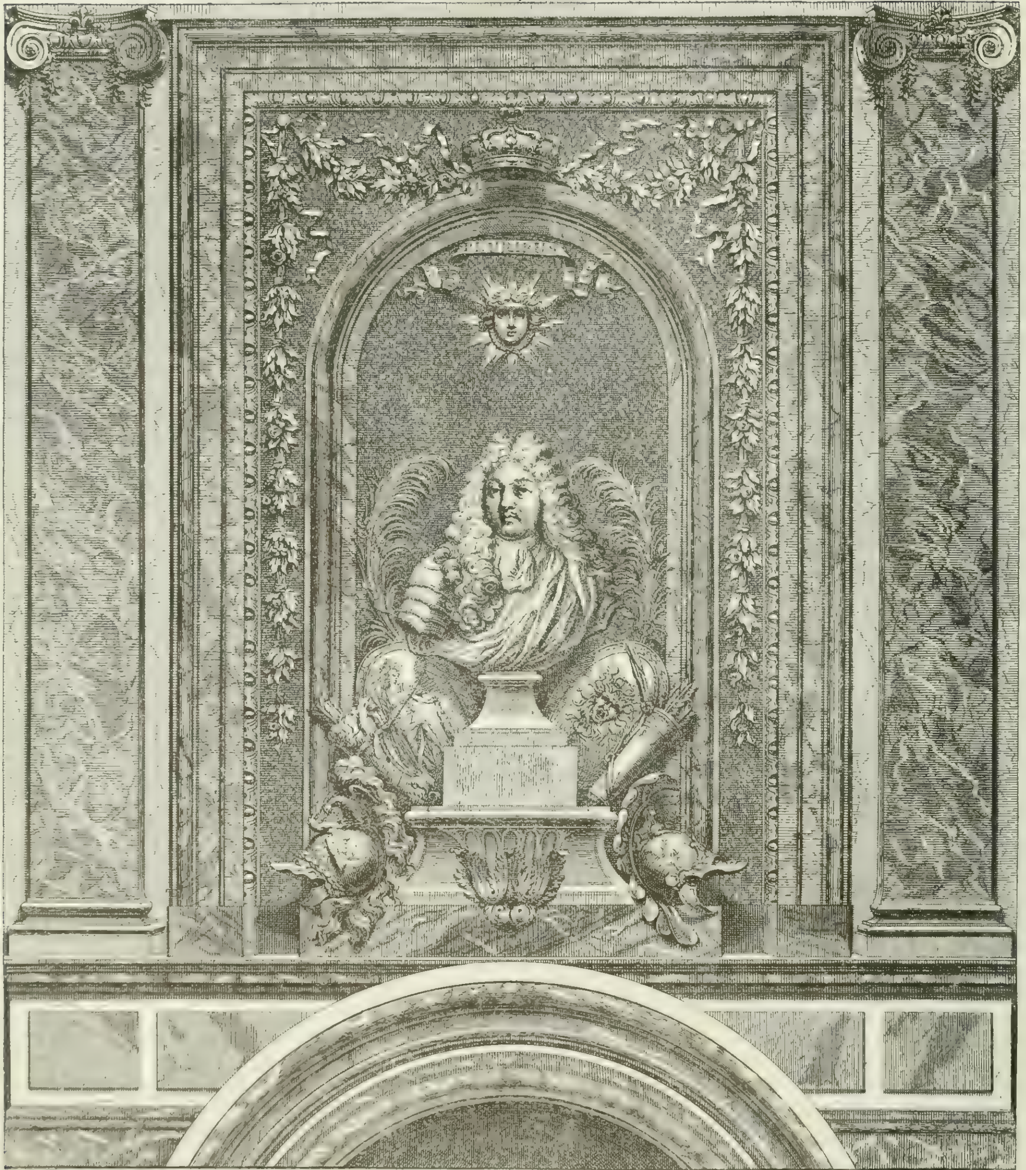
Donc, le dessin de Chevotet, gravé par Surugue (Pl. 35), est faux qui représente le Roi avec une perruque, une cuirasse, une écharpe et une cravate de point. D'ailleurs, lorsque nous avons examiné le dessin original, qui faisait partie de la vente Beurdeley du 31 mai 1920 sous le numéro 8, nous avons pu nous rendre compte aisément qu'autant les motifs décoratifs avaient été soigneusement reproduits, autant le buste lui-même paraissait traité de chic, ajouté après-coup et sans souci de l'harmonie d'ensemble que Coysevox avait certainement réalisée dans son œuvre.

D'ailleurs, pour compléter trois autres trophées composés d'armes antiques, la logique, toute-puissante à l'époque, n'exigeait-elle pas que le Roi fût lui-même costumé à la romaine ?

Nous ignorons tout des vicissitudes par lesquelles passa ce buste entre la destruction de l'Escalier des Ambassadeurs, en 1750, et son arrivée à la place qu'il occupe actuellement.

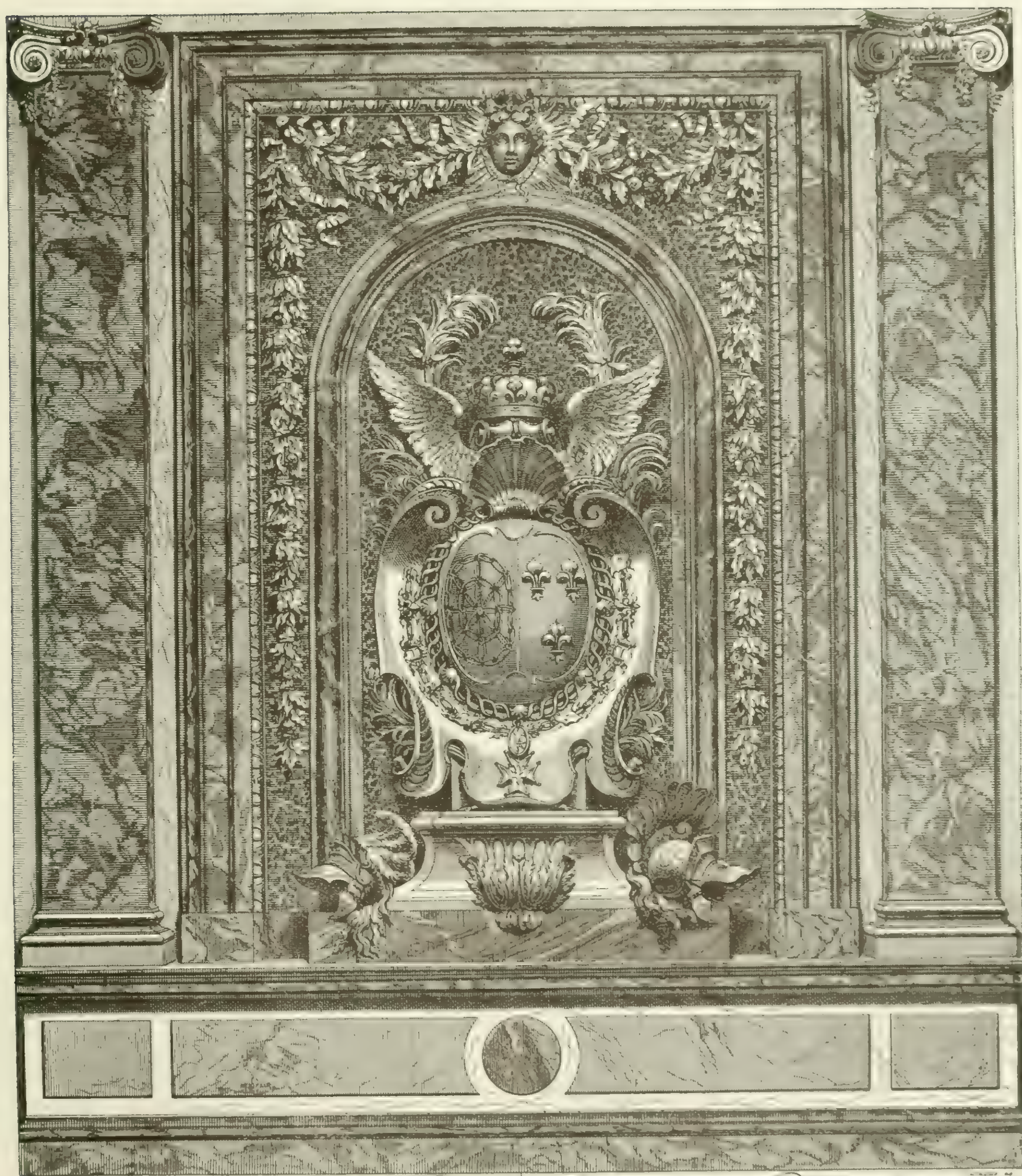
Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 17, p. 189.



Le Buste de Louis le Grand
dans le grand Escalier de Versailles
éxecuté en marbre par Ant. Coyzevox

Ludovici magni Effigies marmorea
in majoribus Versalliarum Scalis
ab Ant. Coyzevox exquisitiùs efformata.



Les Armes de France et de Navarre
dans le grand Escalier de Versailles
exécutées en Bronze par Ant Coyzevox
Sur les desseins de Ch. le Brun.

Franciæ et Navarræ Insignia
in majoribus Versaliarum Scalis
ex ære ab Antonio Coyzevox
ad delineationem Caroli le Brun elaborata



Trophée des Armes d'Hercule

dans le Grand Escalier de Versailles.

Executé en bronze par Antoine Coyzevox, sur les desseins de Charles le Brun.

Trophæum Herculis

in majoribus Scalis Versaliarum

Ex ære fusum, et ab Antonio Coyzevox juxta adumbrationem C. le Brun elaboratum



Trophée des Armes de Minerve

Dans le grand Escalier de Versailles

Executé en Bronze par Antoine Coyzevox

Sur les desseins de Charles le Brun

Trophæum Minervæ

In marmoreis Scalis Versaliarum

In Aere fusum et ab Antonio Coyzevox

Juxta adumbrationem C. le Brun elaboratum

1678-1682. **Planches 35 à 38.**

En collaboration avec J.-B. Tuby.

24. — DÉCORATION DU GRAND ESCALIER DU CHATEAU DE VERSAILLES, DIT ESCALIER DES AMBASSADEURS.

Bronze et plomb dorés.

Ensemble détruit et complètement disparu lors de la suppression de l'escalier, en 1750.

Cette splendide décoration se composait, pour la partie dévolue à Coysevox et Tuby, de quatre trophées d'armes antiques en plomb doré, placés dans des niches creusées au centre de panneaux de marbre, ces niches surmontées de masques et entourées de guirlandes de feuillage de bronze doré.

Le plus important de ces trophées comprenait le buste de *Louis XIV vêtu à la romaine* qui se trouve aujourd'hui sur la cheminée du salon de l'Œil-de-Bœuf, et non le buste de fantaisie dessiné par Chevotet dans la gravure de Surugue qui fait partie de la suite dite du *Grand Escalier de Versailles*, terminée en 1721. La description détaillée en a été donnée dans le *Mercure de France*, juin-juillet 1721, p. 126 et 127. En voici le résumé suivant :

Le Buste de Louis-le-Grand. — Son piédouche repose sur une console, ornée d'un culot de feuillage et accotée de deux casques richement ciselés. Derrière le buste deux boucliers et deux carquois surmontés de deux palmes affrontées. Au-dessus, au centre de la niche et sous l'ombre projetée par une couronne royale en très haut relief, un soleil à face humaine et une banderolle portant la devise NEC PLURIBUS IMPAR. Deux guirlandes rejoignent la couronne aux angles du panneau de marbre d'où tombent deux longues chûtes de feuillage.

(*Calcogr. du Louvre,* n° 1265. Planche 35).

Les Armes de France et de Navarre. (Trophée placé vis-à-vis du précédent.) — Elles sont ciselées dans un ovale ceint du double collier des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, au centre d'un cartouche posé sur une console à culot de feuillage, accotée de deux casques à cimiers ciselés et ornés de crinières. Au-dessus du cartouche, la couronne royale, accotée de deux ailes éployées et surmontées de deux palmes affrontées. Au-dessus de la niche, un soleil à face humaine se rejoint par des guirlandes aux angles du panneau d'où tombent de longues chûtes de feuillage.

(*Calcogr. du Louvre,* n° 1266. Planche 36).

Trophée des Armes de Minerve. — Sur une console, ornée d'un culot de feuillage et accotée de deux casques à cimiers d'animaux empanachés, le casque de Minerve, au hibou éployé, surmonte une cuirasse souple au-dessus d'une tunique drapée. le tout sur un fond de boucliers et d'armes, surmontées de deux palmes affrontées. Même décoration d'un soleil à face humaine, de guirlandes et de chûtes, liées, cette fois, de grands nœuds de rubans flottants.

(*Calcogr. du Louvre,* n° 1267. Planche 37).

Trophée des Armes d'Hercule. — Même disposition de console et de casques que dans les précédents. Un casque à mufle de lion, au cimier hautement empanaché, composé d'un aigle en terrassant un autre, surmonte une armure richement ciselée, ornée de lambrequins et drapée d'un manteau. Elle est accotée de quatre boucliers et d'armes. le tout surmonté de deux palmes affrontées. Même encadrement de soleil, guirlandes, chûtes et nœuds de rubans que dans le précédent.

(*Calcogr. du Louvre,* n° 1268. Planche 38).

Histoire :

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* concernant ce bel ensemble, si fâcheusement et si complètement détruit en 1750.

5 mars-16 avril (1680) : à Jean-Baptiste TUBI et COISVEAU, sculpteurs, à compte des ouvrages de sculpture de bronze et de métal qu'ils font (2 p.). 1.800 l.
(Tome I, col. 1156).

12 juin-10 novembre (1678) : à TUBY et COISVEAUX, à compte des trophées de métails qu'ils font au grand escalier (5 p.). 3.400 l.
18 décembre (1678) : à eux, à compte des ornemens des niches du grand escalier. 400 l.
(Tome I, col. 1049).

22 octobre (1680) : à eux, sur les ornemens de sculpture qu'ils font aux quatre niches du grand escalier de Versailles. 600 l.
(Tome I, col. 1166).

5 octobre-7 décembre (1681) : à COISVEAUX, sculpteur sur ses ouvrages (2 p.) . 600 l.
(Tome II, col. 11).

8 avril (1682) : à luy et à Baptiste TUBY parfait payement de 10.290 l. pour les ouvrages de sculptures des quatre niches du grand escalier et pour les festons de l'antichambre du Roy au chasteau. 4.090 l.

Voir aussi :

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 37.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n°s 18 à 21, p. 23 et 24.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 124.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 33.
PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouv. descr. de Versailles et de Marly*, 1764, p. 19 et 20.

Reproductions :

La gravure de l'ensemble de l'escalier par Surugue, est reproduite dans DUSSIEUX, *Le Château de Versailles*, p. 299.

1681-1682.
TROPHÉE DE MÉTAL.

Galerie des Glaces. Versailles.
Disparu.

En collaboration avec LEGROS et MASSOU, TUBI et Philippe CAFFIERI, Coysevox fut chargé de l'exécution de trophées pour la Grande Galerie.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* se rapportant à ces ouvrages que nous n'avons pu identifier :

4 octobre (1681) : à COISVEAUX, sur un Trophée (grande Galerie). 300 l.
(Tome II, col. 14).

Pl. 39.



Pl. 40.



Le Deley, Phot. *Palais de Versailles.*

25. — DÉCORATION DE L'ESCALIER DES PRINCES. (1681-1682).

Pl. 41.



Pl. 42.



Le Deley, Phot. *Palais de Versailles.*

25. — DÉCORATION DE L'ESCALIER DES PRINCES. (1681-1682).

20 décembre (1682) : à COIZVEVOX autre (*sculpteur*), parfait payement de 850 l. pour un grand trophée de métail à la grande gallerie. 550 l.

(Tome II, col. 181).

17 mars (1681) : à LE COMTE, ARCIS et COYSEVOX sur leurs trophées de la Grande Gallerie. 600 l.

(Tome I, col. 1285).

Ces trophées ne sauraient être confondus avec les « chûtes » de bronze doré qui, au nombre de vingt-quatre (vingt étroites et quatre plus larges) décorent les trumeaux de la Galerie des Glaces et des salons adjacents de la Paix et de la Guerre, et qui sont l'œuvre de l'orfèvre LADOIREAU, sur des modèles fournis par LESPINGOLA (1644-1705) et BUIRETTE (1631-1699). (G. BRIÈRE, *Le Château de Versailles, Architecture et Décoration*, p. 16 de la *Table des Planches* et p. XXVIII addition à la dite *Table*).

1681-1682. **Planches 39 à 42.**

En collaboration avec CAFFIERI (Philippe), LÉGERET (Jean II), PROU (Jacques) et TUBY (Jean-Baptiste).

DÉCORATION DE L'ESCALIER DES PRINCES

D'après M. DE NOLHAC, « les groupes d'enfants, dessus de porte, sont de Tuby et « Coysevox. » (*Le Versailles de Mansart*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, mai 1902).

Les groupes se composent chacun de deux enfants tenant des armes et des palmes, avec comme motif central un bouclier. Ces groupes au nombre de sept, se réduisent à quatre modèles différents, trois d'entre eux étant répétés deux fois.

Histoire :

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* qui concernent ces ouvrages :

21 décembre (1681), 11 janvier (1682) : à BAPTISTE, COISEVAUX, PROU, CAFFIERI et LEGERET, sur leurs ouvrages (4 p.) 1.600 l.

(Tome II, col. 11).

18 janvier-27 juin (1682) : à Baptiste (TUBY), COISVEAUX, PROU, CAFFIERI et LEGERET, sur leurs ouvrages (2 p.). 6.600 l.

(Tome II, col. 136).

25 juin (1682) : à TUBY, COIZEVAUX, CAFFIERI, PROU et LEGERET, parfait payement de 11.322 l., 10 d., pour ouvrages faits tant en stuc et pierre qu'en plastre à l'escalier et salon de la grande aile. 3.212 l., 10 d.

(Tome II, col. 172).

Reproductions :

Ces quatre bas-reliefs sont reproduits dans *Le Château de Versailles, architecture et décoration*, notices de M. G. BRIÈRE.

1682.

En collaboration avec les mêmes sculpteurs :

DÉCORATION DU GRAND SALON attenant à l'escalier des Princes ; aujourd'hui disparue.

Stuc et plâtre.

22 aoust (1682) : à Baptiste (TUBY), COIZEVOX, PROU, CAFFIERI et LEGERET, parfait payement de 1816 l., pour ouvrages de stuc et plâtre au grand sallon de la grande aisle.
(*Compte des Bâtiments*, t. II, col. 178). 816 l.

1681-1682. **Planches 43 à 46.**

26. — DÉCORATION DU SALON DE LA GUERRE

Trophées et ornements de stuc et de métal.

Cette décoration se divise en deux parties bien distinctes. Dans l'une, en collaboration avec Marc ARCIS (1655-1739), et LECOMTE (vers 1639-1694), Coysevox a exécuté des ornements à la corniche et des trophées sans doute provisoires, le tout de stuc.

Histoire :

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* qui concernent ces ouvrages :

6 may (1681) : à COISEVAUX et consors sur leurs ouvrages au Sallon du bout de lad. Gallerie (*des Glaces*). 400 l.
(Tome I, col. 1285).

3 juin (1681) : à luy et à ARCIS, sur leurs ornemens à la corniche d'un des salons du bout de la grande gallerie. 300 l.
(Tome I, col. 1285 également).

15 février (1682) : à Antoine COIZEVAUX, LE COMTE et ARCIS, sculpteurs, parfait payement de 1.987 l.,10 d., pour leurs ouvrages de stuc du sallon du bout de la gallerie de Versailles, du côté de l'appartement du Roy. 687 l., 10 d.
(Tome II, col. 139).

Dans la seconde série de travaux, beaucoup plus importante, c'est en collaboration avec TUBY et PROU que Coysevox travaille.

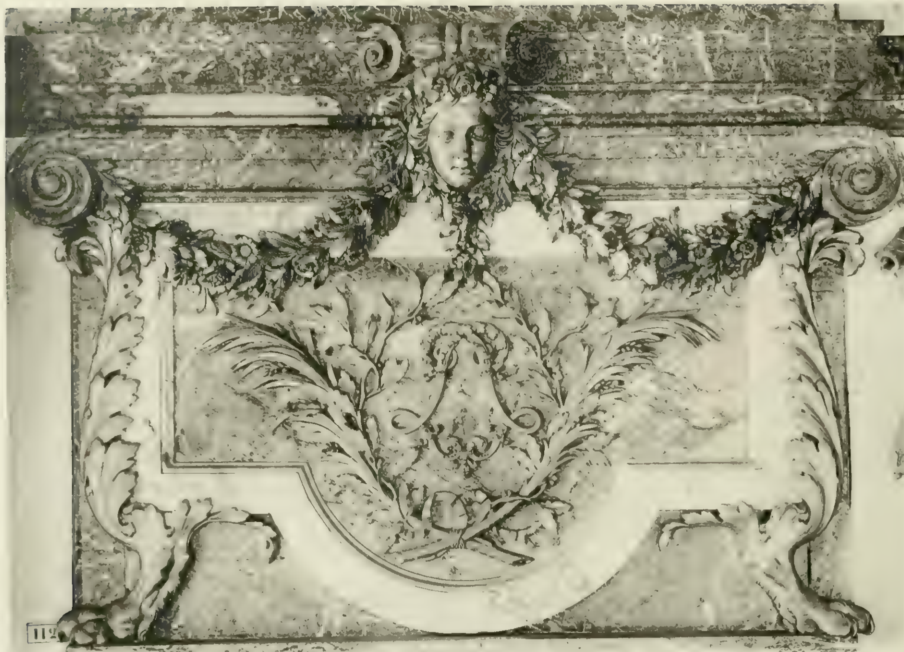
Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* relatifs à cette série :

14 janvier (1682) : à Baptiste (TUBI), COISEVEAUX et PROU sur les ouvrages de stuc au sallon du bout de la grande gallerie. 1.000 l.
(Tome II, col. 14).

1er mars-21 juin (1682) : à TUBI, COISVEAUX et PROU, pour les ouvrages de stuc du sallon de la grande gallerie (5 p.). 4.000 l.
(Tome II, col. 138).

8 mars (1682) : à COIZEVAUX, sur la sculpture pour le sallon de la Gallerie. 600 l.
(Tome II, col. 138 également).

Pl. 43.



Pl. 44.



Le Deley, Phot.

26. — LE PRINTEMPS. — L'ÉTÉ. — SALON DE LA GUERRE. (1681-1682).





26. — L'AUTOMME. — L'HIVER. — SALON DE LA GUERRE. (1681-1682).

6 septembre-4 octobre (1682) : à COIZEVOX et PROU, sculpteurs, sur les neuf trophées de métail pour le sallon du bout de la Gallerie et bas relief de bronze pour la cheminée dud. Sallon (2 p.). 1.200 l.

(Tome II, col. 138 également).

3 juillet (1683) : à COYSEVOX et PROU, sculpteurs, parfait payement de 10.330 l. pour ouvrages de stuc et de métail faits pour le grand salon au bout de la grande gallerie.

(Tome II, col. 314). 3.830 l.

Coysevox fut chargé, en 1683, de restaurer la corniche de ce Salon :

18 may (1683) : à COIZEVOX, sculpteur, pour avoir restauré la corniche du salon et les trophées de la grande Gallerie. 88 l., 15 d.

(Tome II, col. 311).

Quelle est la part que l'on puisse attribuer à Coysevox dans le bel ensemble des décorations du Salon de la Guerre ? L'*Ovale* et son cadre mis à part, puisqu'il n'y a point de doute qu'ils soient l'œuvre exclusive de Coysevox, M. Gaston BRIÈRE, dans son remarquable ouvrage sur *l'architecture et la décoration au Château de Versailles*, désigne comme exécutés en collaboration par TUBI et COYSEVOX les quatre dessus de portes dont ci-dessous description. Il ajoute : « Les trophées d'armes « et d'armures au-dessus, par les mêmes artistes, ont été gâtés en quelques parties par des dorures « modernes. » (Tome I, p. 17 de la *Table des planches*).

Les Quatre Saisons.

Bronze doré et marbres blanc et de couleur.

Dans chacun des quatre panneaux rectangulaires de marbre de couleur, élargis en demi-cercle par en bas, et bordés de marbre blanc, est inscrit le monogramme royal aux deux L entrelacés et accompagnés de brins de lauriers et de palmes croisées. Soutenant les angles inférieurs des panneaux, des pattes de lions s'élèvent de chaque côté, se prolongeant en feuillages jusqu'à des volutes de marbre de couleur d'où partent, pour se rejoindre autour d'un mascaron, des guirlandes qui sont :

A. De fleurs et de feuillages pour le *Printemps*, représenté par une tête de femme.

B. D'épis et de fleurs pour l'*Eté*, une femme également.

C. De pampres pour l'*Automne*, un silène rieur.

D. De chêne et de houx pour l'*Hiver*, un vieillard barbu.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n°s 48 à 57, p. 190. et 191 (y compris les *Ornements de la corniche du Salon*, etc...).

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125 et 126.

Reproductions :

Les quatre bas relief des *Saisons* reproduits dans *Le Château de Versailles*, architecture et décoration, par M. G. BRIÈRE. (Pl. XIV).

1682.

BAS-RELIEF

Plomb et étain.

Dessus de porte du Cabinet des Bijoux, à Versailles.

Disparu au cours des transformations successives des appartements du château.

Histoire :

Ce Cabinet, disparu au XVIIIe siècle (probablement en 1741, date du transfert des médailles à la Bibliothèque Royale, aujourd'hui Nationale) s'ouvrait sur le salon de l'Abondance (G. BRIÈRE, *Château de Versailles*, etc., p. XV).

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* se rapportant à cet ouvrage :

25 octobre (1682) : à COIZEVOX, sculpteur, sur le bas-relief de plomb et estain au-dessus de la porte du Cabinet des curiosités. 300 l.

(Tome II, col. 197).

20 décembre (1682) : à luy, parfait payement de 700 l., pour un grand bas-relief de métai posé au-dessus de la porte du cabinet des bijoux. 400 l.

(Tome II, col. 181).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 58, p. 191.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.

1682.

DEUX VASES EN MÉTAL

Plomb ou étain (?)

Disparus.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* se rapportant à ces ouvrages :

16 décembre (1682) : à COIZEVEAUX (*sur les 2 vases qu'il fait pour le pourtour de la pièce d'eau sous le Dragon*). 300 l.

(Tome II, col. 140).

10 février-8 aoust (1683) : à COISVOX (*sur les cuvettes du pourtour de la pièce sous le Dragon*, 6 p.). 1.300 l.

(Tome II, col. 278).

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 83 et 84, p. 195.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.



Giraudon Phot.

Jardins de Versailles.

27. — (Coysevox et Tuby). — LA FRANCE TRIOMPHANTE (1683)



Giraudon Phot. *Jardins de Versailles.*

27. — (Coysevox). — L'EMPIRE VAINCU (1683).

1682.

OUVRAGES INCONNUS.

Nous ignorons tout des ouvrages auxquels se rapporte le passage suivant des *Comptes des Bâtiments* :

> 4 juin (1682) : à COIZEVAUX, entre forfait payement de 520 l. pour *idem* (*ouvrages faits à la Grande aile*). 220 l.
>
> (*Comptes des Bâtiments*, t. II, col. 235).

1683. **Planches 47 et 48.**

En collaboration avec J.-B. TUBY.

27. — LA FRANCE TRIOMPHANTE ÉCRASANT L'ESPAGNE ET L'EMPIRE.

Groupe en plomb autrefois doré.

Bosquet de l'Arc de Triomphe. Parc de Versailles.

Seule, la figure de *l'Empire* est de Coysevox. d'après la tradition acceptée, sans preuve aucune, par tous les historiens, puisque le seul document contemporain que nous connaissions, ne spécifie pas la part de l'un et de l'autre sculpteur :

« *L'Arc de Triomphe.*

« Le Soleil qui est la devise du Roy est sur le bouclier de la figure qui représente la France « triomphante dans un char avec un manteau royal, et un coq sur son casque qui en est le symbole. « L'on voit, sur les marches de marbre blanc qui sont au-dessous, l'Espagne appuyée sur un lion « et l'Empire assis sur un aigle, et tous les différens ornemens qui forment la fontaine dont le dessin « est au dessous sont en métal doré faits par Tuby et Coissevaux.

« Tous ces dessins sont faits par M. Le Brun. » (*Les bosquets de Versailles expliqués*, Mss. F. b. 27, *au Cab. des Estampes* de la Bibliothèque Nationale).

Nu, à l'exception d'une draperie ceignant les reins, l'Empire, sous la figure d'un homme robuste, est assis, la tête penchée, le pied gauche replié, le droit en avant, les deux mains à droite, la gauche ouverte, la droite posée sur un casque. Un grand aigle est étendu sous lui, ventre en l'air et le bec disposé en orifice de jaillissement d'eau. A droite, s'érige un trophée composé d'une cuirasse souple, posée debout, drapée d'un manteau et enfilée d'un enseigne composé d'une main dans une couronne de lauriers. Des drapeaux, un casque et des glaives complètent ce trophée.

Nous n'avons pu rencontrer, ni dans les *Comptes des Bâtiments du Roi* ni ailleurs, aucune pièce comptable se rapportant à l'exécution de cet ouvrage, qui a été restauré en 1883.

Voir aussi :

DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pittor. des env. de Paris*, 1762, p. 222.

DEMÉNIEUX, date cet ouvrage de 1688, le croit en *marbre*, et cite, p. 50, la *Figure de l'Allemagne assise sur un aigle*, qui n'est autre que le même groupe. *Coysevox*, p. 49 et 50,

Du Seigneur (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 39.
Dussieux (Louis), *Le Château de Versailles*, p. 83 et 84.
Jouin (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 87, p. 195.
Lami (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 125.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.
Piganiol de la Force, *Descr. de Versailles*, t. II, p. 195 et 196.

Reproduction :

Dans Nolhac (P. de), *Les Jardins de Versailles*, p. 83.

1683.

OUVRAGES DANS LES JARDINS DE VERSAILLES.

Au sieur Coisvox, sculpteur, parfait payement de 39.247 l., 15 d., à quoy montent les ouvrages de sculpture qu'il a faits pour le Roy et posez dans les jardins de Versailles depuis 1682 jusqu'à présent. 16.607 l., 15 d.

(*Comptes des Bâtiments*, t. III, col. 1007).

Vers 1683. **Planche 49.**

28. — (Attribué). — MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE (1638-1683).

Médaillon ovale, marbre.
Crypte de l'abbaye de Saint-Denis.
Ni signé, ni daté.

La Reine est représentée de profil à gauche, à peu près à l'âge où elle mourut, coiffée en boucles par devant, avec une tresse qui fait le tour de la tête et une grande boucle tombant dans le dos. A l'oreille une perle poire. Le cou est nu, ainsi que le haut de la poitrine et une draperie couvre la naissance des épaules. Le médaillon est encastré dans le devant du petit monument élevé sous la Restauration en l'honneur de la Reine.

Histoire :

Nous ne trouvons aucune trace de ce médaillon dans les *Comptes* et les *Inventaires* antérieurs à la Révolution. C'est dans *l'Etat des monuments existants au dépôt des Petits-Augustins en* 1816, que nous le voyons mentionné pour la première fois :

261. Trois médaillons en marbre blanc représentant Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche et Henri de Fourcy, prévôt des marchands, par Coisvox.

(*Arch. du Musée*, t. III, p. 186).

Lenoir ajoute, page 189 :



Giraudon Phot. *Abbaye de Saint-Denis.*

28. — (Attribué). — MARIE-THÉRÈSE, REINE DE FRANCE. (Vers 1683).

« Ces médaillons de marbre ont été achetés par moi à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras. »

Nous voyons ensuite ces trois médaillons figurer sur *l'Etat des monuments*, compris dans la liste de ceux destinés à l'église royale de Saint-Denis (1817) :

262-263. Trois médaillons de marbre blanc représentant Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche et Henri de Fourcy, prévôt des marchands (en note : *achetés*).

(*Arch. du Musée*, t. III, p. 243).

Enfin le 15 mai 1816, parmi les *Monuments portés à Saint-Denis*, en vertu de l'ordonnance royale du 24 avril 1816, nous trouvons :

262. Médaillon de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV (magasin), 15 mai.

(*Arch. du Musée*, t. III, p. 243 également).

Il pourrait paraître étrange à qui ne connaîtrait pas les procédés employés par Lenoir pour recompléter ses séries, de trouver ensuite la mention suivante :

15 février 1819. Remis au comte de Forbin pour le Musée Royal :

262. Deux médaillons de marbre de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche (salle d'introduction).

(*Arch. du Musée*, t. III, p. 300).

Sous le même numéro qui cataloguait les Coysevox, partis pour Saint-Denis, Lenoir plaça deux autres médaillons des mêmes personnages, mais de qualité inférieure. Il eut soin d'ailleurs, il faut le reconnaître, de ne point les donner comme œuvres du maître et ce n'est pas à lui qu'il faut imputer leur attribution, toute momentanée, d'ailleurs, à Coysevox. Ils sont rentrés depuis longtemps déjà dans l'anonymat et celui de la Reine vient d'être retiré du Louvre pour aller à Versailles où manquait précisément tout document iconographique sculpté sur Marie-Thérèse.

1683-1685. **Planches 50 et 51.**

29. — LA NYMPHE A LA COQUILLE

Statue marbre.
Musée du Louvre, n° 555. (Catal. 1897).
Ni signé, ni daté.

« Une statue de marbre blanc, représentant *La Nimphe à la Coquille*, couchée sur une draperie, ayant les cheueux nouez derrière la teste, les bras, les espaules et une cuisse nuds, le reste du corps couuert d'une draperie légère ; elle apuye la main droite sur une terrasse, et derrière le bras droit est une urne renuersée, couuerte de sa draperie, de laquelle il sort de l'eau ; le bras gauche baissé et porté du côté droit, tient dans sa main une coquille, et au bout de ses pieds est un vaze à gaudrons. Cette figure est de proportion de sept pieds. Le bord du vaze est cassé : copié d'après l'antique, par COESEVAUX, en 1687. » (En marge : *Versailles, rampe de la Tone* (sic).

(*Inv. gén. anonyme* de 1707. *Arch. Nat.*, 0'1976, p. 395).

Histoire :

Commandée en 1683 et terminée dès 1685 comme en font foi les passages suivants des *Comptes des Bâtiments* du Roi:

26 décembre (1683) : à luy sur la *Vénus de Médicis* et celle *à la Coquille.* 300 l.
(Tome II, col. 335).

6 febvrier-11 juin (1684) : à COISVEAUX, sculpteur, sur deux figures de marbre qu'il fait, l'une de la *Vénus de Médicis* et l'autre de celle *a la Coquille* (4 p.). 1.600 l.
(Tome II, col.437).

23 juillet-11 octobre (1684) : à luy, sur le même travail et sur un grand vaze, et les bustes du Roy et de la Reyne (3 p.). 2.000 l.
(Tome II, col. 437).

19 novembre (1684) : à luy, sur les deux figures de marbre de *la Nimphe à la Coquille* et de *la Vénus de Médicis,* les bustes du Roy et de la Reyne et deux chapiteaux pour la salle des gardes de S. M. 600 l.
(Tome II, col. 437).

4 fébvrier-8 juillet (1685) : à COIZEVAUX, sculpteur, à compte des deux figures de marbre qu'il a fait de la *Nymphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis,* des bustes du Roy et de la Reyne, du grand Vaze et de deux chapiteaux de l'antichambre du grand appartement de de S. M. au chasteau de Versailles (2 p.). 1.600 l.
(Tome II, col. 620).

22 avril (1685) : à COISEVAUX, sculpteur, en considération de ce qu'il a achevé la *Vénus à la Coquille* deux mois plus tost que le terme porté sur le marché. 300 l.
(Tome II, col. 735).

24 febvrier (1686) : à Antoine COISVAUX, sculpteur, à compte des deux *Vénus à la Coquille* et *de Médicis,* du grand vaze et de deux chapiteaux de l'antichambre du Roy à Versailles.
(Tome II, col. 987). 1.500 l.

Orna primitivement, comme l'indiquent et les inventaires et les auteurs anciens, la rampe du bassin de Latone à Versailles, puis, fut placée dans le Bosquet Dauphin. (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pitt. des env. de paris,* 1762, p. 115).

Réparée en 1878 par le sculpteur Séraphin Denécheau, elle fut moulée en 1880, puis, réparée une seconde fois, en 1891, par le sculpteur Suchetet, qui en exécuta une copie destinée à la remplacer à Versailles. Elle fut, en effet, transportée la même année au Musée du Louvre.

Une épreuve du moulage de 1880 a été offerte, en 1882, au Musée d'Angers par M. A. Giffart.

Cette statue est une interprétation, plutôt qu'une copie d'après une œuvre antique dont il existe deux exemplaires conservés l'un, à Rome, dans le Musée de la Villa Borghèse, l'autre, au Louvre même, dans la salle des Cariatides, et que nous reproduisons ici.

La comparaison entre les deux œuvres nous a paru, en effet, nécessaire pour bien faire comprendre comment, en ses copies d'après l'antique, Coysevox sut assouplir ses figures sans rien leur faire perdre de la noblesse et de la décence des œuvres originales.

Les déesses deviennent, sous son ciseau, plus gracieuses, plus humaines, mais demeurent tout aussi noblement chastes, jusqu'en leur plus complète nudité, ce dont la *Vénus accroupie,* qui suit (N° 39, pl. 66 et 67), est le plus magnifique exemple.

Voir aussi :

Chronique des Arts, n° 29, 5 sept. 1891, p. 226.



Giraudon Phot. *Musée du Louvre.*

LA NYMPHE A LA COQUILLE. — (Antique).



Giraudon Phot. *Musée du Louvre.*

29. — LA NYMPHE A LA COQUILLE (1683-1685).

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 51.

DU SEIGNEUR (Jean), *Antoine Coysevox et ses ouvrages* dans la *Rev. Univ. des Arts*, t. I, p. 39.

GILLE (Phil.), dans le *Figaro* du 27 août 1891. (Sur le transfert de la statue au Louvre).

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 90, p. 196.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs de l'Ecole française sous le règne de Louis XIV*, p. 125.

MASSOU, *Inventaire des sculptures*... 1722 (Mss. 0'1969. Aux *Archives Nationales*).

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.

PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Versailles*, 1764, p. 55.

PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, 1765, t. IX, p. 492.

Reproduction :

Dans le recueil Fb. 25, du Cabinet des Estampes à Paris, intitulé *Statues de Versailles dessinées et lavées*, p. 56 : *Nymphe à la Coquille. Par Coysevox d'après l'antique*, dessin charmant, mais sans aucune valeur documentaire.

CLARAC, *Musée de sculpture*, t. IV, pl. 754.

THOMASSIN, *Recueil des sculptures*, etc., pl. n° 47.

1683-1685. **Planches 52 et 53.**

30. — TRIOMPHE DE LOUIS XIV.

Bas-relief stuc. H. 3m92. L. 3m07.

Salon de la Guerre, Musée de Versailles. (N° 2090. *Catal.* SOULIÉ, 1860, t. II, p. 155 et 156).

Ni signé, ni daté.

« On remarque en entrant dans ce Salon (*de la Guerre*) un grand bas-relief ovale qui a douze « pieds de haut et est dans une bordure de marbre. Il est soutenu par le chambranle d'une cheminée « feinte, et représente *Louis-le-Grand* à cheval. Deux captifs, liés avec des festons de fleurs aux côtés « de l'ovale, sont assis au haut du chambranle. Au-dessus de la bordure, l'on voit une Couronne « Royale et deux Renommées qui tiennent des trompettes. Dans l'ouverture feinte de cette cheminée, « est un autre bas-relief qui représente une femme assise qui écrit l'histoire de Louis-le-Grand, « et qui est accompagnée de plusieurs Enfans ailés, ou Génies. Tous ces ornemens sont dorés. Ce « grand morceau de sculpture n'est encore qu'un modèle fait par *Desjardins*. Il y a longtemps qu'on « travaille à l'exécuter en marbre, et si l'on juge de l'ouvrage par l'excellence des sculpteurs qui y « ont travaillé, ce sera sans doute quelque chose de parfait ; car ce sont *Antoine Coysevox*, *Nicolas* « *Coustou* et *Guillaume Coustou*, qui ont successivement mis la main à ce bas-relief qui n'est pas « encore en place, ni même entièrement fini. » (PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Versailles*, 1764, p. 71, 72).

Histoire :

En dépit de cette attribution à Desjardins, confirmée par D'ARGENVILLE, dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris* (1752, p. 72), c'est à Coysevox qu'est due cette œuvre remarquable.

En effet, FERMEL'HUIS, si exactement renseigné sur la vie et les œuvres de son ami Coysevox dit expressément, dans l'*Eloge funèbre* (page 9) :

« Il y avoit encore un dessein plus digne de son habileté, qu'il devoit exécuter en marbre et « qui ne l'a été qu'en stuc. C'est un bas-relief ovale d'une grandeur prodigieuse sur la cheminée « du grand Salon, dans lequel il a représenté le Roy à cheval couronné par la Renommée et accom- « pagné de plusieurs autres figures qui concouroient à exprimer cette principale action. »

A défaut de pièces comptables relatives à l'ovale nous avons, d'ailleurs, le passage suivant des *Comptes des Bâtiments du Roi*, se rapportant au bas-relief de la « cheminée feinte », partie de ce grand ensemble.

> 14 mars-18 juillet (1683) : à COYSEVOX, sur le bas-relief de bronze qu'il a fait pour le bas de la cheminée du salon du Roy (2 p.). 600 l.
>
> En note, de M. Guiffrey : *Au second article, relatif au même travail, en date du* 28 *mars, on a substitué* de marbre ; *il semble par conséquent que le bas-relief était plutôt de marbre que de bronze.*
>
> (Tome II, col. 277).

Cette annotation : *de marbre*, est une erreur et le bas-relief était bien de bronze :

> « Un bas-relief de bronze de trois pieds deux pouces de haut, sur cinq pieds dix pouces de long, représentant l'histoire assise qui écrit sur un bouclier, qu'un enfant tient auprès d'elle, et un autre enfant qui met un casque sur une cotte d'armes, fait par COEXVAUX. *Versailles Magazin.* »
>
> (*Inv. anon. mss.* de 1707, p. 971, *Arch. Nat.* 0'1976A).

Nous devons cependant signaler le curieux document que voici :

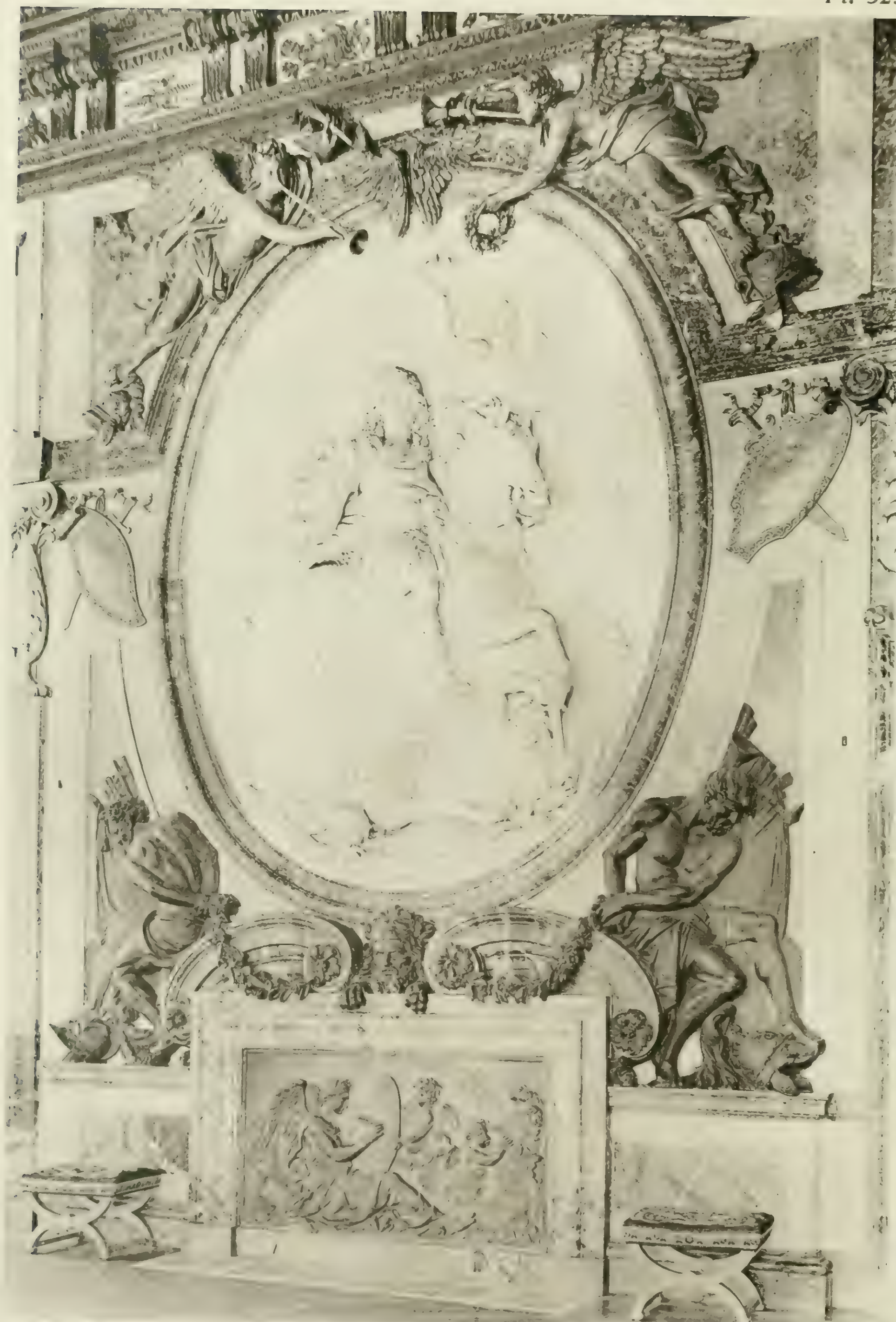
> « Remis le 19 juin, pour les Invalides. (Décision Ministérielle du 5 Octobre 1822) : (N° 488). Grand médaillon en marbre blanc, représentant Louis XIV passant le Rhin, qui est figuré sous ses pieds, par COYSEVOX ».
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 309).

Malgré nos recherches dans tout l'Hôtel des Invalides, il ne nous a pas été possible de retrouver ce médaillon, de marbre blanc.

Le bas-relief de bronze, fondu sans doute à la Révolution, ne fut pas mis en place. L'œuvre de Coysevox ne semble pas, en effet, malgré sa rare beauté, avoir satisfait Louis XIV d'abord, ses successeurs ensuite, puisque, les *Comptes des Bâtiments* mentionnent, à la date du 16 février 1716 :

> « A luy (COYSEVOX), 1.350 livres pour son payement du nouveau modelle d'un grand bas-relief oval, représentant le roy Louis XIV à cheval, qu'il a fait en plâtre pour le sallon de la Guerre du château de Versailles, pendant 1715. 1.350 l.
>
> (Tome V, col. 873 et 874).

Ce « nouveau modelle » ne fut d'ailleurs pas plus exécuté en marbre que le premier et, ici, Piganiol de la Force a raison, on s'adressa par la suite à Nicolas Coustou dont le *Passage du Rhin par Louis XIV*, terminé après sa mort par son frère Guillaume, et destiné à remplacer l'œuvre de Coysevox, se voit à présent au château de Versailles, encastré dans le mur du vestibule d'entrée des visiteurs.



Giraudon, Phot.

Palais de Versailles.

30. — TRIOMPHE DE LOUIS XIV. (1683-1685).



Giraudon, Phot.

TRIOMPHE DE LOUIS XIV. (Détail).

Nous avouons ne pouvoir comprendre le peu d'enthousiasme des contemporains de Coysevox pour une œuvre au sujet de laquelle nous partageons entièrement l'avis suivant d'un des maîtres de la critique moderne :

« Il faut remonter jusqu'à Jean Goujon, pour trouver une entente aussi heureuse du relief « méplat, un sens aussi fin de l'effet perspectif obtenu par les moyens les plus sobres, une science « aussi accomplie du modèle vivant. Il importe peu à Coysevox d'être obligé d'habiller ses héros « à la romaine ; son goût se relie d'instinct à la plus pure tradition française ; les influences étran- « gères n'y ont point de prix. Ce bas-relief, trop peu regardé au milieu des richesses ornementales « qui l'entourent, est un chef-d'œuvre. » (L. GONSE, *La sculpture française*, p. 183).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 40.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 38.
DUSSIEUX (L.), *Le Château de Versailles*, t. I, p. 158.
FÉLIBIEN DES AVAUX, *Descr. somm. de Versailles*, 1703, p. 149 et 150.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 59 et 60, p. 191.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous le règne de Louis XIV*, p. 125.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 33.
MONICART (J.-B.), *Versailles immortalisé*, t. I, p. 283 et 284.
SOULIÉ (Eudore), *Catal.* 1860, n° 2090, t. II, p. 154 et 161.

1684-1685. **Planches 54 à 56.**

31. — LE GRAND VASE.

Marbre blanc. Haut. 2m50.
Château de Versailles, parterre nord.
Ni signé, ni daté.

« Un autre vaze de marbre blanc en quatre morceaux de six pieds huit pouces de haut, « orné de gaudrons sur la moulure d'en haut, et d'un bas-relief autour du corps du vaze, « dans lequel est représenté d'un côté le secours que la France donna aux Impériaux en « Hongrie contre les Turcs. Elle y paroist passant sur des Turcs renuersez, et suiuant les « fuyards avec un bouclier de ses armes sur lequel un aigle est soutenu. Et, de l'autre côté, « il est représenté l'Espagne qui reconnoist la préséance de la France sur elle par une figure « qui luy présente un Lyon soumis. Les anses aux deux cotez sont en forme de consolles « qui portent des masques coëffez de lierre et de cornes de bouc ; le bas du vaze est orné « de feuilles de refend, et le pied d'ouche de canneaux tournans. Fait par COEXVAUX en « 1684. Il y a une corne de cassée, et il est mutilé de l'autre côté ».

En marge : *Versailles, face devant le château.*

(*Inv. gén. anonyme* de 1707, *Arch. Nat.*, O'1976A, p. 735).

Ce vase est souvent nommé *Vase de la Guerre* par opposition à celui de J.-B. Tuby qui lui fait pendant et est consacré à la glorification de la Paix.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* qui concernent cette œuvre :

15 avril (1685) : à luy sur la *Vénus* et le vaze de marbre, 400 l.
(Tome II, col. 620).

4 febvrier-8 juillet (1685) : à COIZEVAUX, sculpteur, a compte des deux figures de marbre qu'il a fait de la *Nymphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis*, des bustes du Roy et de la Reyne, du *grand vaze* et de deux chapiteaux de l'antichambre du grand appartement de S. M. au chasteau de Versailles (3 p.). 1.600 l.
(Tome II, col. 987).

24 febvrier (1686) : à Antoine COISVAUX, sculpteur, à compte des deux *Vénus à la Coquille* et de *Médicis*, du *grand vaze* et de deux chapiteaux de l'antichambre du Roy à Versailles. 1.500 l.
(Tome II, p. 989).

« ... Les bas-reliefs hautement dégagés qui le décorent, frappent par une hardiesse de travail « et un enthousiasme que n'atténuent point les faibles négligences qu'on y peut remarquer. Ce vase, « un peu lourd dans sa silhouette à contre-courbures est allégé par des anses à volutes sur lesquelles « se détachent des masques de satyres et des feuilles d'acanthe ; son rebord supérieur retombant « en échine à mouchette, ou coupe-larmes, est élégi par des godrons et des dards ; son piédouche, « cannelé en torsades historiées et le culot qui l'amortit, sont richement ciselés et en terminent heureu- « sement l'ensemble décoratif. » (DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 48).

Voir aussi :

DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pitt. des env. de Paris*, 1762, p. 97.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 38 et 39.

DUSSIEUX (L.), *Le Château de Versailles*, t. II, p. 219.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nº 91, p. 197.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français du règne de Louis XIV*, p. 125.

MASSOU, *Inv. des sculptures*, 1722, *Arch. Nat.* 0'1969, p. 43. Cet auteur dit, par erreur : « Sur le corps duquel est un bas-relief composé de neuf figures représentant *la Paix*, » etc. faisant ainsi confusion avec le *Vase* de J.-B. TUBY.

Mémoires inédits sur la vie et sur les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.

SOULIÉ (E.), *Catal.* 1861, t. III, p. 500.

MONICART (J.-B.), *Versailles immortalisé*, t. II, fig. 31.

NOLHAC (Pierre de), *Les Jardins de Versailles*, p. 13.

Reproductions :

THOMASSIN, *Recueil de statues, groupes et vases du Château de Versailles*, nº 205, sous le titre « *Le Secours de Hongrie.* »

1684-1568.

VÉNUS DE MÉDICIS, copie en marbre d'après l'antique.

Disparue.



Giraudon Phot.

Jardins de Versailles.

LA DÉFAITE DES TURCS EN HONGRIE



Giraudon Phot. *Jardins de Versailles.*

PRÉÉMINENCE DE LA FRANCE RECONNUE PAR L'ESPAGNE



Giraudon Phot.

Jardins de Versailles.

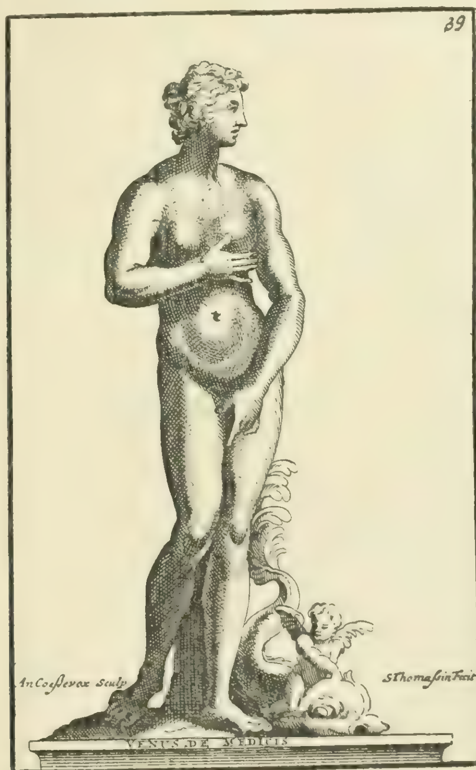
31. — LE VASE DE LA GUERRE (1684-1685).

Nous ne la connaissons plus que par le document suivant :

« Une statue de marbre blanc en pied, représentant la *Vénus de Médicis* nuë, portant les doits de la main droite sur le bout du sein, et la gauche baissée devant les cuisses ; la jambe gauche est apuyée contre un tronc d'arbre, à côté duquel est un Dauphin, et deux petits enfants qui se jouënt dessus. Cette figure a de hauteur quatre pieds neuf pouces. Copié par COESEVAUX ; d'après l'Antique ; à la main gauche de Vénus, manque le petit doigt, et les trois autres sont cassez ; le bras du petit enfant qui est sur la teste du Dauphin est aussi cassé ».

En marge est écrit : *Marly, appartement vert du côté d'Agripine.*

(*Inv. gén. anonyme* de 1707. *Arch. Nat.* O'1976A, p. 364).



Le même inventaire décrit trois autres *Vénus de Médicis*, copies d'après l'antique et toutes trois œuvres d'anonymes. L'une est également accompagnée de deux enfants, mais n'a que quatre pieds huit pouces de haut ; une autre n'a qu'un enfant avec elle ; la troisième enfin est seule avec le Dauphin.

THOMASSIN, dans son *Recueil des statues, groupes*, etc., *de Versailles*, reproduit, à la planche 39, celle de ces quatre Vénus qui n'a qu'un enfant avec elle, et la donne, erronément comme on le voit ci-dessus, pour la copie exécutée par Coysevox.

Histoire :

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* qui se rapportent à cet ouvrage :

6 febvrier-11 juin (1684). A COISVAUX, sculpteur, sur deux figures de marbre qu'il fait l'une de la *Vénus de Médicis* et l'autre de celle *à la Coquille* (4 p.). 1.600 l.
(Tome II, col. 437).

23 juillet-11 octobre (1684). A luy, sur le même travail et sur un grand vaze, et les bustes du Roy et de la Reyne et deux chapiteaux pour la salle des Gardes de S. M. 600 l.
(Tome II, col. 437).

19 novembre (1684) : à luy sur les deux figures de marbre de la *Nymphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis,* les bustes du Roy et de la Reyne, et deux chapiteaux pour la salle des Gardes de S. M. 600 l.
(Tome II, col. 437).

26 décembre (1684) : a luy sur la *Vénus de Médicis* et sur celle *à la Coquille.* 300 l.
(Tome II, col. 335).

4 febvrier-8 juillet (1685) : à COIZEVAUX, sculpteur, à compte des deux figures de marbre qu'il a fait de la *Nymphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis,* les bustes du Roy et de la Reyne, du grand vaze et de deux chapiteaux de l'antichambre du grand appartement de S. M. au chasteau de Versailles (2 p.). 1.600 l.
(Tome II, col. 620).

24 febvrier (1686) : à Antoine COISVEAUX, sculpteur, à compte des deux *Vénus à la Coquille* et de *Médicis,* du grand vaze et de deux chapiteaux de l'antichambre du Roy à Versailles. 1.500 l.
(Tome II, col. 987).

Voir aussi :

ANONYME, *Etat des Figures, Groupes et Vases... de Marly en* 1695. (Mss. *Arch. Nat.* 0'1460), indique la Vénus de Médicis, comme « tirée du théâtre à Versailles ».

DEMÉNIEUX, *Coysevox,* p. 51.

DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pitt. des env. de Paris,* 1762, p. 160.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages,* dans la *Rev. Univ. des Arts,* t. I, p. 39.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox,* n° 89, p. 196.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs de l'Ecole française sous Louis XIV,* p. 126.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.

PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Versailles,* 1764, p. 283.

Avant 1685. **Planche 57.**

32. — LE TELLIER (Michel), Chancelier de France (1600-1685).

Buste bronze.
Musée du Louvre, n° 562.
Ni signé, ni daté.

Coiffé d'une courte perruque bouclée, il a le visage et le regard tournés vers la droite, et sourit légèrement. Il porte une petite moustache et une courte royale. Sous son rabat uni, la croix



Giraudon, Phot.

32. — MICHEL LE TELLIER. (Avant 1685).

de l'ordre du Saint-Esprit pend, suspendue à un large ruban, sur la tunique très plissée et au-dessus d'une étroite ceinture, plissée également. Sur le revers gauche de la robe de chancelier, l'insigne du Saint-Esprit est brodé très en relief. Sur le piédouche carré, les masses, insignes du chancelier, sont croisées et réunies par un nœud de ruban.

Histoire :

Ornait, avant la Révolution, la salle des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés à laquelle il avait été peut-être donné par la famille du chancelier après avoir orné le catafalque de ses obsèques, célébrées en cette abbaye.

Après l'incendie du 1er fructidor, an II (19 août 1794), Lenoir réclama pour le Musée des Monuments français tout ce qui pouvait avoir été sauvé des précieuses œuvres d'art de ce riche « cabinet ». Dom Poirier, le célèbre bibliothécaire, le remit avec d'autres pièces, complètes ou en fragments :

> J'ai reçu du citoyen Poirier, membre de la Commission temporaire des Arts : un buste de *Richelieu* en bronze, un *idem* représentant *Le Tellier*, etc.., ces objets viennent de la pièce des manuscrits de Saint-Germain (*des Prés*).
>
> (*Arch. du Musée*, t. II, p. 208 et 209).

Peu d'œuvres ont subi autant de changements d'attribution que celle-ci.

Lenoir commença par lui donner pour auteur Jacques SARRAZIN, ce qui était inadmissible, cet artiste étant mort en 1660, alors que Le Tellier ne reçut le collier de l'Ordre, avec la dignité de chancelier, qu'en 1677. (N° 283, *Catal. du Musée des Monuments français, an III*). Lenoir fit pire encore puisque, dans le Catalogue de l'an VIII, il ajouta : « Sarrazin est l'auteur de ce buste fait du vivant de ce chancelier. » Il eût été difficile à Sarrazin de le faire après la mort de Le Tellier, décédé en 1685, soit vingt-cinq ans après l'artiste lui-même !

En 1816, l'erreur se continue, et dans l'*Etat des monuments existants au dépôt des Petits Augustins*, nous trouvons :

> N° 285 (catal. 1810). *Buste en bronze de Michel Letellier*, par Jacques SARRAZIN. Ce buste en bronze vient de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Près.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 191).

En 1824, le comte de Clarac, lorsqu'il forma la Galerie d'Angoulême, confondit le chancelier avec son fils, marquis de Louvois, et, parce que le tombeau de celui-ci avait été sculpté en partie par Desjardins, il le catalogua comme « buste en bronze d'après Desjardins ».

L'*Inventaire* des sculptures du Musée Royal, sous la Restauration, attribua de nouveau l'œuvre à Sarrazin, mais, pour rendre vraisemblable l'attribution à cet artiste, on donna au buste le nom de l'un des chanceliers vivant de son temps et on le baptisa *Pierre Séguier*, ce contre quoi protesta vivement le baron de GUILHERMY dans les *Annales Archéologiques*, t. XIV, p. 255.

Par comparaison avec le buste de marbre de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, Louis COURAJOD a rendu définitivement l'œuvre à Coysevox. (*Un portrait de Michel Le Tellier au Louvre*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1876, p. 320 à 333).

Nous savons que notre artiste n'exécuta pas moins de « quatre bustes de M. le Chancelier Le Tellier ». (*Mémoires inédits sur les académiciens*, t. II, p. 37).

Ce bronze a certainement été fondu d'après un buste exécuté du vivant du modèle. Il est postérieur de plusieurs années au buste de marbre de Sainte-Geneviève. En admettant que celui-ci, comme le propose M. Amédée BOINET. (*Les bustes de Coysevox de la Bibl. Sainte-Geneviève*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1920, p. 4), soit un peu antérieur à 1677, le bronze pourrait dater des années 1680 à 1685.

Voir aussi :

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 46.
FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 34.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous LouisXIV*, p. 126.

Reproductions :

Gaz. des Beaux-Arts, 1876, p. 322, gravure au trait.

1684-1686.

CHAPITEAUX DE LA SALLE DES GARDES DU ROI, A VERSAILLES.

Sans doute en marbre.

Nous n'avons pu les retrouver.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* se rapportant à ces ouvrages :

19 novembre (1684) : à luy sur les deux figures de marbre de la *Nimphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis*, les bustes du Roy et de la Reyne et *deux chapiteaux* pour la salle des Gardes de S. M. 600 l.

(Tome II, col. 437).

4 febvrier-8 juillet (1685) : à COIZEVAUX, sculpteur, à compte de deux figures de marbre qu'il a fait de la *Nymphe à la Coquille* et de la *Vénus de Médicis*, des bustes du Roy et de la Reyne, du grand vaze et de *deux chapiteaux* de l'antichambre du grand appartement de S. M. au chasteau de Versailles (2 p.). 1.600 l.

(Tome II, col. 620).

24 febvrier (1686) : à Antoine COISVAUX, sculpteur, à compte de deux *Vénus à la Coquille* et de *Médicis*, du grand vaze et de *deux chapiteaux* de l'antichambre du Roy à Versailles. 1.500 l.

(Tome II, col. 987).

2 febvrier (1687) : à Antoine COISEVAUX, sculpteur, pour *deux chapiteaux* d'ordre ionique, qu'il a fait et livré pour l'antichambre du Roy à Versailles. 440 l.

Ainsi qu'on le voit par cette commande, Coysevox ne dédaignait nullement de faire marcher de pair une besogne purement ornementale avec les bustes du Roy et de la Reine et des sculptures de l'importance de la *Nymphe à la Coquille* et de *la Vénus de Médicis*.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n°s 62 et 63, page 192.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 126.



Giraudon Phot. *Jardins de Versailles.*

33. — LA GARONNE (1685-1686).



Giraudon Phot. Jardins de Versailles.

34. -- LA DORDOGNE (1685-1686).

1685-1686.

MAUSOLÉE DE MADAME LA CHANCELIÈRE D'ALIGRE, Elisabeth Lhuillier, morte le 8 février 1685.

Marbre.

Disparu.

« Derrière cet hôpital (*de la Pitié*), est la maison de Sainte Pélagie ; on y voit une épitaphe « en marbre, de la main de Coysevox, pour Mme d'Aligre, femme du chancelier de ce nom, qui a « fait beaucoup de bien à cette maison. » (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pittor. de Paris*, 1752, t. I, p. 247).

« Le génie de la Religion, agenouillé sur le sarcophage du tombeau de la femme du chancelier « d'Aligre ; derrière, on voyait une pyramide surmontée d'une urne en bronze. » (DU SEIGNEUR, *Coysevox et ses ouvrages*, p. 47).

Exécuté probablement de suite après la mort de Mme d'Aligre, soit vers 1685-1686.

Nous ignorons ce que ce mausolée devint sous la Révolution, mais nous avons trouvé le passage suivant, qui le concerne, dans les *Archives du Musée*, p. 270 :

> *Liste des monuments réclamés par les églises de Paris en* 1808.
> (Par) Saint Médard.
> D'Aligre, provenant de Saint-Pélagie.
> (Tome III, p. 270).

Aucune œuvre de sculpture pouvant avoir fait partie de ce monument ne se trouve à l'église Saint-Médard.

Voir aussi :

BRICE (Germain), *Descr. de Paris*, 1706, t. II, p. 25.

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 71 et 72.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 225, p. 216.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 134.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 37.

1685-1686. **Planches 58 et 60.**

33. — LA GARONNE

Groupe de bronze, fondu par les Keller en 1688

Parterre d'eau, Château de Versailles.

Ni signé, ni daté.

> Un grouppe de bronze représentant un fleuve assis sur une terrasse avec un bout de draperie qui luy couure les cuisses, ayant la teste entourée d'Epies de bled, de fleurs et de feuilles de vignes et le bras gauche apuyé sur une urne renuersée d'où il sort de l'eau, tent un gouuernail dans sa main ; il a le bras droit allongé et apuyé sur sa cuisse droite. Un

petit enfant assis audessous de la jambe droite du fleuue s'apuye sur sa main gauche et tient de la main droite une corne d'abondance, d'où il sort des fleurs et du raisin. La figure du Fleuue est de proportion de neuf pieds et a été modelée par COESUAUX et fondue par les KELLERS d'un même jet en 1688.

En marge : *Versailles bassin du parterre.*

(*Inv. gén. anonyme* de 1707. *Arch. Nat.* 0'1976A, p. 816).

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* concernant ce groupe et le suivant, la *Dordogne* :

18 febvrier-12 aoust (1685) : à luy sur les modèles de deux groupes pour le petit parc, représentant un *Fleuve* et une *Rivière* (4 p.). 1.200 l.

(Tome II, col. 620 et 621).

24 mars-26 may (1686) : à luy, avec 1.200 l., receus les 18 febvrier, 6 may, 3 juin et 10 aoust 1685, faire le parfait payement de 2.800 l. a quoy montent les deux modèles de grouppes qu'il a fait en terre et des cires qu'il répare desd. modèles à l'Arcenal pour fondre en bronze (2 p.). 1.600 l.

(Tome II, col. 987).

Jouin n'a pas reconnu que ces deux payements s'appliquaient à la *Dordogne* et à la *Garonne* et en a fait deux numéros distincts (n°s 138 et 139, p. 211).

« Le vieillard appuyé sur un gouvernail, qui représente le fleuve de la Garonne, fait, avec « la *Dordogne* du même artiste, le plus majestueux de ces couples allégoriques. Nulle, parmi ces « divinités fluviales, ne fait mieux penser au Rhin de Boileau *tranquille et fier du progrès de ses eaux*. « Sa tête qu'allonge la barbe flottante, est joviale, sa bouche rit spirituellement à quelque vision, « dans l'espace. Un bel enfant, blotti auprès de son corps musclé, répand des fleurs et des fruits « et joint sa grâce mutine à cette œuvre de tranquille force. »

(P. DE NOLHAC, *Les bronzes du parterre d'eau de Versailles*, dans la *Rev. de l'Art anc. et mod.* 1911, p. 250.)

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 49.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 39.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 92, p. 197.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 126.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.

MASSOU, *Invent. des sculptures*, 1722, *Arch. Nat.* 0'1969, p. 45.

SOULIÉ (Eudore), *Catal. Musée de Versailles*, 1861, t. III, p. 500.

Reproductions :

THOMASSIN, *Recueil de statues, groupes et vases du Château de Versailles*, n° 158.

1685-1686. **Planches 59 et 61.**

34. — LA DORDOGNE

Groupe en bronze, fondu par les Keller en 1688.

Parterre d'eau, château de Versailles.

Ni signé, ni daté.



Giraudon, Phot. *Jardins de Versailles.*

33. — LA GARONNE. (Détail).



Giraudon, Phot. *Jardins de Versailles.*

34. — LA DORDOGNE. (Détail).

Un groupe de bronze représentant une riuière, sous la figure d'une femme ayant la teste tournée, regardant du côté de son espaulle gauche, et couronnée de fleurs. Elle est assise sur une terrasse, ayant un bout de draperie qui luy couure les cuisses et le bras droit appuyé sur deux urnes renuersées d'où il sort de l'eau et dans l'une desquelles il sort avec l'eau des médailles enchaînées ; elle tient de la main gauche un enfant qui s'apuye sur sa cuisse et audessous de ses jambes est une corne d'abondance remplie de fruits et de melons. Cette figure est de proportion d'environ neuf pieds et a été modelée par COESEUAUX et fondue par les KELLER en 1688.

En marge : *idem.* (*Versailles, bassin du parterre*).

(*Inv. gén. anonyme* de 1707. *Arch. Nat.*, 0'1976A, p. 817).

Histoire :

Voir la *Garonne* qui précède.

« En face, la *Dordogne*, sous les traits d'une femme puissante, est renversée en arrière sur « un coude et regarde aussi vers le ciel, comme ravie ; le petit dieu qu'elle enlace suit son mou- « vement ; sa tête est chargée de fleurs ; autour d'elle sont épars des fruits, des épis, du feuillage « de vigne et deux urnes jumelles, évoquant la double origine de la Dore et de la Dogne, coulent « sous son bras magnifique. » (P. DE NOLHAC, *Ouvrage cité*, voir la *Garonne*).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 49.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 39.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 93, p. 198.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 126.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 34.
MASSOU, *Invent. des sculptures*, 1722, *Arch. Nat.* 0'1969, p. 43.
SOULIÉ (Eud), *Catal. Musée de Versailles*, 1861, t. III, p. 500.
NOLHAC (P. de), *Les Jardins de Versailles*, p. 22.

Reproductions :

Rev. de l'Art anc. et mod., 1911, p. 251.
THOMASSIN, *Recueil des sculptures*, etc., n° 159.

Vers 1685-1686. **Planche 62.**

35. — (Attribué). — LOUIS XIV (1638-1715).

Médaillon ovale, marbre.
Crypte de l'abbaye de Saint-Denis.
Ni signé, ni daté.

Le Roi est représenté de profil à droite, âgé de quarante-cinq à cinquante ans, la lèvre supérieure ornée d'un soupçon de moustache. Il est coiffé de la grande perruque bouclée et, sur son armure ornée sur l'épaule d'une ciselure en forme de tête d'animal fantastique, une grande écharpe

est jetée, sur laquelle tombe la cravate de dentelle. Le médaillon est placé au centre du panneau entouré de colonnes et surmonté d'une médiocre Renommée de marbre blanc, ensemble datant de la Restauration.

Histoire :

Nous ne trouvons aucune trace de ce médaillon dans les *Comptes* ou les *Inventaires* antérieurs à la Révolution. C'est dans *l'Etat des monuments existants au dépot des Petits-Augustins* en 1816, que nous le voyons mentionné pour la première fois :

> 261. Trois médaillons en marbre blanc représentant Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche et Henri de Fourcy, prévôt des marchands, par COISEVOX.
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 186).

Lenoir ajoute, page 189 :

> « Ces médaillons de marbre ont été achetés par moi à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras. »

Nous voyons ensuite ces trois médaillons figurer sur l'*Etat des monuments* compris dans la liste de ceux destinés à l'Eglise royale de Saint-Denis (1816):

> 262-263. Trois médaillons de marbre blanc représentant Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche et Henry de Fourcy, prévôt des marchands (en note : achetés).
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 243).

Enfin, le 15 mai 1816, parmi les *Monuments portés à Saint-Denis*, en vertu de l'Ordonnance royale du 24 avril 1816, nous trouvons :

> 263. Médaillon de Louis XIV (salle du XVIIe siècle), 15 mai.
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 243 également).

Il pourrait paraître étrange, à qui ne connaîtrait pas les procédés employés par Lenoir pour recompléter ses séries, de trouver ensuite la mention suivante :

> 15 février 1819. Remis au comte de Forbin pour le Musée Royal :
> 262. Deux médaillons en marbre de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche (salle d'introduction).
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 300).

Sous le même numéro qui cataloguait les Coysevox partis pour Saint-Denis, Lenoir plaça deux autres médaillons des mêmes personnages, mais de qualité très inférieure. Il eut soin d'ailleurs, il faut le reconnaître, de ne point les donner comme œuvres du maître, et ce n'est pas à lui qu'il faut imputer leur attribution, toute momentanée, d'ailleurs, à Coysevox. Ils sont rentrés depuis longtemps déjà dans l'anonymat.



Giraudon, Phot. *Abbaye de Saint-Denis.*

35. — (Attribué). — LOUIS XIV. (Vers 1686).



Giraudon Phot.

36. — LOUIS XIV. (1686).

1686. **Planche 63.**

36. — LOUIS XIV.

Buste marbre.
Musée de Dijon, n° 1023.
Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard légèrement tournés vers la gauche, le roi, avec un soupçon de moustache, est coiffé de la grande perruque. Il est couvert d'une armure richement damasquinée sur laquelle se répand une large cravate de dentelle. Un manteau passe en écharpe de l'épaule droite au-dessous du bras gauche.

Histoire :

Acquis en 1686, de Coysevox, par les Etats de Bourgogne :

> Les esleus généraux de Bourgogne, contrée et pays adjacents, ayant esté avertis par S. A. S. Monseigneur le Duc, que dans la grande salle qui se construit nouvellement pour la convocation des Etats du duché de Bourgogne, il seroit à propos d'y mettre un buste de marbre, représentant le portrait de S. M. pour la dignité et ornement du dit lieu, pour aquoy satisfaire ils avoient mandé Anthoine COISEVAUX, sculpteur et professeur à l'Académie Royale demeurant à Paris, lequel leur ayant fait tenir un buste de marbre très ressemblant au Roy, lesdits Esleus généraux de l'avis de S. A. S. en avoient fait prix avec ledit sieur COISEVAUX, à la somme de 2.200 livres pour le prix du buste et 30 livres tant pour la caisse que pour l'emballage et œuvre ; 12 mai 1686.
>
> (*Archives de la Côte-d'Or*, C. 3. 131, 1686, fol. 32).

Lors de la création du Musée de Dijon, ce buste y fut versé mais sous le nom de GIRARDON. Il figura, comme œuvre de ce dernier à l'*Exposition des Portraits Nationaux* qui eut lieu au Trocadéro en 1878 (n° 131).

M. Louis Gonse est le premier qui l'ait restitué à son véritable auteur :

« Plus loin, c'est un magnifique buste de Louis XIV, par Antoine Coysevox... Le catalogue « l'attribue faussement à Girardon. C'est bien le buste en marbre du Roi, que le Parlement de Bour- « gogne avait commandé (*sic*) en 1686, à Coysevox, pour la nouvelle salle des Etats et qui fut payé « 2.200 livres. Louis XIV a quarante-huit ans, le visage déjà un peu empâté, mais le profil encore « sauf, avec cet air de jeunesse et d'élégance qu'il conserva jusqu'à la cinquantaine... Avec ceux de « Warin, de Bernin et de Coysevox lui-même, à Versailles, c'est le plus beau buste du Grand Roi « qui ait été fait. » (*Les chefs d'œuvre des Musées de France*, « Sculpture », p. 155).

Voir aussi :

CHABEUF (Henri), *Un buste de Louis XIV, par Coysevox, au Musée de Dijon*, dans *Les Musées de France*, 1910, p. 28 et 29.

CHABEUF (Henri), *Sur un buste de Louis XIV au Musée de Dijon*, dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, IV[e] sér., t. I, 1911, p. CCLI à CCLIV.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127.

Reproductions :

Héliogr. hors-texte dans GONSE, *Les chefs-d'œuvre des Musées de France, la Sculpture. Les Musées de France,* 1910, p. 28.

1686. **Planches 64 et 65.**

37. — CONDÉ (Louis II de Bourbon, dit le Grand) (1624-1686).

Médaillon bronze doré.

Galerie des Batailles, château de Chantilly.

Il est représenté de profil à droite, avec une légère moustache. Un rameau de laurier est noué en couronne sur sa longue chevelure bouclée. Coupé aux épaules, le buste est drapé d'un manteau cachant à demi une cuirasse souple d'où le cou sort nu. Sous la tranche A. COYSEVOX. F. et, autour du médaillon : LVD. DVX. BORBONIUS PRINCEPS. CONDÆVS. 1686.

Histoire :

Ce médaillon fut modelé pour la pompe funèbre de Condé. « Il est très reconnaissable dans « le recueil de Bérain, intitulé *Le Camp de la Douleur*, qui représente la décoration de Notre-Dame « pour l'oraison funèbre du Grand Condé par Bossuet. L'écu que maintient la *Renommée* sculptée « par Etienne Le Hongre n'était autre que le médaillon du Grand Condé que l'on distingue fort « bien dans l'une de ces gravures. Tandis que toutes les décorations de carton disparaissaient, le « médaillon trouvait sa place dans les collections des Condé qui durent l'emporter en émigrant « car il ne figure dans aucun dépôt ni Musée de cette époque.

« C'est l'un des morceaux les plus puissants que l'on puisse voir. Admirablement repris au ciselet, doré d'or moulu au mercure avec parties brunies, il a conservé tout son éclat et sa fraîcheur des premiers jours. » (G. BAPST, *Coysevox et le Grand Condé*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1892, t. VII, p. 222 et 223).

38. — Il en existe un second exemplaire, fort beau et non doré dans la collection de M. Pierre Decourcelle. Nous le reproduisons également, la dorure de celui de Chantilly atténuant fortement le relief en photographie. Planche 65.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 81.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127.

Reproduction :

Dans Gustave MACON, *Les Arts dans la maison de Condé*, 1° avec tout le trophée, héliogravure en tête de l'ouvrage ; 2° seul, p. 39.

Dans *Les Arts*, n° 110, (1911), p. 24, est reproduit l'exemplaire de M. Pierre Decourcelle.



Giraudon Phot.

Musée Condé, Chantilly.

37. — CONDÉ. (1686).



Giraudon Phot. *App. à M. Pierre [illegible]*

38. — CONDÉ. (1686).

1686. **Planches 66 et 67.**

39. — VÉNUS ACCROUPIE OU VÉNUS PUDIQUE.

Statue marbre.

Musée du Louvre, n° 556. (*Catal.* 1897.)

Signée A. COYSEVOX 1686 ΦΙΔΙΑC Η ΕΛΙΟΙC

(Tome II, col. 1173).

« Une statuë de marbre blanc, représentant une *Vénus* nuë, sortant du bain, regardant par-dessus l'espaulle droite, et tenant de la main droite ses cheueux, qui pendent dessus l'espaule gauche ; elle a le bras gauche appuyé sur la cuisse, et tient dans sa main un bout de draperie qui la couure ; elle est assise sur une draperie posée sur une tortuë. Cette figure est de sept pieds ou enuiron de proportion ; copié d'après l'antique, par COESUAUX en 1686 ».

(*Inv. gén. anonyme* de 1707. *Arch. Nat.* O'1976, p. 398).

Commandée vers 1684 et terminée en 1686, ainsi que l'indique la signature. Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi*, qui se rapportent à cette statue.

15 avril-10 septembre (1685) : à luy sur la figure de la *Vénus honteuse* (2 p.). 1.000 l.

(Tome II, col. 620).

16-juin-18 septembre (1686) : à luy, sur la figure de la *Vénus honteuse* qu'il fait en marbre (2 p.). 1.500 l.

(Tome II, col. 987).

Orna, jusqu'au 26 septembre 1871, date à laquelle elle fut transportée au Louvre, l'escalier du parterre du Nord, à Versailles. En 1701, elle dut être réparée, ainsi que l'indiquent les passages suivants des *Ordres du Roi à Mansart*. (*Arch. Nat.* O'1474).

16 mars 1701 (page 121), Sa Majesté a ordonné... de faire réparer à Paris... la *Vénus accroupie*.

Le 18 mars 1701 (page 125 Vo). Sa Majesté a destiné toutes lesdites figures dans le jardin d'en haut. (*A Marly*.) La *Vénus accroupie* au centre d'une des étoiles d'allées...

Le deuxième auril 1701 (p. 126). Sa Majesté a ordonné de ne plus mettre la *Vénus accroupie* et le *Ravtator* dans les deux étoiles où elles avoient été marquées, mais de les poser dans deux renfoncemens aux encoignures d'une allée qui abboutit sur l'ancienne allée de la ceinture du jardin et de trauailler incessamment à tous les massifs et pieds d'estaux de pierre pour poser lesdites figures suiuant ladite destination.

Finalement ce ne fut pas le marbre qui fut placé à Marly, mais une copie en bronze, fondue par les Keller et que *l'Inventaire des sculptures*, etc., de Massou, indique, en 1722 comme ornant « le bosquet rond au bout de l'allée remplie à Marly ». Ce même bronze, transporté, sous la Révolution, sans doute, au jardin des Tuileries, est venu en 1871, remplacer le marbre à Versailles.

Relativement à l'inscription grecque de la plinte voici ce qu'en dit PIGANIOL DE LA FORCE : « Aux angles de cet escalier (*Parterre du Nord*) il y a deux statues de marbre.

« La première est Vénus, surnommée la Pudique, à cause de son attitude modeste. Elle a « près d'elle une Tortue, pour marquer que les femmes vertueuses doivent être aussi retirées dans « leurs maisons, que cet animal l'est dans son écaille. Cette figure, qui est d'une grande beauté, « a été copiée par Coysevox en 1696 (*sic*) d'après l'antique qui est à la Vigne Borghèse. Sur la plinte « il y a une inscription grecque que Coysevox avait transcrite sans doute d'après l'antique, et à

« laquelle personne ne prend garde. Elle avoit même échappé à l'examen que j'en avois fait une « infinité de fois ; mais à la fin je l'ai apperçue et la voici :

ΦΙΔΙΑC Η ΗΕΛΙΟΙC

« Un de nos plus savans antiquaires (*en note* : *M. de Boze*) assure qu'elle n'est autre chose « que la dédicace que *Phydias* fait de cette statue aux habitans d'*Elis*, ville capitale d'Elide dans le « Peloponnèse, etc... » (*Descr. de Versailles*, 1764, p. 13 et 14).

Grâce à la très grande amabilité de M. Paul Vitry, le distingué conservateur de la sculpture moderne au Louvre, il nous est possible de donner ici deux aspects différents de cette admirable statue, l'un des grands chefs-d'œuvre de Coysevox.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 51.
DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voy. pitt. des env. de Paris*, 1762, p. 125 et 126.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 39.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 94, p. 198.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpt. français sous Louis XIV*, p. 126.
MASSOU, *Inventaire des sculptures*, 1772, Mss. des *Arch. Nat*. 0'1959, p. 87.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 36.
RAVAISSON (Félix), *La Vénus de Vienne*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1879, p. 402.
SOULIÉ (Endore), *Catal. du Musée de Versailles*, 1861, t. III, p. 502 (description du marbre).
PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, 1765, t. IX, p. 489.

Reproductions :

Statues de Versailles dess. et lavées à l'encre de Chine (Cab. des Estampes, Fb. 25), p. 58 : *Vénus accroupie. Par Coysevox d'après l'antique.*

Statues, termes et bustes du Jardin de Versailles. (Cab. des Estampes, fb. 26), p. 64, *Vénus accroupie*, crayon datant de 1700 environ, avec, à la plume, le piédestal vu de face et en plan avec indication des mesures. Ce dessin et celui qui précède, sans valeur documentaire.

CLARAC, (*Musée de sculpture*, t. IV, pl. 629), la classe au nombre des statues antiques et en donne une description succincte d'après le bronze des Keller. sans nommer ni Coysevox ni ses fondeurs. (*Texte*, t. IV, p. 122).

THOMASSIN, *Recueil de statues, groupes, vases*, etc., n° 45.

1685-1687.

40. — MASQUES ET BAS-RELIEFS.

Marbre blanc.
Colonnade du parc de Versailles.



Giraudon Phot. *Musée du Louvre.*

39. — VÉNUS ACCROUPIE. (1686).



Giraudon Phot. *Musée du Louvre.*

39. — VÉNUS ACCROUPIE. (1686).

Histoire :

« Un projet, conservé dans les papiers de Mansart, nous apprend qu'à la place des jolies « fontaines qui animent à certains jours le cercle de marbre, on avait d'abord songé à poser des « figures champêtres ou mythologiques. On trouve dans l'état des sculpteurs désignés : *M. Cosvos* « pour Satyre, Nymphe et Bacchante.

« Le projet fut abandonné, mais Coysevox, Tuby, Le Comte et Le Hongre reçurent chacun « sept des bas-reliefs de *génies et d'amours* à exécuter, Mazière et Granier, deux chacun. De plus, « au claveau de chaque arc sont des *têtes de nymphes, naïades et sylvains* qui rappellent le projet « primitif, Coysevox eut à faire quelques-uns de ces masques. » (P. DE NOLHAC, *Les marbres de Versailles*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1911, p. 268).

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments* qui concernent ces ouvrages :

6 aoust (1685) : à luy sur trois masques qu'il fait pour la colonnade. 150 l.
(Tome II, col. 620).

26 may (1686). : à luy pour, avec 150 l. reçus le 6 aoust 1685, faire le farfait payement de 450 l. à quoy montent trois masques par luy faits et livrez à la colonnade. 300 l.
(Tome II, col. 987).

6 octobre-1er décembre (1686) : à luy, sur sept bas-reliefs qu'il fait pour la colonnade (2 p.). 1.400 l.
(Tome II, col. 987).

2 mars (1687) : a luy, a compte de sept bas-reliefs qu'il fait en marbre pour la colonnade 1.400 l.
(Tome II, col. 1174).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 39.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 72 à 81, p. 194.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 126.
Mémoires inédits sur la vie et les œuvres de quelques académiciens, t. II, p. 34.

1685-1687. **Planches 68, 69, 70 et 71.**

(En collaboration avec J.-B. TUBY).

41. — MAUSOLÉE DE JEAN-BAPTISTE COLBERT

Marbres de plusieurs sortes.
Eglise Saint-Eustache, Paris.

A genoux, sur un riche carreau passementé, et les mains jointes, le ministre est revêtu du grand manteau de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, éployé en plis magnifiques devant et derrière lui. Le visage, sérieux mais sans sévérité, s'encadre dans la grande perruque bouclée. Le sarcophage à peu près intégralement reconstitué, mais privé de l'ange qui présentait un livre ouvert à Colbert, est supporté par deux hautes consoles posées sur un grand soubassement où sont assises, à gauche, la Fidélité, à droite la Foi.

La première seule de ces deux statues est de Coysevox.

« Il y a aussi au bas de ce tombeau une autre figure de luy représentant la Fidélité, moins « par des attributs qu'on luy donne pour la faire reconnaître, que par des traits qui feroient choisi, « une telle personne entre toutes les autres, pour luy donner toute sa confiance. » (FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 17).

La Foi est de J.-B. TUBY, auteur également de l'Ange disparu qui tenait un livre ouvert devant le Ministre.

La Fidélité, la tête couverte d'un voile, mais le cou et les bras nus, est vêtue d'une tunique couverte d'un manteau brodé. Elle tient des clés de la main gauche qui écarte le voile, et, de la droite, un cachet aux armes royales. Sous ses pieds est accroupi un chien, emblème de la Fidélité.

Histoire :

Commandé en 1865, comme en fait foi le document suivant :

20 mai 1685.

Devis des ouvrages de sculpture, architecture, de marbre, bronze, pierre, stucq et métal, qu'il convient faire pour le tombeau et mauzolée de feu Monseigneur Colbert, Ministre et Secrétaire d'Estat, pour poser dans la chapelle en l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris, de l'ordre de Mme Colbert et suivant les desseins de M. Le Brun, premier peintre du Roy.

Premièrement.

Pour eslever ledict tombeau sera faict un socle de pierre dure, en cas que celle qui est presentement qui fait la fondation des piliers de l'église ne se trouve pas bonne, ledit socle sera revestu par dessus d'une table de marbre blanc d'un seul morceau, de six pieds de long, de deux pieds quatre pouces de large et de cinq pouces d'espoisseur, les costez et les bas seront recouverts de bandes de pareil marbre, de cinq à six pouces de large et d'un pouce et demy environ d'espoisseur. Et au milieu, de part et d'autre dudit socle, sera posée une table de marbre noir, de cinq pieds ou environ de long, d'un pied huit pouces de hault et de cin pouces et demy d'espoisseur, pour graver en lettres d'or les inscriptions qui seront données, desquelles inscriptions les entrepreneurs seront tenus. Le marbre noir sera scellé avec crampons de fer, et le marbre blanc avec crampons de bronze ; led. socle sera porté de chaque costé par deux marches de marbre blanc de quinze pouces de large et de six pieds de longueur, cinq pouces d'espoisseur sur le devant et trois sur le derrière ; au dehors et aux deux costez dud. socle seront deux pieds d'estaux de marbre blanc, de figure ronde, avec leurs corniches, bazes et plaintes ; chaque pied d'estal sera de trois pieds et demy de hauteur, compris la corniche, et deux pieds d'époisseur de nud ; le corps et la corniche seront du mesme morceau et la plinte d'un autre.

Plus, sur ledit socle sera élevé et fait de marbre noir, un tombeau, orné de son architecture, de six pieds de longueur, trois de largeur et deux pieds trois pouces d'espoisseur, fait seulement de deux pièces, savoir : le corps d'une pièce et la gorge avec sa corniche d'une autre, lequel tombeau sera porté par deux doubles pieds d'estaux faits de marbre blanc chacun d'une seule pièce avec leurs corniches et bazes de trois pieds de hauteur, deux de long et de dix-sept pouces de largeur.

Plus, pour soutenir et orner led. tombeau seront faicts de bronze doré à feu, six consoles d'architecture et sculpture, ornés de testes de chiens, de licornes et autres choses, et dans les panneaux desd. piédestaux seront faicts de bronze, aussy dorés à feu, quatre chiffres dud. deffunct seigneur, enfermez de guirlandes et sur les piédestaux qui portent les deux figures seront faicts et posez les ornemens de festons de feuilles ou de linge, pareillement de bronze dorés à feu, comme est marqué sur le modelle qui est es mains dud. sieur LE BRUN.

Plus, sur led. tombeau sera faict d'un seul bloc de marbre de Gennes blanc, du plus beau, la représentation dud. deffunct seigneur à genoux sur un coussin revestu d'un manteau



Giraudon, Phot. *Égl. Saint-Eustache, Paris.*

41. — MAUSOLÉE DE COLBERT. (1685-1687).



Giraudon, Phot.

Égl. Saint-Eustache, Paris.

41. — LA FIDÉLITÉ. (Détail).

de commandeur de l'Ordre, avec un ange devant luy qui tient un livre ou un écriteau, ladite figure sera de la proportion de cinq pieds et demy si elle estoit debout et de quatre de hauteur estant à genoux, et l'ange de trois piedz et demy de proportion.

Plus, seront faites et posées sur les deux pieds d'estaux de forme ronde, deux figures de marbre assizes, de cinq pieds et demy de proportion, chacune faite et prise dans un bloc de pareil marbre, l'une représentant la Fidélité et l'autre la Piété, ou telle autre figure qui sera jugée à propos par led. sieur LE BRUN, aux pieds desquelles seront posés les attributs qui leur seront propres.

Plus, sur l'arcade de pierre qui couvre le tombeau seront faites de métail, de chaque costé d'icelle, les armes dudit deffunct seigneur, avec leurs supports ; aux costez de l'une desd. armes, en dedans de la chapelle, seront faits deux festons de ciprès de la mesme matière que les armes dud. dedans, de la manière qui sont au modèle ; lesquelles armes seront de trois pieds et demy de hauteur et de trois de largeur.

Plus, aux deux costez de l'arcade, seront faitz de stucq, de part et d'autre, deux grands rideaux, chacun de sept pieds ou plus de hauteur, et de douze à quinze pouces de largeur.

Plus, dans l'espoisseur de l'arcade jusqu'à l'imposte seront faicts sept compartimens, dans une partie desquels seront faictes des roses de métal, et dans l'autre des guirlandes qui enfermeront des chiffres de mesme mestal, et au-dessous de ladite imposte seront posées deux tables de marbre blanc de sept pieds de hauteur et d'un pied de largeur.

Auparavant que de commencer lesd. ouvrages il en sera fait un modelle en grand, pour mieux juger, tant des figures que de l'architecture, tombeau, piédestaux et autres ornemens.

Furent présents sieurs Jean-Baptiste TUBII et Anthoine COYZEVEAU, sculpteurs ordinaires du Roi, demeurant à Paris, en l'hôtel des Gobelins, paroisse Saint-Hipolite, lesquelz ont recogneu et confessé avoir fait marché, promettent et s'obligent ensemblement et solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux seul pour le tout, sans division, discussion et fidéjussion, à quoy ils renoncent et aux bénéfices et exceptions desd. droits, à haute et puissante dame Marie Charron, veuve de haut et puissant seigneur M. Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Chasteauneuf-sur-Cher, baron de Sceaux, Lignières et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, du Conseil royal, Ministre et Secrétaire d'Estat et des commandements de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses Ordres, controlleur général de ses finances, Surintendant et Ordonnateur Général des bastimens de Sa Majesté, arts et manufactures de France, demeurant à Paris, en son hostel, scis rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, à ce présente et acceptante, de faire et parfaire, poser et mettre en place bien et duement, comme il appartient à leurs despens, au dire de gens capables au contentement de la dite dame, suivant les desseins et sous la conduite de M. LE BRUN, premier peintre ordinaire du Roy, tous et chacuns des ouvrages d'architecture, sculpture et autres, des hauteurs, grosseurs et grandeurs mentionnées au devis cy-dessus et des autres parts escript, pour les tombeau et mausolée dud. deffunct seigneur, suivant les plan, dessein, profils, figure et élévation qui en ont esté faicts en petit, demeurez joints aux présentes pour y avoir recours, sy besoin est, après avoir esté parafé desd. parties et, à leur réquisition, des notaires soussignez. Et à cette fin, pour congnoistre et bien juger desd. ouvrages, lesd. entrepreneurs seront pareillement tenus, avant de les commencer, d'en faire incessament un modelle, en grand, dans leur atelier, où il sera conservé pour lad. dame qui en disposera ainsy qu'elle advisera, après toutes fois que lesd. ouvrages seront faits ; fournir tous les marbres des couleurs et qualitez portées auxd. devis, bronze, pierre, stucq, métail, crampons de bronze, crampons de fer, peyne d'ouvriers, voitures, eschaffaudages et autres choses généralement quelconques, à rendre place nette au plus tard dans le jour et feste de Saint Jean-Baptiste, de l'année que l'on comptera 1687, à peyne de tous despens et intérets

Ce marché fait moyennant la somme de dix-sept mil livres, sur laquelle lad. dame a présentement baillé, payé, compté et deslivré auxd. sieurs entrepreneurs qui d'elle confessent

avoir receu devant lesd. notaires, en louis d'argent et monnaies, le tout bon, la somme de cinq mille livres, dont quittance, et le surplus lad. dame a promis et s'oblige à bailler et payer auxd. entrepreneurs ou au porteur, au fur et à mesure qu'ils advanceront lesd. ouvrages et sur les mandements du dit sieur LE BRUN et non autrement. Car ainsy, etc... et pour l'exécution des présentes, lesdites parties ont esleu leurs domiciles irrévocables, scavoir : ladite dame en son hostel devant desclaré, et lesdits entrepreneurs en la maison de M. Paris, procureur au Chastelet de Paris, sçise rue de la Sorbonne et auxquels lieux promettant, obligeant chacun, etc.

Fait et passé en l'hostel de lad. dame devant desclaré, le vingtième jour de may, avant midy 1685 et ont signé :

M. CHARRON.

Baptiste TUBII, COYSEVOX,

PLASTRIER, DEBAUVAIS.
(notaires).

Les plans et élévations du tombeau sont joints au contrat.

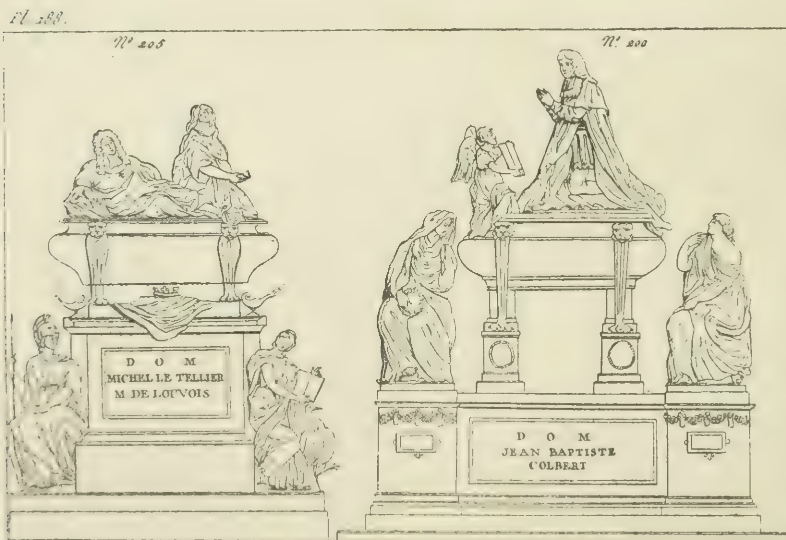
(*Le Tombeau de Colbert par Coysevox et Tuby*. Document communiqué par M. le vicomte de Grouchy. *Nouv. Arch. de l'Art français*, 1891, p. 33 à 38).

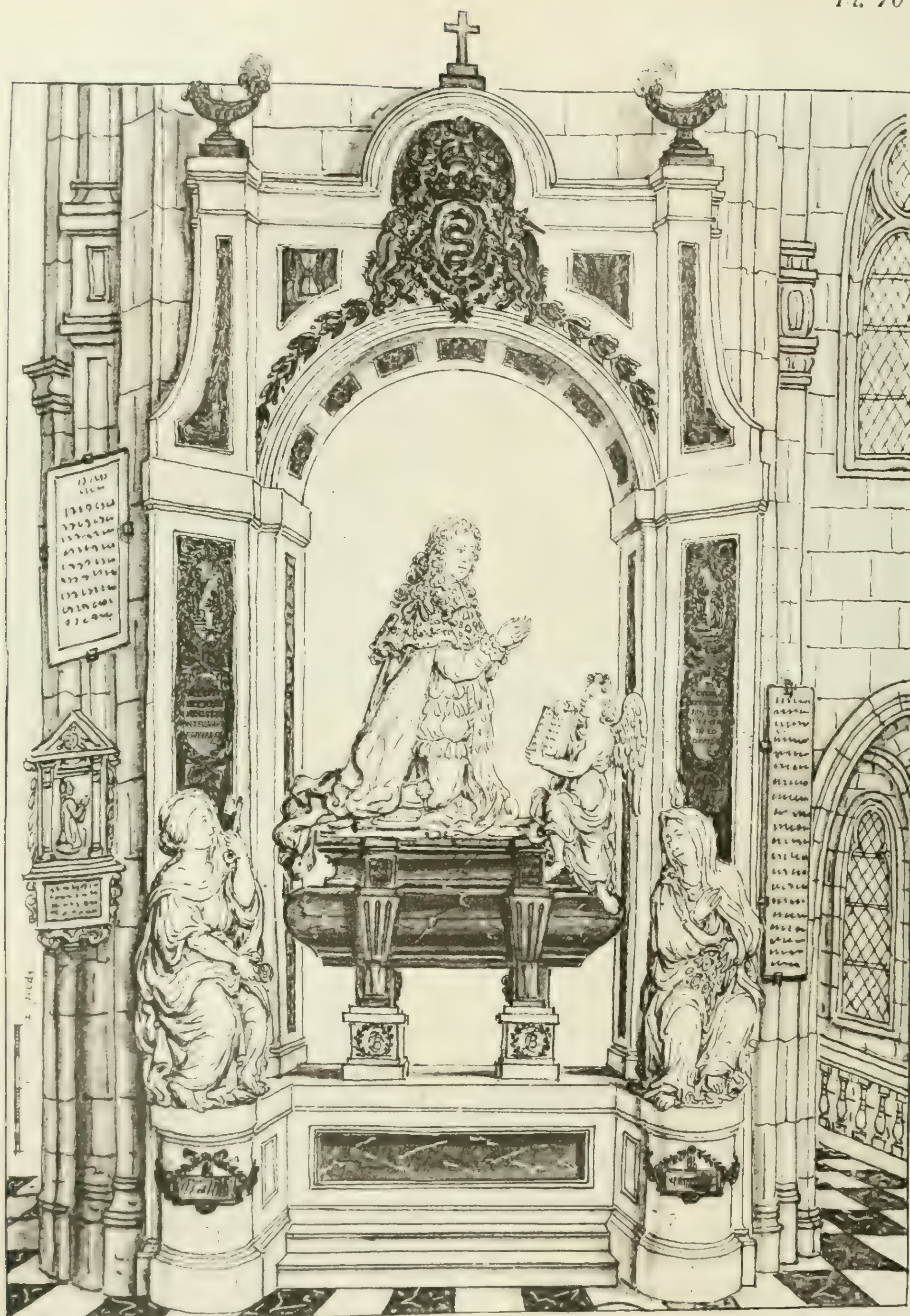
Le monument était placé, avant la Révolution, derrière le chœur, à côté de la chapelle de la Vierge et dans la position qu'indique la gravure du *Voyag. pittor.* de DARGENVILLE (voir pl. 71).

Il en fut enlevé à la Révolution et transporté au Musée des Petits Augustins :

Le 7 dudit (ventôse an II, 1794): Reçu du citoyen DAUJON par les mains du citoyen BELLIER, le tombeau de Colbert composé de trois figures, dont deux allégoriques au ministère, et une représentant ce ministre, le tout sculpté en marbre blanc par TUBY, sur les dessins de COYSEVOX. Le tout pris à la ci-devant église Saint-Eustache.

(*Arch. du Musée*, t. II, p. 126).





Demoulin, Phot. *Cab. des Estampes, Paris.*

MAUSOLÉE DE COLBERT EN 1789 (Dessin).



Demoulin Phot.

MAUSOLÉE DE COLBERT EN 1789. (Dessin de Delamonce).

Comme on le voit *trois* figures seulement furent reçues par Lenoir. Nous ne pouvons par conséquent nous expliquer pourquoi sur la gravure ci-dessus, tirée du Musée des Monuments français (t. V, pl. 186), l'ange de TUBY est représenté. Est-ce une licence du graveur. ou cet ange fut-il reçu après coup et brisé seulement lors de la restitution du monument à Saint-Eustache? Aucun document ne nous a permis d'élucider cette question.

A la Restauration, il fut retiré du Musée des monuments français où il portait le numéro 200, et restitué à l'église Saint-Eustache le 15 mars 1817. Il fut rétabli tel qu'il est actuellement, dans la chapelle Saint-Louis-de-Gonzague, proche de celle de la Vierge.

Un moulage de la statue de Colbert est à Versailles. (n° 2842, *Catal.* 1860, d'Eud. SOULIÉ, t. II, p. 292).

Voir aussi :

BRICE (Germain), *Descr. de Paris*, 1707, p. 283 à 285.
DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 73 à 76.
DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pittor. de Paris*, 1752, t. I, p. 147.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 46.
Inventaire des richesses d'Art, Paris, Mon. rel., t. III, p. 384.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 206 et 207, p. 222.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 126.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 37.
PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, 1765, p. 181 à 184.
SAINT-VICTOR, *Tableau histor. et pittor. de Paris*, t. II, p. 170.

Reproductions :

Dans le *Recueil Destailleurs*, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, dessin original de *Delamonce* (Pl. 71), pour la gravure de l'ouvrage de Piganiol, cité plus haut, t. III, p. 181.

1685-1687. **Planche 72.**

42. — COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelay (1619-1683).

Buste marbre.
Musée National du Louvre, n° 194. (*Catal.* 1897).
Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard à droite, il est coiffé de la grande perruque bouclée et porte une légère moustache avec, sous la lèvre inférieure, une petite mouche. Sous le grand col de guipure, le cordon de l'Ordre coupe la veste et un manteau, brodé à gauche de l'insigne du Saint-Esprit, drape les épaules et le bas du buste.

Histoire :

Ce buste n'est mentionné nulle part avant la Révolution. Vu la similitude absolue qui existe comme âge et comme expression entre lui et la statue de Colbert du *Mausolée* de Saint-Eustache,

nous le pensons exécuté vers la même époque, c'est-à-dire 1685-1687, et probablement à la demande de l'un des membres de la famille. Aliéné ou pillé au moment des troubles de 93, il passa entre les mains d'un marchand chez qui Lenoir le découvrit :

> Paris, le 13 fructidor an X de la R. F. (31 août 1802).
> Alexandre LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur :
>
> Citoyen Ministre,
>
> J'ai l'honneur de vous prévenir qu'ayant trouvé chez le citoyen DUMONT, sculpteur-marbrier, Chaussée d'Antin, trois bustes en marbre de la plus grande beauté, représentant *Colbert*, par COYSEVOX, *Fénelon*, par le même, *Nicolas Boileau*, par GIRARDON, etc., j'ai cru devoir acquérir ces monuments précieux pour le XVIIe siècle, etc...
>
> Acquis. 1.600 l.
>
> (*Arch. du Musée*, t. I, p. 288).

Plus tard, sur l'*Etat des Monuments existants en* 1816 *au Musée des Petits-Augustins*, Lenoir inscrira :

> 200 *bis*. Buste en marbre de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat, par Michel ANGUIER, provenant de Saint-Eustache.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 180).

Mais, s'étant rendu compte de la confusion commise entre ce buste et la statue du *Mausolée* de Colbert, provenant bien, celle-ci de Saint-Eustache, Lenoir ajoute la note rectificative suivante :

> 200 *bis*. Ce beau buste de Colbert a été acheté à M. DUMONT, sculpteur.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 183).

Or, ce buste avait été acquis comme œuvre de Coysevox, nous l'avons vu et nous ne savons sur quoi s'est basé Lenoir pour l'attribuer ensuite à Michel Anguier avec les productions duquel il n'a absolument aucun rapport.

C'est cependant sous cette attribution erronée qu'il entra au Louvre et qu'il y figure encore :

> Monuments remis en juin 1824, à M. D. Lange pour le Louvre.
>
> 200 *bis*. Buste en marbre blanc de Jean-Baptiste Colbert, par Michel ANGUIER (Salle du dix-septième siècle), 1er juin.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 195).

Bien que Courajod, en parlant de cette œuvre, dise : « Elle ne peut être donnée avec certitude au maître (*Coysevox*) avant qu'une discussion n'ait prouvé son origine. » (*Coysevox et son dernier historien*, p. 6 et 7), nous n'attendrons pas plus longtemps pour restituer à Coysevox une pièce aussi caractéristique de son talent.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 84 et 85.

Reproductions :

CLARAC, *Musée de sculpture*, p. 1121, comme œuvre d'Anguier.



Giraudon, Phot.

Musée du Louvre

42. — COLBERT. (1685-1687).

1687-1688.

CHAPITEAUX ET PILASTRES.

Marbre.

Palais du Grand Trianon.

Nous n'avons pu les identifier.

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* se rapportant à ces ouvrages :

7 septembre-19 octobre (1687) : à luy, compte d'un chapiteau colonne isolée et quatre chapitaux pilastres en marbre pour Trianon (2 p.) 1.100 l.

(Tome II, col. 1174).

8 février-4 juillet (1688) : à Antoine COISEVAUX, sculpteur, parfait payement de 1885 l. à quoy montent un chapiteau colonne isolée, trois chapitaux pilastres droits, un chapiteau d'angle d'ordre ionique et un grand chapiteau d'ordre composite qu'il a fait en marbre pour Trianon. 785 l.

(Tome III, col. 93).

Voir aussi :

DUSSIEUX (Louis), *Le Château de Versailles*, t. II, p. 320.

JOUIN (Henry). *Antoine Coysevox*, n°s 96 à 101, pages 199, 200. Sans nous donner sa référence, cet auteur décrit ainsi, sous le numéro 101 : « Grand chapiteau de colonne, d'ordre composite « pour le dessus des tables des trumeaux (*sic*) de la Galerie. Marbre. »

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127.

1688. **Planches 73 et 74.**

43. — LULLI (Jean-Baptiste), Musicien (1633-1687).

Buste bronze.

Chapelle Saint-Jean l'Evangéliste à Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête et le regard résolument tournés vers la droite, son visage camard et tourmenté s'encadre dans les boucles d'une grande perruque qui tombe sur la chemise, ouverte très bas sur la poitrine et drapée d'un grand manteau retombant par devant sur le piédouche.

Vu l'impossibilité absolue de photographier le buste de bronze à la place, regrettable, qu'il occupe à Notre-Dame-des-Victoires et où il est complètement invisible, nous avons dû reproduire le moulage en plâtre conservé au Musée de Versailles. Il est à souhaiter que le mausolée de Lulli, si intéressant à tous points de vue, soit quelque jour, remis en meilleure lumière.

Ce buste surmonte le monument sculpté par Michel COTTON (travaillait de 1670 à 1690) sur l'ordre de la veuve de Lulli. Les avis sont partagés sur cet ouvrage. Alors que GUILHERMY (*Inscriptions de France*, t. I, p. 417 et 418), le critique en ces termes : « Ce tombeau, d'un travail médiocre, « est l'œuvre de *Cotton*, élève des frères Anguier », M. Jean RAYET au contraire, dans les *Richesses d'Art de la ville de Paris*, (*Edifices religieux des* XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles*, p. 67 et 68), s'exprime

ainsi : « Un beau sarcophage se dresse dans la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste : il renferme les « cendres du célèbre musicien Lully, qui fut surintendant de la musique de chambre de Louis XIV, « et celles du musicien Lambert, son beau-père.

« Le monument, en marbre noir, repose sur quatre consoles ; de chaque côté sont assises « deux *Pleureuses*, sculptées par Michel Cotton (1687) ; au-dessus, sur un socle, deux Génies pleurant, « du même artiste. Au sommet du mur, une console en marbre blanc porte un très beau buste en « bronze de Lulli, par Antoine Coysevox (Pl. 19). »

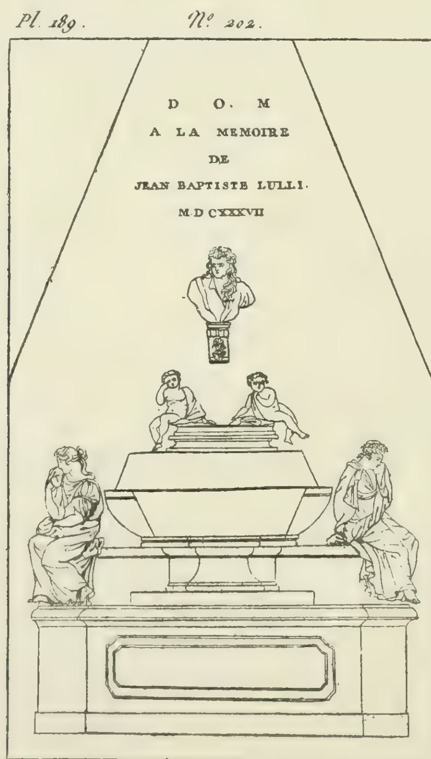
Nous ne pouvons que souscrire, de confiance, à ce jugement sur une œuvre impossible à examiner dans l'ombre où elle a été ensevelie.

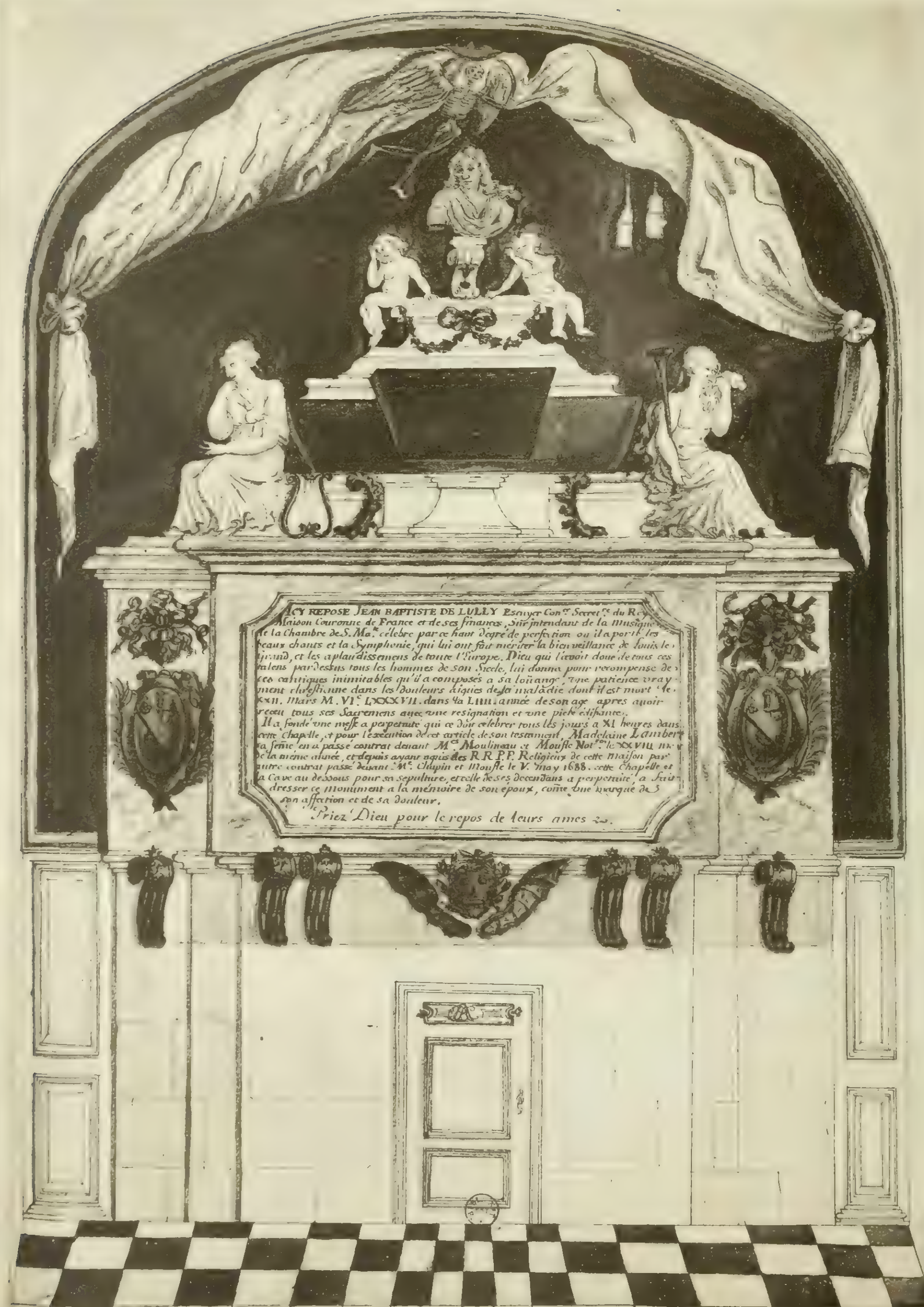
A la Révolution, fut transporté au Dépôt des Petits-Augustins :

Le 16 germinal an IV (5 avril 1796) des Petits-Pères : reçu du citoyen Scellier un buste en bronze de Lulli ; plus deux enfants formant bas-relief du même monument.

Le 19 germinal an IV (9 avril 1796), des Petits-Pères, reçu du citoyen Scellier, deux figures de femmes, bas-reliefs (*Sculptées en marbre, par* COTTON), venant du tombeau de Lulli.
(*Arch. du Musée*, t. II, p. 392).

Le 27 nivôse, an IV (17 janvier 1796), Lenoir avait déjà : ledit, reçu du citoyen Scellier, plusieurs fragments de marbre, venant du tombeau de Lulli, des Petits-Pères.
(*Arch. du Musée*, t. II, p. 318).





Giraudon Phot.

Cab. des Estampes, Paris.

MAUSOLÉE DE LULLI EN 1789. (Dessin).



Giraudon Phot. *Musée de Versailles.*

43. — LULLI (1688). (D'après un moulage).

Nous voyons, dans l'*Etat des monuments existants au Dépôt des Petits-Augustins*, en 1681, l'article suivant :

> N° 202. *Mausolée de Lulli*, le monument a été entièrement restauré avec les marbres du Musée.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 183).

Comme on peut le voir, par la vignette ci-dessus (*Musée des Monuments*, t. V, pl. 189), on avait, dans cette restauration, considérablement modifié l'aspect du mausolée par l'adjonction de la pyramide, etc. Il fut réclamé, en 1816, par la fabrique de l'église Notre-Dame-des-Victoires :

> Buste de Lulli, posé sur une pyramide en forme de catafalque de marbre. — N° 202. *Accordé le* 15 *mars* 1817.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 264).

Il ne fut cependant rendu que quelques années plus tard.

> 2 septembre 1823. Remis à M. Callet pour Notre-Dame-des-Victoires (décret ministériel du 17 mars 1817). — (202), Mausolée érigé à Jean-Baptiste Lulli, musicien célèbre.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 308).

Mais il ne fut pas rétabli dans la chapelle Saint-André appartenant autrefois à Lulli et que décorait avant la Révolution un *Saint André* de Jouvenet. C'est dans la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste qu'on le mit à la place qu'il occupe encore aujourd'hui.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 225, p. 229.

Inventaire des richesses d'Art, Paris, *Mon. rel.*, t. II, p. 227.

Inventaire général des richesses d'Art appartenant à la Ville de Paris, *Edif. rel.*, t. I, p. 200.

GUILHERMY, *Inscriptions de la France*, t. I, p. 417 et 418.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 128.

RADET (Edmond), *Lulli, homme d'affaires, propriétaire et musicien*, Paris 1891 (avec une reproduction).

Autre reproduction :

L'Artiste, 61e année, 1891, p. 144.

1688.

PROJET DE STATUE DE LOUIS XIV, à Marseille.

En 1688, le ministre Croissy écrivit aux échevins de Marseille qui venaient de s'engager avec Clérion, après leur rupture avec Puget, pour leur proposer plutôt d'employer Coysevox ou Desjardins.

Ils répondirent qu'ils s'en tenaient à Clérion, parce que ce dernier ferait l'ouvrage sur place à Marseille, ce que ne pouvaient faire ni Coysevox, ni Desjardins.

(Léon LAGRANGE, *Pierre Puget*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1866, p. 352).

1688. **Planche 75.**

44. — CONDÉ (Louis II de Bourbon, dit le Grand) (1621-1686).

Buste bronze.

Musée du Louvre.

Ni signé, ni daté.

Le corps de face, mais la tête à droite, il est coiffé de ses longs cheveux bouclés et vêtu d'une cuirasse souple ornée de griffons et de fleurs de lys, laissant le cou nu et drapée d'un grand manteau brodé qui dégage l'épaule droite sur laquelle un mufle de lion s'ouvre au-dessus de lambrequins brodés.

Mémoire d'un buste de feu Monseigneur le Prince de Condé, fondu en bronze sous la conduite de M. Mansart, premier Architecte de Sa Majesté, et posé dans l'hostel de Conty, par ordre de M. de La Chapelle, intendant de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty, par COZVOX, *sculpteur, en l'année* 1688.

Pour avoir fait le model et fourny la cire, fait mousler pour touttes les ustencilles, et avoir fondu en bronze, rendu, posé, fait et parfait en la place qui luy a esté ordonnée, pour ce 1.600 l.

Plus, pour un escablon, composée de sa baze, corniche et ravallement de marbre gris vaisné, enrichy d'un panneau de marbre de plusieurs couleurs, et pour la fourniture des crampons, marbre et toutes ustencilles. 200 l.

J'estime que le tout, c'est-à-dire le buste et le scabellon peuvent valoir seize cents livres.

Signé : MANSART.

Il est ordonné au sieur BAUGER, trésorier général de notre maison, de payer à COZVOX, sculpteur, la somme de seize cents livres pour un buste en bronze de feu M. le Prince, nostre oncle, qu'il a fait pour nous et, en rapportant la présente ordonnance avec quittance dudit COZVOX, la dite somme de 1.600 l. sera allouée à notre trésorier en la dépense de ses comptes de la présente année.

Fait à Paris, ce 21 septembre 1688,

Signé : François-Louis DE BOURBON.

J'ai receu de M. JOUVENET, peintre du Roy et professeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, la somme de seize cens livres contenu (*sic*) en l'ordonnance de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty, au bas du mémoire de l'autre part, et à l'effet, par ledit sieur Jouvenet, de s'en faire payer par S. A., il le subroge en mes droits et actions, pour raison de ladite somme de seize cent livres.

Fait à Paris ce 12 may 1689,

Signé : COYZEVOX.

Je reconnais que S. A. Monseigneur le Prince de Conty m'a payé des seize cent livres contenus (*sic*) en l'ordonnance cy-dessus en un contrat de constitution que Sa dite Altesse Sérénissime m'a passé devant Me Sauge et son confrère, notaire(*s*) à Paris, ce jourd'hui vingt-unième may 1689.

Signé : JOUVENET.



Giraudon Phot. Musée du Louvre

44. — CONDÉ. (1688).

Ces quatre pièces figuraient dans une vente d'autographes faite le 5 mars 1877 à Paris, par M. Menu, libraire, qui permit à Courajod d'en prendre copie. Elles faisaient partie d'un dossier de comptabilité de la maison de Bourbon-Conty, sous le titre de « doubles de l'année 88 » et sont d'une écriture de la fin du XVIIIe siècle.

Elles ont été publiées dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (t. II, 1877, p. 403 et 404), et COURAJOD les a analysées dans la *Chronique des Arts* du 3 mars 1877, p. 84 et 85.

D'après M. Germain BAPST (*Coysevox et le Grand Condé* dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1892, t. VII, p. 218), le buste entra au Musée du Louvre, le 26 Thermidor an VIII (14 août 1800), après avoir été déposé pendant sept ans au ministère des Finances. Nous n'avons pu trouver confirmation de ce fait dans les *Archives du Musée.*

Il était inscrit aux Inconnus jusqu'à la publication par Courajod des quatre pièces ci-dessus données.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 83.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 248, p. 239.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127.

Reproductions :

CLARAC (Cte de) *Musée de sculpture*, n° 3563, pl. 1122.

1689. **Planches 76-77-78 et 79.**

45. — LOUIS XIV.

Statue en bronze.
Cour d'honneur du Musée Carnavalet, Paris.
Ni signé, ni daté.

Coiffé de la grande perruque et la tête et le regard tournés vers la droite, le Roi est debout, les jambes légèrement écartées, la gauche ployée, la main droite ouverte en avant, le bras gauche appuyé sur un casque surmontant un faisceau de licteur. Il est vêtu à la romaine, d'une cuirasse souple à lambrequins, de cothurnes et d'un grand manteau. Derrière lui et à ses pieds des armes.

Il en existe une copie, exécutée en 1692, par GOBERT et qui a figuré en 1888 à l'*Exposition de l'Art français*, à l'Hôtel de Chimay ; elle appartenait alors à Mme la Ctesse d'Yvon.

Une réplique de la statue de Coysevox fut placée, le 7 août 1697, sur la terrasse du château d'Ivry. Elle a disparu. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, t. IV, p. 98 et IX, p. 259).

Une statuette de bronze, réplique de la précédente et haute de deux pieds (0^m66 environ), est mentionnée en deux endroits par Lenoir :

3° jour complémentaire de l'an IV (19 sept. 1796). Objets à retirer du Dépôt de Nesle rue de Beaune. — Bronzes. — Louis XIV en pied, petite statue de deux pieds par COYSEVOX; c'est le modèle d'une statue de bronze qui était placée à l'Hôtel de Ville de Paris et qui a été fondue. (*sic*).

(*Arch. du Musée*, t. I, p. 57).

Du 15 au 16 nivôse, an VIII (8 au 6 janvier 1800), il a été dérobé dans la salle du XVIIe siècle, au Musée des Monuments français, pendant la séance publique, une petite statue en bronze représentant en pied Louis XIV, modèle qui avait été fait par COYSEVOX pour l'exécution de la statue qui ornait la cour de l'Hôtel de Ville.

(*Arch. du Musée*, t. I, p. 158).

Cette statuette était sans doute celle qui figure dans l'*Inventaire* (manuscrit) *des figures, groupes, termes*, etc., sans date, conservé aux *Archives Nationales* (0'1977 B, p. 130).

Corps de garde français à Trianon. Vue petite figure en pied représentant Louis-quatorze vêtu à la Romaine, ayant la main gauche appuyée sur la hanche et l'autre appuyée sur un Livre posé sur une Colonne entortillée de Branches de palmes ; sous les pieds est une harpie avec des livres représentant l'hérésie, de deux pieds de proportion et six pouces dessus de la plinte au dessus de la terrasse.

Une statuette semblable figurait à la vente Crozat en février 1772, sous le numéro 1063. « Le modèle de la statue pédestre de Louis-le-Grand, par Coysevox, qui est dans l'hôtel de ville de Paris. Hauteur 2 pieds 5 pouces. » (Adjugée 30 l. 1 denier).

Histoire :

Monument officiel de la réconciliation de Louis XIV avec la Ville de Paris, à laquelle il ne pardonna les troubles de la Fronde qu'en 1687, en acceptant d'assister au banquet donné en son honneur à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier de la même année. En entrant dans la cour, il y vit la statue de marbre de Gilles GUÉRIN, érigée en 1654, et qui le représentait, jeune et vêtu à la Romaine, foulant aux pieds le Parisien rebelle. « Otez cette figure, dit-il, elle n'est plus de saison. » La nuit même on la fit disparaître et, après de nombreuses vicissitudes, elle orne aujourd'hui la cour intérieure du Musée Condé à Chantilly.

Les échevins s'adressèrent à Coysevox pour la remplacer dignement et le maître leur livra la nouvelle statue deux ans après. « Cette sculpture fut installée dans la cour centrale sous une arcade « enrichie de deux colonnes de marbre à chapiteaux de bronze doré, avec deux piédestaux décorés « d'attributs militaires. Dans les deux voussures se voyaient les médaillons du duc de Gesvres, « gouverneur de Paris et de M. de Fourcy, prévôt des marchands, entre lesquels étaient une couronne « et des palmes ; sous l'arc étaient disposés des cartouches rectangulaires aux chiffres du Roi et « aux armes de France. Un grand tableau de Largillière, dont il existe une esquisse au Louvre, « représentait Coysevox soumettant ce modèle aux échevins de Paris. » (A. DE CHAMPEAUX, *Dict. des fondeurs*, p. 335 et 336).

Il nous a été impossible de trouver aucune trace ni du tableau, ni de l'esquisse dont il est parlé ci-dessus.

Le 14 juillet 1689 eut lieu l'inauguration qui fut accompagnée d'une fête magnifique dont la gravure (voir pl. 77) et un récit contemporain nous ont conservé le souvenir. Voici en quels termes le *Mercure Galant* de juillet 1689, raconte cette cérémonie (p. 311).



CIVITAS PARISIENSIS,

Ut æternæ memoriæ commendaret diem illum felicissimum quo LUDOVICUS MAGNUS post restitutam et confirmatam valetudinem Civium omnium votis expetitam ac redditas in B. M. Virginis Sacra Æde Deo gratiarum actiones hoc Urbis Prætorium solemni pompa ingressus mensæ accubuit ministrantibus Præfecto, Ædilibus, Procuratore Regio et Urbis Scriba, Quæstore, et primariis Civibus amoris hanc Statuam perpetuam tanti Beneficii Monumentum esse voluit Anno reparatæ salutis humanæ

M DC LXXXIX

LA VILLE DE PARIS;

A fait dresser ce Monument éternel de son Respect de sa fidelité, & de sa Reconnoissance dans cet Hôtel public de ses Assemblées, le 14 Juillet 1689 pour conserver la memoire de l'honneur que luy fit LOUIS LE GRAND le 30 jour de Janvier 1687 y dinant avec toute la Maison Royale, servi par les Prevost des Marchands, Echevins, Procureur du Roy & de la Ville Greffier Receveur Conseillers & Quarteniers apres avoir rendu a Dieu dans l'Eglise de Notre Dame de solemnelles actions de graces pour le recouvrement de sa santé que tous nos Citoyens avoient demandé au Ciel par de tres instantes prieres.

D. D. HENRICO DE FOURCY PRÆFECTO

Le Jeudy 14 de ce mois, fut le jour que l'on choisit pour la cérémonie de découvrir la Statüe. Elle avoit été placée au milieu de la face intérieure du Portique de la court de l'Hostel de Ville, que l'on voit d'abord en entrant dans cette court. Cet endroit estoit revestu de colonnes de marbre avec leurs chapiteaux de bronze doré. La corniche de marbre blanc qui estoit portée par ces colonnes, avoit la Devise du Roy, ses Chiffres et d'autres ornemens de Palmes et de Lauriers, aussi de Bronze doré : La Satüe qui est très-belle, et l'Ouvrage de M. COYSEVOX, fameux sculpteur, représente ce Monarque en Triomphateur à la Romaine, appuyé d'une main sur un faisceau d'armes qui s'élève du milieu d'un trophée, et paroissant donner des ordres de l'autre. Elle est posée sur un Piédestal de marbre blanc, remply de quatre Bas-reliefs de bronze en ses quatre faces. On voit dans le premier ce que fit le Roy en 1662 pour soulager le Peuple pendant la disette. La Piété Royale y distribue du bled et d'autres alimens à divers Pauvres pressez de la faim. Dans le second la Religion foudroye l'Hérésie. Deux Inscriptions, l'une Latine et l'autre Françoise, remplissent les deux autres Bas-reliefs. Je ne mets icy que la françoise, etc... Comme il estoit question d'une Feste pour le jour que la Satüe devoit estre découverte, Mrs de Ville sçachant que le Père Ménestrier, Jesuite, a une parfaite connoissance des choses de cette nature, le prierent d'ordonner de tout ce qui pouvoit la rendre pompeuse. Ainsi il fit dresser devant l'Hostel de Ville un Temple octogone à quatre faces, et quatre retours, pour représenter le Temple de l'Honneur.

Les quatre grandes Faces de ce Temple, ornées de Camayeux entre les Colonnes, et de Bas-reliefs avec des Inscriptions, exposoient aux yeux des Spectateurs ce qu'a fait le Roy pour la Religion, pour l'Estat, pour la dignité Royale et en faveur de la Ville de Paris. On avoit placé sur les quatre retours les Figures de la Piété, de la Fidélité, de la Reconnoissance et du Respect avec des Bas-reliefs, des Devises et des Inscriptions qui faisoient connoistre ce qu'ont fait les Magistrats pour marquer les sentimens respectueux de leur zèle pour la gloire de Sa Majesté. Ce Temple de soixante et douze pieds de hauteur sur trente-six de largeur, estoit d'un Ordre composite, et les seize Colonnes qui portoient tout l'entablement de la corniche et le corps Attique, estoient feintes d'un marbre meslé de quatre couleurs. Des Palmes et des Lauriers, naissant d'une touffe de feuilles d'Acanthe et de Glayeuls, ou fleurs de Lys, sur lesquels un Coq étendoit ses aîles, composoient les Chapiteaux qu'on avoit faits de bronze doré. La face du Temple tournée du costé du Soleil-Levant, représentoit ce que le Roy a fait pour la Religion Catholique ; celle qui estoit tournée au Nord, ce qu'il a fait pour l'Estat, celle qui regardoit le Midy, ce qu'il a fait pour soutenir sa Dignité Royale, et celle qui estoit opposée à l'Hostel de Ville, ce qu'il a fait pour Paris. L'Inscription générale qui regnoit sur toute la Frise dans les quatre faces et retours, et qui estoit latine, faisoit entendre que *la Ville de Paris, dévouée à Dieu et au Service du Roy qui est l'image de la Majesté divine, par un sentiment de piété, d'obéissance et de fidélité, et pour répondre aux désirs et aux vœux de tous ses Habitants, avoit consacré à Louis le Grand comme au Père de la Patrie, ce témoignage public de son respect et de sa reconnoissance.* Au dedans du Temple estoient les Statues de la Sagesse, de la Valeur, de la Justice et de la Magnificence qui avoient leurs attributs comme les Figures du dehors. La Sagesse tenoit un Sceptre surmonté d'un œil. La Justice tenoit d'une main le Code nouveau, et s'appuyoit de l'autre sur un Faisceau d'armes. La Valeur estoit armée, et la Magnificence répandoit des trésors et faisoit voir des Plans de Versailles, du Louvre, et des autres Maisons Royales. Chacune avoit sa Devise, et huit Trophées entre les Pilastres marquoient les Victoires remportées sur autant de Nations; avec les Turcs en la journée de S. Godard (*sic*) ; sur les Algériens ; sur les Iroquois dans le Canada ; sur les Espagnols ; sur les Allemans ; sur les Hollandois ; sur les Flamans et sur les Francs-Comtois. On avoit mis sur des scabelons huit grandes cassolettes pour accompagner ces Trophées. C'estoient autant de Parfums du Temple de l'Honneur, et ces parfums estoient ceux du Conseil, de la Justice, de la Victoire, des Grâces, de la Santé, de Mars, du Foudroyant et de la Paix. Sur ce Corps Attique, de petits Génies attachoient des Trophées à des arbres, sçavoir, des Trophées de reconnoissance à un Chesne et à un Peuplier : des Trophées de valeur et de grandeur Royale à un Laurier et à un Grenadier ; des Trophées de Piété et de

Religion à un Palmier et à un Pescher, et des Trophées de paix et de protection des Arts à un Olivier et à un Platane. On voyoit la Renommée au plus haut du Temple sur le globe de la Terre, tenant d'une main sa Trompette qu'elle enfloit de toutes ses forces, et de l'autre un signe Militaire à l'antique dont le sommet estoit l'image du Soleil, et au dessous le Buste du Roy dans une guirlande de Lauriers avec une Echarpe volante sur laquelle on lisoit : *Totus quem suscpicit Orbis*. Au-dessus de la Porte de l'Hostel de Ville estoit un Tableau ou la Ville de Paris sous la figure d'une Femme couronnée de Tours, et vestüe d'un long manteau brodé de petits Vaisseaux et de Fleurs de Lys qui sont ses Armoiries, présentoit au Roy les Arts, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, et supplioit Sa Majesté par des vers Latins qu'on lisoit au dessous de ce Tableau, de leur permettre de travailler à ses Images en un temps où la France est remplie d'habiles Maîtres. M[r] le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, et M[rs] les Prevost des Marchands Et Echevins, assistèrent à la cérémonie qui se fit pour cette Statüe. Il y eut un magnifique repas dans l'Hostel de Ville. Sur les dix heures du soir après que le canon eut tiré, on fit joüer un feu d'artifice qui fut trouvé admirable et l'on alluma des feux dans toutes les rües. Voici un madrigal de Mr. Diereville sur cette Feste.

A M. de Fourcy, Prevost des Marchands :

Vous, qui pour honorer de *Louis* la mémoire,
L'avez placé dans ce Palais,
Dressez des Monumens éternels à sa gloire
Et marquez-y tous ses hauts faits,
Que la Postérité ne pourra jamais croire.
Que les Peintres et les Sculpteurs
Parviennent à l'envy jusqu'ou l'Art peut atteindre
On ne saurait si bien le peindre
Qu'il est bien gravé dans nos cœurs.

Déboulonnée à la Révolution, comme toutes les effigies royales, elle fut remisée, en fort mauvais état, dans le dépôt du Roule et faillit être fondue.

En effet, répondant à une demande faite à la *Commission temporaire des Arts*, des bronzes qui pouvaient être livrés à la fonte, J.-B.-P. Lebrun répondit :

« J'ai maintenant à vous proposer de livrer à la fonte des canons : 1° la statue de « Louis XIV, venant de la Maison commune... »

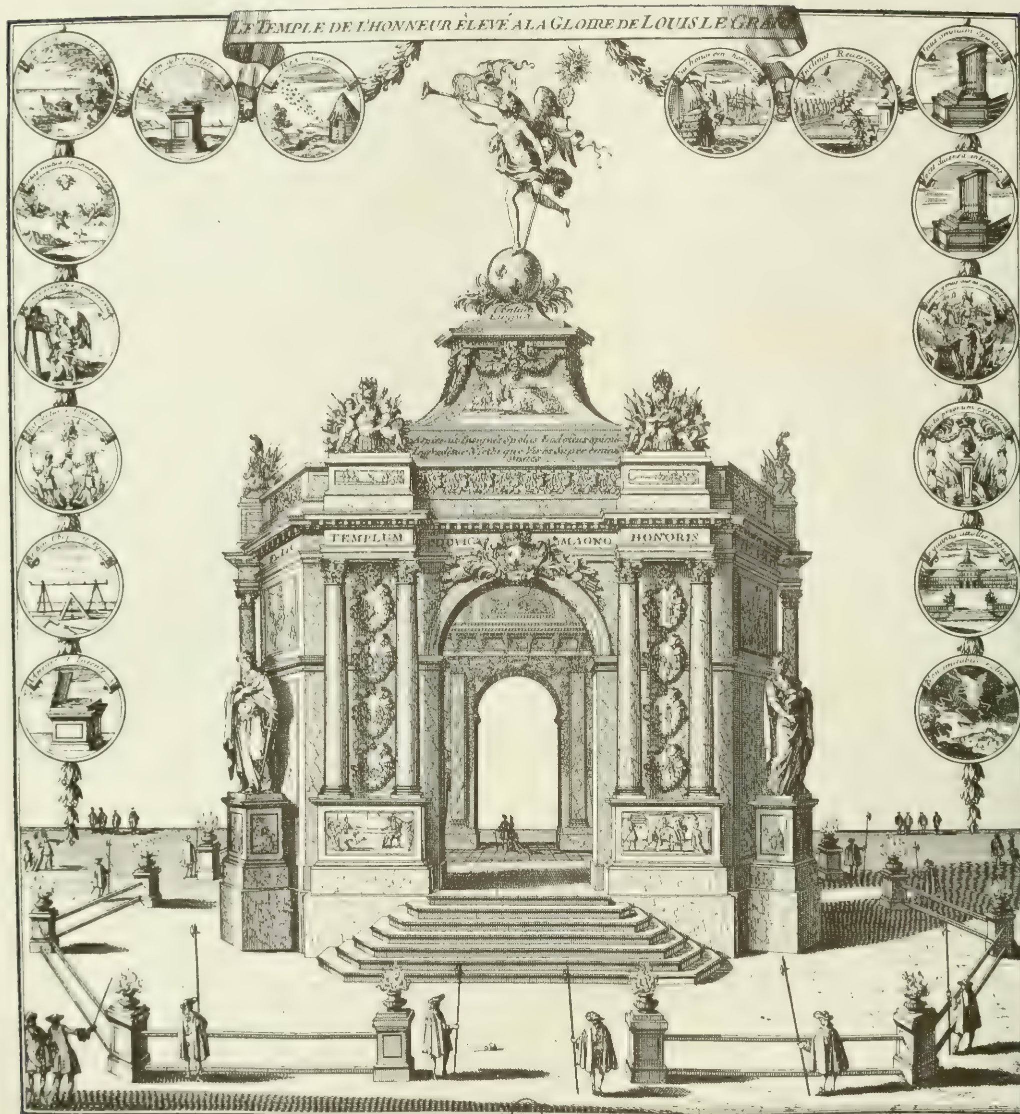
(*Arch. du Musée*, t. I, p. 201).

Cette destruction n'eut pourtant pas lieu et la statue resta au magasin du Roule jusqu'en 1814. (L. Courajod, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1875).

« Le préfet de la Seine, ayant conçu le projet de replacer ce monument au lieu d'où « il était sorti depuis vingt-cinq ans, en écrivit au Ministre de l'Intérieur. Le Ministre « s'empressa de seconder les vues du préfet qui fut autorisé à faire les travaux de réparation « et de replacement.

« Cette dépense s'est élevée, d'après vérification et règlement des mémoires, à la somme « totale de 18.820 francs qui fut payée, d'après l'autorisation spéciale du Ministre, sur les « fonds de la Ville de Paris. Les travaux de rétablissement et de replacement furent com- « mencés dans les premiers mois de 1814 et la statue se trouva rétablie à la fin de cette « année.

« En 1815, au mois de février, on avait eu le dessein d'en faire l'inauguration solennelle, mais les événements du 20 mars suivant, empêchèrent ce projet de réussir et depuis, on n'est plus revenu sur ce parti. »



DESSEIN DU FEU D'ARTIFICE DRESSÉ DEVANT L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS,
POUR L'ERECTION DE LA STATUE DU ROY, PAR LES SOINS DE MESSIEURS LES PREVÔT DES MARCHANDS ET ÉCHEVINS.

Ce Temple d'ordre Composite et de figure Octogone a quatre faces principales et quatre retours, les faces principalea representent ce que le Roy a fait pour la Religion, po l'Etat, pour sa propre Gloire ou pour la maison Royale et en faveur de la Ville de Paris. Sur les retours la Fidelité, la Pieté, la Reconnoissance et le Respect consacrent dans ce Temple la Statue de ce Prince comme un monument éternel qui fera connoitre a la Posterité le plus Grand de tous les Rois dont les actions les plus illustres et les plus celebres evenemens de son Regne sont peint en bas reliefs et camayeux rehaussé d'or avec des inscriptions propres de chaque Sujet dont on verra une Description plus ample en attendant une entiere Relation de cette Ceremonie./.

Avec Privilege du Roy — Se vend a Paris Chez les Sieurs Bausire et le Pautre, rue du Foin au College de Maitre Geruais.



Giraudon, Phot.

Musée Carnavalet, Paris

45. — LOUIS XIV. (1689).

(Ch.-J. LAFOLIE, conserv. des Monuments publics de Paris, note mss. 1819, à la Bibl. Munic. d'Angers, N° 1038).

D'après l'ARTISTE (1852, 5e série, t. IX, p. 64), cette restauration était l'œuvre des sculpteurs Dupasquier et Thomire et elle fut placée, en 1852, sur un nouveau piédestal de marbre multicolore, mais dont les quatre faces étaient sans les inscriptions et les bas-reliefs qui décoraient le piédestal primitif.

Dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, en 1871, la statue faillit de nouveau périr. Nous avons vu, plus haut, que Courajod, en 1875, ne savait pas encore qu'elle avait été sauvée.

Elle orna « pendant un certain temps la cour qui précède le Musée des Esquisses établi à « Auteuil par la Ville de Paris. » (*Inv. richesses d'Art de la France.* Paris, *Monuments civils*, t. III, p. 43), puis, à une date que nous n'avons pu préciser, elle vint occuper sa place actuelle dans la cour d'honneur du Musée Carnavalet.

Elle a retrouvé ses deux bas-reliefs *de bronze*, et non de marbre comme le dit erronnément M. Stanislas LAMI (*Dict. des sculpteurs français sous le règne de Louis XIV*, p. 128).

« Le premier des bas-reliefs représente ce que le Roi fit en 1662, pour soulager le peuple « au temps d'une grande disette. La Piété royale y distribue du pain et d'autres alimens à des pauvres « pressés de la faim. L'autre bas-relief fait voir la Religion triomphante de l'hérésie qu'elle foudroye ; « la foudre de l'Ange tutélaire de la France est composée de fleurs de lys et de rayons de soleil. Ce « morceau fait allusion à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

« Une inscription latine, et la traduction qui en a été faite en françois remplissent les deux « autres faces du piédestal ; les voici :

LUDOVICO MAGNO
Victori perpetuo, semper pacifico,
Ecclesiae ac Regum dignitatis assertori.
Praefectus et Aediles
Aeternum hoc fidei observantiae,
Pietatis et memoris animi,
Monimentum P.P.
Anno R. S. H. M.DC.LXXX.IX.

A LA GLOIRE
DE LOUIS LE GRAND
Toujours vainqueur, toujours pacifique,
Protecteur de l'Eglise et des Rois,
Les Prévôt des Marchands et Echevins,
Ont élevé ce Monument éternel de leur fidélité
De leur respect, de leur zèle, et de leur reconnaissance.
L'an de grâce M.DC.LXXX.IX.

(PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, 1765, t. IV, p. 99, 100).

Ces inscriptions sont données également sous cette forme par de GUILHERMY (t. V, p. 212), qui dit à tort que Piganiol n'en a pas parlé.

Germain BRICE, dans sa description de Paris (1707, t. II, p. 125), en donne par contre une version toute différente et fantaisiste qui se rapporte au banquet du 30 janvier 1687, plutôt qu'au monument lui-même.

Nous donnons ici la grande gravure de Pierre LEPAUTRE et, ci-dessous, le fleuron dans lequel le même artiste a représenté une seconde fois le chef-d'œuvre de Coysevox dont les vicissitudes ont été nombreuses, comme on vient de le voir.

Nous avons cru devoir accompagner cette notice de la reproduction du médaillon dit « de M. de Fourcy » (Henry de Fourcy, comte de Chessy, prévôt des marchands de Paris, 1626-1708),

encore que le médaillon qui accompagnait la statue du Roi fût en bronze et non en marbre comme celui du Louvre et que de plus, comme on va le voir, l'identification du personnage repose sur une simple affirmation de Lenoir.

Dans l'*Etat des monuments conservés aux Petits-Augustins*, en 1816, nous trouvons, en effet :

> N° 262. Trois médaillons en marbre blanc représentant Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche et Henri de Fourcy, prévôt des marchands, par COISEVOX.
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 186).
>
> Lenoir ajoute, p. 189 : « Ces trois médaillons en marbre ont été achetés par moi à M. Balleux, marbrier, rue d'Arras ».
>
> Paris, le 4 mai 1807.

En 1817, ils sont tous trois compris dans l'*Etat des monuments destinés à l'église royale de Saint-Denis* (t. III, p. 245), mais, seuls, les médaillons de Louis XIV et de Marie-Thérèse y furent portés le 15 mai 1816, par Ordonnance royale du 24 avril de la même année.

Le médaillon dit « de Fourcy » entra au Louvre où il est toujours, placé très haut dans une embrasure de fenêtre, ce qui nous a obligés à photographier le moulage au plâtre qui en existe au Musée de Versailles (n° 1899 du *Catal.* d'Eud. SOULIÉ, 1860, t. II, p. 68), où il est combiné avec le moulage de la figure de l'Immortalité du monument de Cureau de la Chambre.

Voir aussi :

COURAJOD (Louis), *A. Coysevox et son dernier historien*, 1884, p. 2 et 3.

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 60 et 61.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 4.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 36.



Giraudon, Phot. *Musée de Versailles*

48. — PORTRAIT PRÉSUMÉ DE HENRY DE FOURCY

Giraudon, Phot.

46 et 47. – BAS RELIEF DE LA STATUE DE LOUIS XIV.

1690.

49. — LOUIS XIV.

Buste marbre.

A M. le baron Edmond de Rothschild, au Château de Boulogne (Seine).

Le corps de face, mais la tête et le regard à droite, il est coiffé de la grande perruque bouclée et vêtu à l'antique, d'une cuirasse souple, laissant le cou nu et drapée d'un manteau dégageant les lambrequins couvrant le haut des bras. Signé : A. COYSEVOX. f. 1690.

Histoire :

M. André Blum, l'érudit bibliothécaire de M. le baron E. de Rothschild, reconnaît avec raison dans ce buste celui qui fait l'objet de la demande suivante :

> Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur :
>
> Monseigneur,
>
> M. Hennequin, peintre d'histoire, conserve en ce moment en dépôt chez lui un de ces monuments qui, enlevés à la France par l'étranger, serait pour elle et pour les arts une perte que rien ne pourrait réparer. Ce bel ouvrage que j'ai admiré chez cet artiste, est le buste original de Louis XIV, exécuté d'après nature par le célèbre Antoine COYSEVOX.
>
> Son nom et l'année 1690 y sont gravés par lui.
>
> Ce beau portrait, d'une proportion plus grande que nature, d'un fini qu'on ne peut décrire, et de la conservation la plus parfaite, est le même buste qui, pendant plus d'un siècle, et jusqu'aux premiers troubles de la Révolution, décora le palais des rois à Versailles. A cette époque, un ami des Arts en fit l'acquisition et le sauva d'une destruction peut-être inévitable.
>
> J'ai pensé, Monseigneur, qu'il était de mon devoir, comme conservateur des Monuments de notre histoire, d'indiquer au Gouvernement, et à vous particulièrement, les moyens de ravoir ce beau morceau de sculpture qui est bien fait pour honorer l'école française, puisque je le place sur la première ligne des productions de ce genre. Ce buste pourrait être placé dans une des galeries du Musée des Monuments français, au milieu même des chefs-d'œuvre que la munificence de Louis XIV fit exécuter sous son règne.
>
> Je vous demande, Monseigneur, de nommer des commissaires qui se rendront chez M. Hennequin, rue de Fleurus n° 9, pour l'examiner, l'apprécier, en fixer la valeur et vous en rendre compte dans un rapport.
>
> Le propriétaire adhérera à ce qu'ils feront à cet égard.
>
> LENOIR.
>
> Cette affaire n'eût pas de suite, le ministre ne pouvant disposer d'aucun crédit. (Alb. L.).
> (*Arch. du Musée*, t. I, p. 365 et 366).

Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir du propriétaire l'autorisation de photographier et de reproduire cette œuvre intéressante sur l'histoire de laquelle tout renseignement nous a été également refusé.

Voir aussi :

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 6, p. 187.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 128.

1690. **Planche 80.**

50. — CONDÉ (Louis II de Bourbon, dit le Grand) (1621-1686).

Statue marbre.

Jardins du Château de Chantilly.

Ni signé, ni daté.

Debout, s'appuyant du bras gauche à une colonne autour de laquelle court un rameau de laurier, il est vêtu à la romaine d'une cuirasse souple, d'une courte tunique et d'un grand manteau. Il est chaussé de cothurnes à mufles de lion, laissant voir les pieds nus. De la main droite il s'appuie sur son bâton de commandement, posé debout sur une sphère accompagnée de parchemins et d'attributs des lettres et des sciences et sa main gauche tient, à demi déroulé, le plan de Chantilly.

Nous ne décrivons pas la tête, et pour cause.

Histoire

« Commandée par le fils du grand Condé qui en demande le dessin à Le Brun et le charge « de surveiller « l'exécution du marbre qui sera payé à Coysevox la somme de 3.000 livres, et qui « devra être livré seize mois exactement après la signature du contrat », c'est-à-dire le 15 septembre « 1687. D'après ce contrat passé par devant Me Lange et son confrère, notaires à Paris, Condé « doit avoir « six pieds de hauteur estant dans une attitude de repos, appuyé sur une colonne repré- « sentant fermeté, entourée de feuilles d'olives, qui signifient la paix : à côté de la dicte figure, un « globe céleste et des instruments de science, de l'agriculture et autres qui serviront d'ornements « à la dicte figure. » (G. BAPST, *Coysevox et le Grand Condé*, dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1892, t. VII, p. 212à 214).

Un moulage au Musée de Versailles, n° 1335 (*Catal.* E. SOULIÉ, 1859, t. I, p. 410).

La statue fut mise en place en 1690, sur le palier de l'escalier d'honneur du château.

L'artiste avait reçu 2.000 livres en 1689, le prince de Condé lui fit remettre, le 14 juin 1690, « la somme de 1800 livres, faisant 3.800 avec celle de 2.000 reçue l'année précédente, pour le prix « de la statue de marbre blanc de feu Mgr le Prince qu'il a faite pour Chantilly, et pour une table « de marbre avec une inscription en lettres d'or par lui pareillement faite pour ladite statue. » (G. MACON, *Les Arts dans la maison de Condé*, p. 50 à 52).

Lors de la Révolution, la statue ne souffrit point de dommages jusqu'au 15 août 1792, jour où des gendarmes passant par Chantilly, commencèrent à la mutiler. Le lendemain même, des gardes nationaux brisèrent la tête, le bras droit et le bâton de commandement du grand Condé. (*Rapport de Fragornard, Bouvin et Piret, du* 10 *nivôse an III, à la Commission Temporaire des Arts*, aux *Archives Nationales*, F 17 1231).

Le 18 mai 1814, le chevalier de Contye, premier gentilhomme du prince de Condé, reçut la lettre suivante :

> M. Rubichon, rue Cerutti N° 10, a l'honneur de présenter ses compliments à M. le Chevalier de Contye et de le prévenir qu'il vient de mettre Mgr. le Prince de Condé en dépense. Ce matin, en traversant la rue du Mont-Blanc, il a vu des Anglais qui achetaient à tort et à travers des statues ; ils marchandaient une des plus belles possible, sans tête ni bras droit. M. Rubichon, entendant dire que c'était celle du Grand Condé, a arrêté le marché de ces Anglais et a conclu lui-même à 1.500 francs. Il a appris que la tête était conservée religieusement à Chantilly par un ci-devant ; le marchand va s'informer où elle est et en rendre compte



Giraudon Phot. Jardins de Chantilly.

50. — CONDÉ. (1690).



Giraudon Phot.

App. à Mme la Desse de Polignac, Paris.

51. — LOUIS XIV. (Vers 1691).

à M. Rubichon, qui a prétendu vouloir placer sur ce magnifique tronc une autre tête et n'avoir besoin de la tête originale que pour la mesure. Le fait est que ces gens-là demanderaient peut-être deux fois la valeur s'ils soupçonnaient les personnes pour lesquelles M. Rubichon a conclu ce marché. Dans le cas cependant où Son Altesse ne se soucierait pas de ce monument, M. le Chevalier est prié d'en informer M. Rubichon qui trouverait d'autant plus à s'en défaire que ces Anglais l'auraient payé trois ou quatre mille francs.

(*Archives de Chantilly*).

Le prince de Condé s'empressa d'acheter la statue mais la tête ne fut pas retrouvée, ni à l'époque, ni de nos jours.

C'est pourquoi, lors de la rentrée du prince de Condé à Chantilly, en 1816, « le sculpteur « Desenne lui demanda l'autorisation de la remettre en état. Si, comme le disait un rapport de l'an VI, « la main et le bâton devaient se retrouver, la tête, soit qu'elle eût disparu, soit que Desenne préférât « la refaire, fut entièrement sculptée par lui et replacée sur les épaules de l'œuvre de Coysevox, et « cela au grand désavantage de Desenne dont l'œuvre est fort inférieure. »

« Desenne eut encore la malencontreuse idée, au lieu de s'inspirer de l'un des magnifiques « bustes de Coysevox, de prendre comme modèle le buste de convention de la galerie des Batailles « dû à Jérôme Derbais, dont les traits ne rappellent que *de loin* la figure si originale du Grand Condé.

« La tête est trop grosse et ne correspond en rien à la délicatesse, au modelé et au fini du « reste de la statue ; elle tranche même par la couleur du marbre différent de celui du corps.

« Malgré les mutilations dont elle a souffert, (cette statue) demeure une des œuvres les plus « belles de la statuaire française. » (Germain BAPST, *Ouvrage cité*, p. 217 et 218).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 80 et 81. Cet auteur, après une description faite d'après l'ancienne tête de Coysevox, ajoute :

« De ce prince il fit une autre statue pour le château de Versailles, où le roi aimait voir exposés « ceux auxquels il était redevable d'un embellissement de son règne. Ce prince né général est vêtu « de sa riche armure dans une attitude discrète et grandiose, etc. »

Il apparaît que Deménieux a pris le moulage de Versailles pour un original de Coysevox.

DULAURE, *Hist. des environs de Paris*, 1838, t. III, p. 302.

DU SEIGNEUR, *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 44.

FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 33.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n° 232, p. 233.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 127 et 128.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 36.

MÉRIGOT, *Promenades ou Itinéraires des Jardins de Chantilly*, 1791, p. 16.

SOREL, *Le Château de Chantilly pendant la Révolution*, 1872.

Vers 1691. **Planche 81.**

51. — LOUIS XIV.

Buste marbre.

A Mme la duchesse de Polignac, née de Bauffremont, à Paris.

Le corps de face mais la tête nettement tournée vers la gauche, il est coiffé de la grande perruque bouclée, qu'agite le vent venant de gauche. Sa cravate de dentelle est également rejetée vers la droite et, sur la cuirasse unie, coupée du cordon de l'Ordre, un manteau bordé d'une courte frange se drape, tombant de l'épaule droite. Signé sous la tranche : A. COYSEVOX *fit*.

Histoire :

Nous n'avons pu retrouver sur ce buste que l'indication de sa présence dans l'Inventaire dressé le 27 octobre 1860, après le décès de Mme la princesse Théodore de Bauffremont, née Montmorency.

Il a été autrefois brisé, mais réparé ensuite, et porte au dos la trace du crampon qui devait le fixer dans une niche. D'après l'âge du Roi, qui paraît ici âgé de cinquante-deux à cinquante cinq ans, nous datons ce buste d'environ 1690 à 1693.

Le Louis XIV de marbre du Musée Wallace n'est qu'une copie moderne, assez habile d'ailleurs, du buste de Mme de Polignac.

Une autre copie, mais avec plus de variantes et en pierre, celle-ci, au Musée Jacquemart-André, dans le Vestibule de l'abbaye de Chaalis.

1691.

52. — FRONTON DE L'ÉGLISE ROYALE DES INVALIDES (Quatre Vertus debout).

Statues pierre, grandes deux fois comme nature.

Placées sur la corniche de l'étage inférieur aux côtés des fenêtres.

« Mais c'est sur le haut de cette principale façade que des figures et des statues désignent « plus particulièrement la religion du monarque qui a fait élever ce temple. Un fronton porté par « les quatre colonnes corinthiennes les plus avancées en dehors au milieu de la façade et sur le por- « tique, a dans son timpan l'écusson des armes de France environné des colliers des Ordres de Saint « Michel et du Saint-Esprit, et des autres ornements qui leur souviennent, et sur le sommet de la « corniche une croix accompagnée de deux figures de femmes assises. L'une par un cœur qu'elle « tient en ses mains, par un enfant qui est attaché à sa mamelle, et par le flambeau allumé qui est « proche d'elle, entre les mains d'un autre enfant, représente la charité et l'autre avec un voile sur « la teste, un livre ouvert en main droite, et un calice qu'un enfant porte à costé d'elle, représente « la foy. » (FÉLIBIEN, *Descr. de l'Eglise royale des Invalides*, 1706, p. 15).

A. Partie de gauche :

LA FORCE **Planche 82.**

Sur sa tête est jetée une peau de lion qui lui retombe dans le dos ; sa poitrine est protégée par une cuirasse souple terminée par des lambrequins ; ses pieds sont chaussés de sandales et autour de sa taille est enroulée une draperie. Elle appuie la main droite à sa hanche et pose la main gauche sur un bouclier orné de branches de chêne.

LA JUSTICE **Planche 83.**

Elle est représentée drapée et voilée, une main de justice dans la main droite et une balance dans la main gauche.

Pl. 82.



Pl. 84.



Pl. 83.



Pl. 85.



Le Deley Phot.

Dome des Invalides, Paris.

52. — LA FORCE. (82). — LA JUSTICE. (83). — LA PRUDENCE. (84). — LA TEMPERANCE. (85).

B. Partie de droite :

LA PRUDENCE **Planche 84.**

Elle est drapée et tient une pelle dans la main droite. Un serpent s'enroule autour de son bras gauche. Cette statue porte, sur le socle, la signature et la date suivantes : *Etienne Brunet*, 1783, ce qui laisse supposer qu'elle a subi une restauration.

(Ces descriptions sont tirées de l'*Inventaire des richesses d'Art*, Paris. *Mon. rel.*, t. III, p. 234.

LA TEMPÉRANCE **Planche 85.**

Elle verse dans une coupe le contenu d'une petite fiole. Sa robe est serrée à la taille ; un manteau est roulé autour de ses reins ; ses cheveux sont tenus par un bandeau.

Histoire

Voici les passages des *Comptes des Bâtiments du Roi* relatifs à ces sculptures :

> 23 juillet (1690) : à COISEVAUX, sculpteur, à compte de la sculpture qu'il fait au fronton du grand portail de lad. église. 300 l.
>
> (Tome III, col. 422).
>
> 18 mars-19 aoust (1691) : à COISEVAUX, sculpteur, parfaict payement de 2.400 l. pour sa sculpture en pierre au fronton et aux quatre figures de dessus et cotez dud. fronton au grand portail de lad. église (2 p.). 2.100 l.
>
> (Tome III, col. 554).
>
> 19 aoust (1691) : à luy, payement des modèles de terre et de cire et des moules de plâtre qu'il a fait des ouvrages de lad. église. 101 l.
>
> (Tome III, col. 554).

Détruites à la Révolution, les sculptures décoratives n'ont été refaites qu'en partie (les armes de France), sous la Restauration.

Quant aux quatre Vertus, il ne semble pas qu'elles aient jamais été déplacées.

Voir aussi :

BRICE (Germain), *Descr. de Paris*, 1706, t. II, p. 334.

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 67.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 45.

FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 30.

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 122 à 124, p. 206.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 128 et 129

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 36.

1692. **Planches 86 et 87.**

53. — MAUSOLÉE DE CHARLES LE BRUN ET DE SUZANNE BUTAY, SA FEMME.

Marbre.

Chapelle Saint-Charles Borromée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Paris.

« A côté est le tombeau de Charles le Brun, dont le buste, placé au pied d'une pyramide, « est accompagné de deux cassolettes fumantes et de deux Génies tenant des flambeaux renversés. « Un grand socle en manière de piédestal qui sert de base à cet ouvrage, est décoré de deux Figures « assises, dont l'une a les attributs de la Science et de la Peinture, l'autre, qui regarde le buste de « cet illustre Artiste, tient un petit Temple et exprime la piété. Ces Figures en marbre sont grandes « comme nature et de demi-bosse ; leur tour heureux et leurs draperies font honneur au ciseau « de Coyzevox. » (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pitt. de Paris*, 1752, t. I, p. 250).

Les cassolettes fumantes, les génies tenant des flambeaux renversés et la fleur de lys surmontant la pyramide, ont disparu pendant la Révolution, ce qui explique l'aspect un peu dénudé de la partie supérieure du monument. Mais, Dezallier d'Argenville a omis d'indiquer que sur le soubassement et entre les deux figures de femmes, est un grand médaillon de marbre noir dans un cadre de marbre blanc et que l'Epitaphe du peintre y est inscrite. Au-dessous se lit une autre longue inscription relative à une donation de Suzanne Butay.

Les deux inscriptions sont données *in extenso* dans GUILHERMY, *Inscriptions de la France*, etc. Paris, t. I, p. 279, et dans PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, 1765, t. V, p. 326.

Histoire :

A la Révolution, ce monument, plus heureux que tant d'autres, fut transporté au Dépôt des Petits-Augustins.

> Le 19 ventôse an IV (9 mars 1796), de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, reçu du citoyen (*le nom est en blanc*) un Ange en plâtre du tombeau de la mère de Le Brun, plus le buste en marbre de Charles Le Brun, etc...
>
> (*Arch. du Musée*, t. II, p. 390).
>
> Le 22 ventôse an IV, (12 mars 1796), reçu du même, de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, deux statues en marbre, bas-reliefs, provenant du tombeau de Lebrun.
>
> (*Arch. du Musée*, t. II, p. 390).

Il figura au Musée des Monuments, sous le numéro 203 jusqu'en 1820 et nous reproduisons ci-dessous la planche 187, t. V du *Musée des Monuments français*, qui montre la place occupée par les génies, les cassolettes et la fleur de lys.

> 13 septembre 1820. Remis à M. Leriche pour Saint-Nicolas-du-Chardonneret : (203). Mausolée en marbre de Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV. (Décret du 18 mars 1817).
>
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 306).

Il n'a plus été déplacé depuis cette date.

Ce remarquable monument est dans un état de saleté déplorable. Le buste principalement, ainsi que l'on peut le constater sur la reproduction ci-jointe, perd beaucoup de sa beauté, couvert qu'il est de poussières accumulées.

Néanmoins, il est toujours aisé de constater que Coysevox n'a point représenté ici Le Brun tel qu'il était au moment de sa mort, c'est-à-dire âgé de soixante-neuf ans, mais, au contraire, tel à peu près que dans le buste de la réception à l'Académie, soit en 1679, et par conséquent à l'âge de soixante ans maximum.



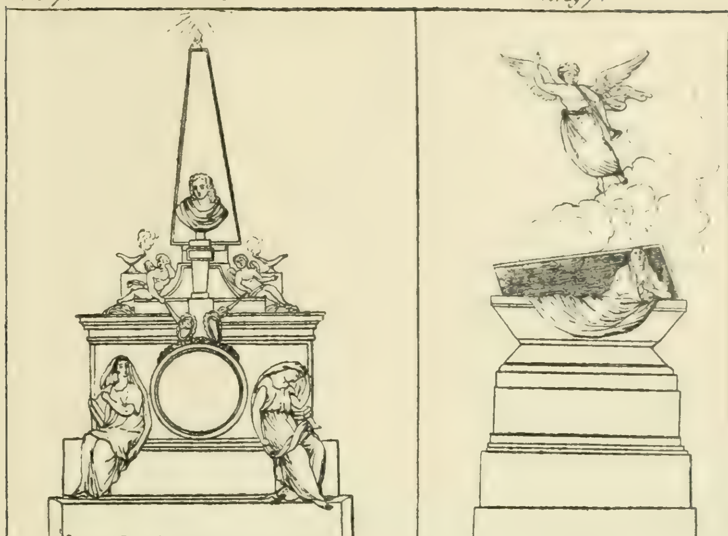
Giraudon Phot. Égl. St.-Nic. du Chardonnet, Paris.

53. — MAUSOLÉE DE CHARLES LE BRUN (1692).



Giraudon Phot. *Egl. St.-Nic. du Chardonnet, Paris.*

CHARLES LE BRUN.



Tombeau de Charles Lebrun.
Premier Peintre de Louis XIV.

Tombeau
de la Mere de Charles Lebrun.

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 77 à 79.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 46.
Inventaire richesses d'Art, Paris, *Mon. Relig.*, t. II, p. 26.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nos 211 à 213, p. 224.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 129.
RAYET, *Richesses d'Art de la Ville de Paris. Mon. Relig.*, t. I, p. 86.
SAINT-VICTOR, *Tableau histor. et critique*, t. III, p. 165.

1692. **Planche 88.**

54. — ARGOUGES (François d'), marquis du Plessis-Patté, Premier Président au Parlement de Bretagne (? -1691).

Groupe marbre.

Musée de Versailles, n° 1898, du *Catal.* E. SOULIÉ, t. II, p. 68.

Il est représenté, vu de face, dans un médaillon ovale, le visage glabre et réjoui, avec un double menton ; il est coiffé d'une grande perruque et vêtu d'une pélerine d'hermine. Le médaillon est tenu à deux mains par une figure de la Justice, qui, le corps de face, mais la tête de profil à droite, l'appuie sur son genou droit, élevé, le pied reposant sur une base de colonne.

Ce mausolée fut érigé, de suite après la mort du Président, dans l'église Saint-Paul, à Paris : « Attenant la petite porte du chœur, aussi à gauche, est la Justice en marbre blanc, qui tient le « médaillon de François d'Argouges, premier Président du Parlement de Bretagne, par Coysevox. » (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *Voyag. pittor.* de Paris, 1752, t. I, p. 181).

Fut transféré, sous la Révolution, au dépôt des Petits-Augustins, à une date que nous n'avons pu déterminer. Il y figurait encore en 1816.

> 527. Grand bas-relief en marbre blanc représentant une *Femme* assise, tenant le médaillon de François d'Argouges, premier président au Parlement de Bretagne, par COYSEVOX.
> (*Arch. du Musée*, t. III, p. 210).

Il fut placé à Versailles en 1834. (*Archives du Louvre*).

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Coysevox*, p. 68.
DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 39.
JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, nº 217, p. 226.
LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 129.
Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 37.
PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. de Paris*, 1765, t. IV, p. 171.

1687-1692. **Planches 89-90-91 et 91 *bis*.**

BAS-RELIEFS DE LA STATUE DE LOUIS XIV A RENNES.

Bronze.

55. — Présentation au Roi du projet de Coysevox, par les députés des Etats de Bretagne, en présence des ambassadeurs du Roi de Siam.

56. — La France triomphante sur la Mer, assise sur un char traîné par les tritons.

Voici la description de ces bas-reliefs d'après M. Louis GONSE : « Nous ne pouvons soupçonner « le hardi mouvement de la statue de Rennes que d'après la gravure de Thomassin, les jetons frappés « en mémoire de l'assemblée de 1695 et le bas-relief que je reproduis ici ; c'est insuffisant. Heureu- « sement, les deux bas-reliefs en bronze du soubassement ont été sauvés en 1792 et déposés au Musée « de Rennes ; le même fait s'était produit pour la statue de Louis XV à Bordeaux. Ils sont de la plus « belle manière du Maître aux alentours de 1689, de son exécution la plus incisive et la plus pitto- « resque. Le premier est surtout décoratif ; les tritons sont traités avec une verve étonnante. Le « second, en outre de sa valeur plastique, présente un intérêt historique considérable ; la scène se « passe dans la Galerie des Glaces ; dans le fond on aperçoit le bas-relief représentant le mariage « de Louis XII avec Anne de Bretagne, qui fit passer cette province sous la domination de la France ; « à gauche, les Siamois dans leurs étranges costumes ; au second plan, les députés de Bretagne ; au « milieu, la France et Coysevox offrant au Roi le dessin de la statue équestre sur son piédestal ;



Giraudon Phot. *Musée de Versailles*

54. — MONUMENT DE FRANÇOIS D'ARGOUGES (1692).

« autour de Louis XIV, assis sur l'estrade, dans un fauteuil plutôt bizarre et le chef couvert de son « large chapeau à plumes d'autruche, on voit le Grand Dauphin et les courtisans qui se tiennent « debout ; sur le devant, à droite, trois des fameux vases en argent de Ballin, qui ornaient alors la « Galerie et que le Roi fit fondre à la fin de son règne pour boucher quelques trous du trésor appauvri. « Toutes les têtes sont traitées en portraits et il serait facile de mettre un nom sur chaque visage. » (*Les chefs-d'œuvre des Musées de France, Sculpture*, p. 311 et 312).

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les nombreux documents publiés sur cette œuvre par Anatole de MONTAIGLON dans les (Anciennes) *Archives de l'Art français* (t. IX, p. 223 à 264), et qui constituent l'histoire complète de la statue.

Les Etats de Bretagne assemblés à Dinan en 1685, décidèrent d'élever une statue au Roi en laissant Sa Majesté décider de la ville où elle serait érigée.

Le Roi adressa au duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, la lettre suivante, publiée une première fois par M. Camille MELLINET dans *La Commune et la Milice de Nantes* (t. V, 1841, p. 316).

> Mon Cousin,
>
> J'ay veu avecq plaisir par vostre lettre du huictᵉ de ce mois que la proposition faicte par l'évesque de Saint Malo aux Estats de ma province de Bretagne, et appuyée par le duc de la Tremoille, d'eslever ma statue dans une des principalles villes de ma dicte province, a esté approuvé avec l'acclamation de toutte l'assemblée desdits Estats ; et je considère cette délibération et touttes les contestations qu'elle a faict naistre comme une nouvelle preuve de leur zèle et du bon exemple que vous leur donnez d'une entière aplication et d'une affection sincère pour tout ce qui peut estre à mon debvoir. Je ne vous feray pas aussy attendre longtemps la décision que vous me demandez touchant le lieu où elle doibt estre posée, ayant choisy pour cet effect ma ville de Nantes, tant à cause du pont où elle pourra estre mise avec décence, qu'à cause de l'abord considérable de touttes les nations tant par terre que par eau. Vous informerez de mes intentions sur ce point l'assemblée desdicts Estats, et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde,
>
> Escrit à Versailles le quinzième jour d'aoust 1685. Signé : LOUIS, et plus bas COLBERT. Et en la suscription : A mon cousin le duc de Chaulnes, pair de France, chevallier de mes ordres, et gouverneur et mon lieutenant général en Bretagne.

Lecture de cette lettre fut donnée à la séance du 21 août 1685, et les Etats supplièrent le duc de Chaulnes de vouloir bien, aussitôt après son retour à la Cour, prier Sa Majesté « de régler la matière dont devait être faite la statue, sa forme, et le prix qu'on y devra employer. »

Le marché entre Coysevox et les députés des Etats à la Cour, ne fut passé que l'année suivante, par devant Mᵉ Savalete, notaire à Paris, le 9 juin 1686.

> 1686. — 9 juin.
>
> Marché passé devant Mᵉ SAVALETE, notaire à Paris, entre les députés des Etats à la Cour, et le sieur de COYSEVOX (*sic*), le neuf juin XVIᵉ quatre vingt six, pour l'exécution de la statue équestre de Sa Majesté faitte en bronze.

Ce marché a disparu, mais les documents suivants nous permettent de le reconstituer en grande partie.

Les fonds furent votés le 22 octobre 1687 par les Etats réunis cette fois à Rennes.

DE LA DÉPENSE ORDINAIRE

Chapitre 2.

Pour les payemens advancez sur le marché de la statue du roy, vingt-trois mil deux cents livres qui seront payezs comptant, cy 23.200 l.

DE LA DÉPENSE EXTRAORDINAIRE

Chapitre 2.

Nouvelle despense ordonnée par le Roy.

Pour reste de quatre vingts dix mil livres, à quoi a esté convenue pour la statue du Roy, soixante six mil huit cent livres, payables pendant les années 1688 et 1689, cy 66.800 l.

1689. — 12 novembre.

Extrait des procès-verbaux des délibérations des Etats.

Les Etats ont ordonné que, dans l'estat qui sera dressé par MM. les députez qu'ils ont nommé à cette fin, il y sera employé...

Finalement la somme de 1.198 l. pour interests des payements faictz par advances au sieur de Coissevaux, entrepreneur de l'ouvrage pour la statue du roy, suivant l'ordre de messieurs les députez en cour, laquelle dicte dernière somme demeurera néanmoins en surséance jusqu'à plus ample vérification.

La statue devait être modelée, sinon fondue, en 1691, puisque cette année-là, on se préoccupa de voter les fonds nécessaires pour l'établissement et le transport de Paris en Bretagne des différentes parties du piédestal.

1691. — 24 septembre.

Extrait des procès-verbaux des délibérations des Etats.

Sur ce que Monsieur le procureur général scindiq a représenté qu'il avoit eu ordre de la part de nosseigneurs les commissaires du roy de leur dire que Sa Majesté souhaitte qu'il soit faict fondz en cette assemblée des sommes de quarante cinq mil livres par estime pour les frais à faire pour le piédestal de la statue équestre du roy, et le transport d'icelle, de la ville de Paris au lieu où elle sera eslevée...

Messieurs des ordres *ont ordonné* qu'il sera employé, sur l'estat de fonds qui sera faict en cette assemblée, les dictes quarante cinq mil livres pour estre payez suivant l'advis de nosdits seigneurs les commissaires.

C'est le 21 mai 1692 que Coysevox envoya de Paris, fait de sa main et annoté par Mansart (passages en italique, en marge dans l'original), le devis des ouvrages du piédestal...

Devis des ouvrages de marbre et de bronze à faire pour le pied d'estail que l'on desire faire construire à Nantes, pour eslever au-dessus la statue équestre en bronze de Sa Majesté, et aussi pour le transport, chargeage et déchargeage des batteaux et autres voitures et pour l'équipage et posage de tous lesd. marbres et bronze qu'il conviendra pour le pied d'estail et élévation d'icelle figure équestre, le tout ainsi qu'il est spéciffié par le présent devis fait pat le sr. Coysevox.

Pour ne pas allonger outre mesure cette notice, nous extraierons simplement de ce devis les parties relatives aux sculptures et laisserons de côté celles qui concernent les blocs de marbre, etc...

Pour le model, bon 400 l.

De plus ledit pied destail sera orné de deux grands bas reliefs en bronze, dont l'un représentera le roy, assis dans son trone dans la galerie de Versailles, où il reçoit les Siamois,



Statuë Equestre de bronze representant la personne du Roy

Elle est haute de quinze pieds, et posée sur un pied d'estal de ... marbre blanc, enrichy des armes de France, de celles de Bretagne, et de deux Bas-reliefs, dont l'un represente un triom... de la France sur mer et l'autre l'entrée des Ambassadeurs étrangers dans le Royaume, par les ports de Bretagne. Ce super... monument a été donné par Messeigneurs les Etats de Bretagne, a été executé par A. Coyzevox Sculpteur du Roy, sous la conduitte ... Monsieur Mansart Surintendant des batiments de S. M.

Dedié a Messeigneurs les Etats de Bretagne par leur tres humble et tres obeissant ... Simon Thomassin

A Paris chez Crepy rue S. Jacques a S. Pierre pres la rue de la parcheminerie.

Indiens et Chinois lesquels sont tous envoyez par les costes de Bretagne, qui les amenent des partyes les plus esloignées du monde par le commerce des mers. Dans l'autre sera représentée la France montée sur le char de Neptune, tiré par des chevaux marins ; elle aura le trident en main, comme triomphante de la mer par le moyen de la province de Bretagne ; elle sera suivie de tritons et de tous les dieux marins qui luy rendront hommage ; chacun de ces bas-reliefs aura sept pieds, y compris la bordure qui porte six poulces de large, et cinq pieds de hauteur, le tout très bien estudié à cause de la quantité des figures. Pour chacun des reliefs, huit mil livres ; pour les deux, seize mil livres, cy 16.000 l.

Mon avis est que les bas-reliefs peuvent valoir au plus la somme de dix mil livres, cy 10.000 l.

Pour les armes du Roy qui seront en bronze au devant du pied destail ; elles auront quatre pieds en large et deux pieds trois poulces de hauteur et enrichies de deux colliers de l'ordre et deux (anges) aislés qui représenteront la renommée des armées du Roy ; à l'autre bout seront les armes de Bretagne dans un cartel, et auront pour support deux hermines, le collier de l'Ordre de Bretagne avec la devise : *A ma vie* ; pour chacune desd. armes, douze cent livres, et, pour les deux, deux mil quatre cent livres, cy 2.400 l.

Pour les deux armes, la somme de quinze cent livres, cy 1.500 l.

Plus aux deux bouts, au dessous des armes, seront deux inscriptions gravées en lettre d'or sur marbre de la hauteur des bas-reliefs et le dédicace du monument, l'une à la gloire du Roy et l'autre à la gloire de messieurs les Estats de Bretagne ; pour chacune cent soixante livres, et pour les deux, y compris la dorure des lettres, la somme de trois cent vingt livres, cy 320 l.

Pour les deux inscriptions, la somme de deux cent livres 200 l.

Pour les deux cartouches en bronze qui seront dans les milieux, où seront l'explication des bas-reliefs, accompagnez de trophéez maritime et autres, la somme de huit cent livres chacunes, et, pour les deux, seize cent livres, cy 1.600 l.

Pour les deux cartouches, la somme de mil livres, cy 1.000 l.

Le total de la somme demandée par Coysevox s'éleva à 45.132 livres. Mais Mansart la réduisit considérablement.

Le total des sommes cy dessuz réduittes et modérées monte ensemble pour le s. Coyzevox conformément aux arresté en marge du présent mémoire, (à) la somme de trente mil livres ; cy 30.000 l.

Nous sousigné, conseiller du Roy, intendant et ordonnateur des bastiments, jardins, arts et manufactures de France, inspecteur général d'iceux et premier architecte de Sa Majesté, sur la réquisition qui nous a esté faicte pour le service du roy par monseigneur le duc de Chaulnes, pair de France, commandeur des ordres du roy, gouverneur des pays et provinces de Bretagne, et de monseigneur l'evesque de Vannes, député desd. Estats pour le clergé, et de Monsieur de Mejusseaume, aussy député desd. Estats, avons veu et examiné le mémoire que ils nous ont donné du sieur Coyzevox, sculpteur ord^re des bastiments du Roy, lequel avons arresté à la marge de chaque article, tous lesquels ensemble, toutte diminution faitte, se trouvent monter à la somme de trente mil livres, tant pour la fourniture de bronze que pour les marbres et façons d'iceux, transport, chargeage et deschargeage et élévation de la figure équestre du Roy sur le pied destail, et posage, et générallement tout ce qui est contenu au présent mémoire, à la réserve de la voiture par eaue qui luy sera fournie et payée par Mrs des Estats, aussy bien que des pilotis et massifs de maçonnerie, tant en fondation que hors d'icelle en toutte l'estendue dudit pied destail, à l'exception des marbres, à quoy ledit sieur Coysevox est obligé, comme il est cydevant dit, et l'exécution des ouvrages, tant pour les bas reliefs qu'autres (qui) seront reglez par nous, soussigné, suivant les desseins et profils que nous en avons donné et donnerons en

ce qu'il reste à faire, ainsy qu'il nous a esté requis par mesd. seigneur et député des Estats. En foy de quoy nous avons signé à Paris ce vingt un may XVIe quatre vingt douze.

MANSART.

Le devis et arresté cydessus a esté, suivant le marché passé devant les notaires souss^s, cejourd'huy vingt trois may XVIe quatre vingt douze, paraphé *ne varietur* au pied de chacun des apostile et des recto de chacun des sept feuillets cy contenus, au quatri^e desquels feuillets verso le second article est rayé comme nul.

Signé : le duc de CHAULNES. DARGOUGES, év. de Vannes, Guy de COETLOGON, REVOL, COYZEVOX, LANGE, et SAVALETE, notaires.

Le marché fut passé deux jours après, 23 mai 1692, en l'hôtel du duc de Chalnes, place Royale. Il est semblable au précédent devis à cela près que les annotations de Mansart y figurent cette fois en style de notaire. Voici le titre de cette pièce que MONTAIGLON n'a point reproduit, puisqu'elle était double emploi avec le *Devis*.

Marché passé devant Savalete, notaire à Paris, entre les députés des Etats à la Cour et le sieur Antoine Coysevox, sculpteur ordinaire des bâtiments du Roy, demeurant aux Gobelins, paroisse Sainte Hipolite, moyennant le somme de trente mil livres pour toutes les fournitures et ouvrages contenus au devis arresté par le sieur Mansart pour le piédestal sur lequel doit estre eslevé la statue équestre de Sa Majesté.

Mais les Etats de Bretagne, après avoir fait marché en 1693 avec « le nommé Estienne m^tre marinier à Paris », pour le transport de la statue à Nantes (voir p. 78), renoncèrent momentanément à la faire venir et elle resta dans l'atelier où Coysevox l'avait retouchée après la fonte, atelier situé derrière la Pitié comme nous le verrons tout à l'heure.

Coysevox dut faire remarquer l'embarras et les frais que lui causaient la garde d'un monument aussi considérable. Les Etats admirent naturellement sa réclamation.

1695. — 31 octobre.

Extrait des procès-verbaux des délibérations des Etats.

Monsieur de Mejusseaume a faict raport de l'examen qu'il a faict, suivant l'ordre des Estats, des mémoires et prétentions du sieur Cosvaux, sculpteur, et du nommé Reuzé, voicturier d'Orléans.

Sur quoy délibéré,

Les Estats ont ordonné que ledit sieur Cosvaux sera payé, tant pour le passé que pour l'advenir, à raison de trois cents livres par an, pour dédommagement du lieu où il faict garder la statue équestre du Roy.

Et ont pareillement ordonné audict Reuzé, voicturier, pour le dédommager de sa perte, n'ayant pas faict la voicture de ladicte statue dans le temps de son marché, une somme de mil livres payée comptant, parceque ledict Reuzé a déclaré moyennant ladicte somme quitter les Estatz de toute recherche.

En 1699, Simon THOMASSIN grava la statue telle qu'elle devait figurer un jour avec son piédestal. Nous donnons ici la reproduction de cette planche assez médiocre, mais qui constitue le document iconographique le plus exact que nous connaissions actuellement sur l'œuvre de Coysevox.

Celui-ci cependant se plaignit au Roi des lenteurs mises par les Etats de Bretagne à lui payer les sommes lui restant dues.

1709. — 11 décembre.

Extrait des procès-verbaux des délibérations des Etats.

Monsieur le procureur général sindic a remonstré que le sieur Coesvaux, sculteur ordinaire des bastiments du Roy, a fait représenter à Sa Majesté qu'en exécution du marché passé entre luy et messieurs les députés des Etats à la cour, le 23 may 1692, il luy est deu de reste la somme de sept mil quatre cens livres, sur laquelle il offre de tenir en surséance celle de cinq mil trois cens livres pour plusieurs ouvrages dont la dépense ne se fera que lorsque l'on posera la statue équestre du Roy ; que l'intention de Sa Majesté est que les Estats fassent fonds en la présente assemblée de deux mil cent livres restans, lequel payement ne doit souffrir aucune difficulté les ouvrages pour les quels elle luy est deüe estant achevés depuis plusieurs années.

(Suit l'ordonnancement de la somme).

Mais la statue restait toujours à Paris dans l'atelier de Coysevox et, en 1706, Germain BRICE la signale parmi les curiosités de la capitale.

« Derrière la Pitié, dans un attelier qui appartient au même Maître (*Coysevox*), on doit aller « voir le cheval de bronze fait pour les Etats de Bretagne. Le Roy est représenté à cheval, habiller « à l'Antique, dans une attitude noble et grande, et cette figure équestre a été la première que l'on « ait jettée en France de cette grandeur ; les bas-reliefs, aussi de bronze destinez pour le Piédestal « sont d'un grand travail, dans lesquels on remarque une variété de sujets sans confusion, qui fait « plaisir à examiner, parce que l'on y distingue plusieurs personnes de marque, que l'on reconnaît « sans peine dans leur air naturel. » (*Descr. de Paris*, 1706, p. 114).

Enfin, en 1713, il sembla que cette longue attente allait cesser. Par délibération du 13 novembre 1713, les Etats ordonnèrent, sous le bon plaisir de Sa Majesté, que la statue serait placée à Rennes, après avoir écarté Nantes, Saint-Malo et les autres villes bretonnes qui se disputaient l'honneur de posséder l'effigie du Roi.

On écrivit à Coysevox de se procurer les moyens de transport nécessaires.

Mémoire de COYZEVOX à Monsieur de VALINCOUR au sujet de la statue équestre de Messieurs les Etats de Bretaigne.

Pour réponse à la lettre qu'il a plû à Monsieur de Vallincour de m'escrire du 29 novembre de la présente année 1713.

J'auray l'honneur de luy expliquer, en forme de mémoire, qu'en l'année 1693 Messieurs les Estats de Bretagne firent marché avecq le nommé Estienne Pesé, marinier à Paris, moyennant la somme de 2.000 liv., pour embarquer, conduire et débarquer de la Seine jusqu'à Nantes, la statue equestre du Roy, marbres, bas reliefs de bronze, trophées, et tout ce qui compose ce grand ouvrage, Ce marinier est mort à présent.

Sur l'ordre que Monsieur de Vallincour me donne d'en chercher, j'en trouve deux : l'un nommé Louis le Jeune, l'aultre nommé Louis Coulon, lesquels, après avoir considéré la statue et ce qui en dépend, veulent bien entreprendre de la conduire jusqu'à Nantes, mais ils demandent la somme de 4.000 liv. à cause de l'enchérissement de toutes choses.

Quant aux moyens de la faire passer de la Scine par les pertuis dans la Loire, et de là à Nantes, j'auray l'honneur de dire à Monsieur que tout ce qui concerne la conduitte par eau est l'affaire des mariniers et la suitte de leur marché avecq Messieurs les Estats ; je suis uniquement obligé par mon marché avecq Mrs les Etats de faire conduire la statue de mon attelier dans le batteau et de la décharger du batteau à Nantes, quand elle sera arrivé, et l'y poser.

Il est encore à considérer que M^rs les Etats sont obligés par mon marché de faire à leurs dépens le massif qui est le fondement qui doit porter le tout, et que je dois seulement le revestir des marbres et bronzes qui sont tous prets. Il faut encor observer qu'il seroit à propos de commencer dès à présent ce massif afin qu'il soit plus solide.

Je suplie monsieur de Vallincour de faire attention que, comme toutes choses, sont changés et encheries depuis l'an 1693, le marché que j'ay fait avecq M^rs. les Etats pour conduire cet ouvrage au batteau, le débarquer du dit batteau à Nantes et le poser à Nantes comme le marché le porte, ce marché, dis-je, ne peut plus subsister au même prix, attendu que, par l'enchérissement de touttes choses, il n'en coustera le double.

Mais comme vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que la ditte statue doit estre posé à Rennes et non plus à Nantes, ce qui change la nature du premier projet et de nos conventions, c'est à M^rs. les Etats à prendre les mesures pour la faire embarquer à Nantes sur un vaisseau par mer, la faire débarquer du vaisseau et la rembarquer sur un batteau pour être conduite par la rivière de Lardon (*Redon*) à Rennes si la rivière est navigable, la faire débarquer de ce batteau pour être conduitte dans la place et posé sur le massif où elle doit estre.

Comme ce changement emporte un nouveau projet, d'autres difficultés, d'autres depences, et par conséquent un nouveau marché avecq moy, il est à propos de scavoir les intentions, les projets et les propositions de messieurs les Etats oultre celuy qu'ils auront à faire avecq les mariniers.

Il est à propos de consulter M. de Cotte sur ce massif, et il est temps de le commencer afin qu'il soit rassis.

Il joignit sans doute à cette lettre, le document suivant qui n'est pas daté.

Mémoire pour Antoine Coisevox présenté à nosseigneurs les députez des Etats de Bretagne sur le transport qu'il convient de faire de la figure équestre du roy en bronze, marbres et bas reliefs et de tout ce qui en dépend.

1° Ledit Antoine COISEVOX sera obligé de faire faire des ouvertures tant dans le mur de son attelier que sur la couverture et charpente qui est sur led. ouvrage.

2° Il aura besoin de plusieurs forces mouvantes, de quantité de poultres, solives et planches, et de beaucoup de monde pour conduire le tout dans les batteaux pour l'embarquer et le débarquer.

L'ancien marché pour lesd. transports étoient fait, pour l'embarquer et le débarquer, à 3.500 l., pour le regard dud. sieur Coisevox ; mais ce marché fait en 1692 ne peut subsister, attendu que tout est renchéri du triple ; ainsi il demande :

Primo, pour le transport de son attelier au batteau desd. ouvrages, une somme de quatre mille cinq cens livres, cy 4.500 l.

2° Pour le débarquement et le transport dans la place de Nantes qui sera destinée la somme de trois mille livres, cy 3.000 l.

3° Que messieurs les Etats fassent préparer une place de douze ou quinze toises en quarré, fermée, pour recevoir led. ouvrage et en décharger led. Coisevox lorsqu'il l'aura débarqué à Nantes ; la place doit être au moins de douze ou quinze toises en quarré.

4° Led. Coisevox a fait des bordures de bronze pour les bas reliefs par l'ordre de M. Mansard, laîant jugé convenable pour détacher lesdits bas reliefs du marbre par un filet d'or mat, que l'on fera dorer, quand tout sera posé ; ces bordures n'aîant pas été comprises dans son marché, il demande pour lesd. bordures, tant pour le bronze que pour la façon, la somme de six cens livres, cy 600 l.

Plus led. Coisevox a achetté deux grosses pierres de sept pieds de long, de la largeur du cheval, pour couronner tout le massif et poser le cheval dessus, ce qui n'est pas compris dans son marché, d'autant que les Etats doivent faire le massif à leurs dépens ; ainsi il demande pour ces deux pierres cent cinquante livres, cy 150 l.

Au surplus il demande les mille livres que nosseigneurs des Etats luy ont accordé pour le dédommager en partie des grosses réparations qu'il a été obligé de faire pour l'entretien, conservation et soutient dudit ouvrage pendant l'espace de vingt cinq ans, cy 1.000 l.

Le total du présent mémoire se monte à la somme de huit mille sept cens cinquante livres, cy 8.750 l.

En quoy n'est pas compris l'élévation et pose dudit ouvrage. Ledit Coisevox demande un nouveau marché.

« Le marché fut fait le 22 juin 1715, par acte au rapport de Me Lefeuvre, notaire à Paris « Les réclamations de Coysevox contenues dans le mémoire précédent furent toutes admises, mais « le chiffre en fut réduit à 6.000 livres, payables, moitié à la volonté de Coysevox, moitié après le « débarquement de la statue à Nantes. Les Etats tenus à Saint-Brieuc en 1715, approuvèrent dans « leur séance du 26 décembre le marché précédent. »

Nous croyons bon de donner l'état des diverses parties qui composaient l'ensemble du monument au moment de son départ de Paris, le 11 juillet 1715.

Etat des marbres et bronzes qui composent la figure équestre du Roy, pour nosseigneurs les Estats de Bretagne, ensemble des bas reliefs et pied d'estal de laditte figure qui ont esté livrés et mis dans les batteaux des nommés Antoine Hyver et Louis Coulon, par l'ordre et suivant le marché que les deputés de nosseigneurs les Estats de Bretagne ont fait avec eux ; par Antoine Coysevox, sculpteur ordinaire du Roy et ancien directeur et recteur de l'Académie royalle de sculpture et peinture, le tout en bon estat, et ainsi qu'il est marqué cy après.

Primo, dans un batteau, appartenant à Louis Coulon, il y a trente cinq pièces de marbres taillés, servant au pied d'estal de lad. figure.

Secondement dans un autre batteau appartenant audit Louis Coulon, il y a trois pièces de marbre taillés, deux grosses pierres dures pour le dessus du massif, la figure du roy, et deux grands bas reliefs de bronze, quatre cartouches de bronze, et huit pièces de bronze, servant de bordure aux bas reliefs, scavoir quatre grandes et quatre petites, le tout en bon estat, et neanmoins il manque sept glans à la housse de la scelle, un gland aux armes, deux feuilles aux cartouches, qui s'appliquent séparément et que ledit COYSEVOX fournira.

Troisièmement, dans le premier batteau de Antoine Hyver il y a trente deux pièces de marbre taillés.

Quatrièmement, dans le second batteau dudit Antoine Hyver il y a le cheval de bronze, trois pièces de marbres taillés, une grande quaisse où sont les deux tables de marbre noir pour faire les inscriptions ; plus, dans le même batteau du dit Hyver il y a une autre quaisse où il y a dedans cent vingt six pièces de bronze, tant crampons, bride, mors et épée, avec la chaine et oupes.

Nous soussignés recognoissons que le sieur Antoine COYZEVOX nous a remis et livrés les ouvrages et pièces cy dessus, et de l'autre part, et nous obligeons solidairement à les rendre au même estat à Nantes, ainsy qu'il est porté dans le marché que nous avons fait avec nosseigneurs les Estats de Bretagne, par leurs députés. En foy de quoy nous avons signé. Fait triple, scavoir un pour le sieur Antoine COYZEVOX, un pour Antoine HYVER, et un autre pour Louis COULON, et le présent pour estre remis à nosseigneurs les Estats de Bretagne.

A Paris, ce onze juillet mil sept cent quinze.

COYSEVOX, Louis COULON, Antoine HYVER.

Pour nosseigneurs les Etats de Bretagne.

La lettre suivante, dont la suscription a disparu, est sans doute adressée au procureur général syndic des Etats. La statue était arrivée à Nantes le 28 octobre.

Paris, ce 26 décembre 1715.

Monsieur,

J'ay fait faire le débarquement de la statue équestre du roy et de tout en ce qui en depend sur le quay de la Bourse à Nantes, comme j'y estois obligé. L'ouvrage a esté conservé et livré sain et entier et en bon estat, malgré les risques de l'embarquement et débarquement comme il paroist par le certificat que M. de Laurentin en a donné et dont je vous envoye cy joint une copie. Cependant monsieur de Montaran m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il ne pouvoit pas me payer les mille livres, qui me sont deus de reste sur ce marché, sans un ordre de nosseigneurs les Estats de Bretagne, et la raison qu'il m'en donne est fondée sur ce que monsieur de Laurencin dans le certificat qu'il m'a donné a marqué qu'il y avoit dix petites écornures dans le marbre blanc et qu'il marque mesme estre de peu de conséquence ; j'ay recours à vous, Monsieur, pour vous prier de vouloir bien présenter à nosseigneurs les Estats de Bretagne la requeste cy jointe par laquelle je leur demande qu'ils ayent la bonté d'ordonner que je sois payé des mille livres qui me sont deus. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien me rendre ce service, quand aux écornures dont M. de Laurencin parle dans ce certificats, ce ne sont que des egrenures de peu de conséquence, comme M. de Laurencin le marque luy-même, et je puis vous assurer que, lorsque l'ouvrage sera mis en place, ces égrenures se trouveront en dedans du massif ou en des endroits où elles ne paroistront jamais, et d'ailleurs c'est si peu de chose que elles ne vont pas chacune à une ligne ou plus. C'est étonnant même, Monsieur, que depuis près de vingt-cinq ans que j'ay esté chargé du soin de conserver cet ouvrage, et de le transporter à Nantes, qu'il y soit arrivé en aussi bon estat. Ainsy, Monsieur, j'espère que Nosseigneurs les Estats me rendront justice, si vous voulés bien leur représenter et appuyer mes raisons ; c'est une obligation nouvelle que je vous auray.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur.

COYZEVOX.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire un mot de réponse. Mon adresse est rue du Chantre près le Louvre.

Pour exécuter vos ordres j'ay fait partir mes gens dans le temps que vous me le marquattes, et ils ont esté deux mois à Nantes trop tost, ce qui m'a cousté beaucoup. Si vous aviés la bonté de le représenter à Nosseigneurs les Estats, je devrois avoir quelque récompense pour m'en dédommager.

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette lettre comme nous ignorons pourquoi ce monument, arrivé à Nantes, y resta entreposé jusqu'en 1720, au lieu d'être transporté à Rennes où, nous l'avons vu (p. 81), les Etats avaient, en 1713, décidé de l'ériger. Sans aucun doute la municipalité de Nantes faisait tout son possible pour conserver définitivement la statue, le document suivant en fait foi :

Au maréchal d'Estrées, gouverneur de Bretagne,

A Nantes, le 1er octobre 1720.

Monseigneur,

Pendant vostre séjour à Nantes vous avez reconnu qu'il seroit plus convenable de placer dans cette ville la statue equestre du feu roy que dans aucune autre ville de la province. J'attendray vos ordres, monseigneur, pour faire prendre sur ce sujet une délibération à la communauté de la ville, par forme de requeste aux Estats, si vous le jugez à propos. J'ay attendu, monseigneur, qu'ils fussent libres de leurs principales affaires avant d'entamer celle dont il s'agit, qui ne peut manquer de réussir, si vous voulez bien l'honorer de vostre protection.

Je suis avec un très profons respect, etc.

MELLIER.



Le Couturier, Phot. *Musée de Rennes.*

55. — BAS-RELIEF DE LA STATUE DE LOUIS XIV A RENNES. (1692-1693).



Le Couturier, Phot. Musée de Rennes.

56. BAS-RELIEF DE LA STATUE DE LOUIS XIV A RENNES. (1692-1693)

En effet, quelques jours après, Mellier, maire de Nantes, provoquait la délibération suivante de la Municipalité de cette ville :

Extrait des registres du greffe de l'hôtel de ville de Nantes.

Du dimanche 6 octobre 1720, environ les dix heures du matin ;

Au bureau de la Maison commune de la ville de Nantes où présidoit Monsieur Mellier, maire, presens messieurs Perissel, le Prieur et Gellée, conseillers-magistrats-echevins.

Par deliberation du Bureau, sur ce ouy monsieur Gellée, conseiller-magistrat-échevin, faisant les fonctions de procureur-syndic de cette ville et communauté, a été arreté d'un commun avis que les deputez d'icelle aux Etats representeront incessamment à Nosseigneurs desdits Etats qu'il seroit à propos qu'il leur plaise de faire eriger en cette ville la statue equestre du feu Roy de très glorieuse mémoire, en tel lieu et de la manière que nosdits Seigneurs des Etats aviseront, par ceux de Messieurs les commissaires qu'il leur plaira de nommer pour en faire leur rapport, et régler la depense qu'il conviendra faire des deniers de nosdits Seigneurs des Etats à cet effet, en sorte qu'un monument aussi précieux ne reste pas davantage enseveli sous l'hangard où il a été déposé sur le port au vin de cette ville, et que les sujets du Roy et les étrangers, que le commerce engage de venir à Nantes, ne soient plus privez de la satisfaction de contempler une marque aussi éclatante et aussi durable du zèle de nosdits Seigneurs des Etats à cet égard.

Signé : MELLIER, maire.

Et plus bas signé :

RECOMMENCÉ.

La pièce qu'on vient de lire se trouve dans un très curieux et rare recueil, publié aux frais de la famille de Mellier et à l'honneur de l'administration de leur parent :

Arrêts, ordonnances, règlements et délibérations expédiées sur les principales affaires de la ville et communauté de Nantes, pendant les deux premières années, commencées le 1er *juillet* 1720, *de la Mairie de M. Mellier, général des finances en Bretagne, chevalier des ordres du roy, etc., maire et colonel de la milice bourgeoise, et président du bureau de santé de ladite ville. A Nantes chez N. Verger,* 1723-31, (in-8, t. I, 1723, p. 161).

Cet ouvrage contient, en outre, des lettres de Mellier à l'évêque de Nantes et à l'Intendant pour les intéresser à son projet.

De plus, il fit imprimer la requête suivante (Pet. in-folio de 2 p. tiré à 200 exemplaires).

A Nosseigneurs des Etats de la province de Bretagne.

La communauté de Nantes vous supplie, Nosseigneurs, de faire ériger dans cette ville la statue équestre du feu Roy, de très-glorieuse mémoire, en tel lieu et de la manière que vous aviserez, par messieurs les commissaires qu'il vous plaira de nommer pour en faire leur rapport, et pour régler la dépense que vous êtes supliez, Nosseigneurs, de faire de vos deniers à cet effet, afin qu'un monument aussi précieux ne reste pas enseveli sous le hangard où il a esté déposé sur le port au vin de cette ville, et que les sujets du Roy et les estrangers que le commerce engage de venir à Nantes, ne soient pas privez de la satisfaction de contempler une marque aussi éclatante et aussi durable de votre zèle à cet égard.

6 octobre 1720.

Le maréchal d'Estrées semble d'ailleurs avoir pris à cœur l'aboutissement de ce projet. Une lettre que lui écrivit Mellier prouve que les Etats devaient être fortement travaillés en ce sens par le gouverneur et que celui-ci s'étonnait de leur peu d'empressement à acquiescer à ses désirs.

Au maréchal d'Estrée,
A Nantes, le 11 octobre 1720.

Monseigneur,

J'ay reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 8e et 9e de ce mois, au sujet de l'érection de la statue équestre du feu Roy dans cette ville.

Permettez-moy, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous observer que je connois à fond la disposition des esprits de Messieurs des Estats à l'égard des ouvrages publics. Ce n'est point la despence qui les estonne dans ce genre, et qui les rend si difficile. Il ne s'agit que de la fonction de faire dresser des devis et marchez, soit par eux mesmes, soit par leurs commissaires ; et, comme la despence qui s'offre n'est pas des plus urgentes, je suis persuadé sous vostre bon plaisir, Monseigneur, qu'il est très à propos de leur laisser envoyer des commissaires pour concerter avec la communauté : 1° dans quel lieu cette statue peut estre élevée à Nantes ; 2° quelle sera la despence convenable à cest égard.

En procédant à ces opérations, nous nous proposons de charger les mémoires de leurs commissaires des raisons les plus fortes pour les engager à se déterminer à cet ouvrage ; car, pour ce qui est de leur offrir de nous en charger moyennant une somme de 40 ou 50m liv., nous ne pouvons faire d'abord une semblable proposition, sans sçavoir dans quel endroit de cette ville les Estats auront résolu de la placer. Par exemple, je suis persuadé, Monseigneur, que cette somme suffira, si on place ce monument sur le port au vin. Il n'en sera pas de mesme, si on persiste dans l'ancien plan qui avoit été pris pour le mettre à la Saulsaye (*île Faydeau*). En tout cas, la communauté ne pourroit prendre aucun party, ni s'engager, sans y estre préalablement authorisée.

Je suis avec un très profond respect, etc...

MELLIER.

Mellier pouvait avoir bon espoir, une autre précieuse adhésion lui arrivant en même temps:

Copie de la lettre écrite à Ancenis le onze octobre mil sept cent vingt par monsieur de Brou à monsieur Mellier.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 7 de ce mois, et copie de la délibération de votre communauté, pour engager les Etats à ériger dans une des places de votre ville la statue équestre du feu Roy. J'apuyeray en tout ce qui dependra de moy la demande que vos deputez en feront à l'assemblée. Je souhaite qu'ils trouvent les esprits bien disposez. Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : DE BROU.

(*Arrêts... sur les principales affaires de la ville de Nantes pendant les deux premières années de la mairie de M. Mellier*, tome I, p. 162).

Mais, en 1721, un incendie détruisit la plus grande partie de la ville de Rennes, et nécessita sa reconstruction sur un plan nouveau comprenant deux grandes places. Cette ville se fit un titre de son désastre pour demander au Roi et au comte de Toulouse, nouveau gouverneur de Bretagne, que sur l'une de ces places fût enfin érigée la malheureuse statue, ce qu'elle obtint par un arrêt du Conseil du 1er février 1724.

En 1726, la statue était encore à Nantes, attendant l'achèvement des maisons qui bordaient la place.

Le 8 février, il y fut, en effet, dressé procès-verbal de l'état dans lequel elle était, le même d'ailleurs, qu'à son départ de Paris.

Elle fut enfin érigée à Rennes, sur la place du Palais, le 6 juillet 1726 et l'on peut consulter, sur la cérémonie, l'*Histoire de Rennes*, de MAILLET (1845, p. 358 et 359).

Un souvenir de cette fête nous a été conservé par une gravure assez rare avec cette légende : « Elévation perspective de la nouvelle place du Palais de Rennes, construite et reformée sur les « desseins de M. Gabriel, premier architecte du roi, sous la direction des sieurs Abeille, le Mousseux « et Huguet, ingénieurs ; la véritable représentation de la fête qui s'est passée lors de l'élévation « et dédicace de la statue équestre du roi Louis XIV posée par le sieur Chevalier, entrepreneur, « le 6 juillet 1726, le corps de la ville présent et les 15 compagnies de milices bourgeoises sous les « armes, dessigné et dédié à son altesse sérénissime monseigneur le comte de Toulouse, prince du « sang, amiral de France, gouverneur de Bretagne, par son très humble et très obéissant serviteur « Huguet. — A Paris chez le sieur Desrochers, graveur du roi, rue du Foin, près la rue Saint-Jacques Milcent, sculpt. »

Nous n'avons pas cru devoir reproduire cette gravure, interprétation un peu sèche d'un dessin lavé d'aquarelle et rehaussé de gouache, appartenant à M. Félix Doistau et prêté par lui au *Musée des Arts Décoratifs*. MILCENT a fortement élargi sa gravure, dans le but sans doute, d'aérer une composition à la vérité un peu confuse, mais pleine de détails charmants que le burin n'a pas su rendre. La statue elle-même, ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur notre **planche 89** *bis*, n'est que le prétexte de la fête et a été très négligée par le dessinateur, aussi bien que par le graveur.

Il faut ajouter que les manuscrits du président de Robien offrent un bon dessein de la statue et de son piédestal, fait en 1725 par l'architecte Huguet.

« Coysevox, mort le 20 (*erreur, c'est le* 10) octobre 1720, n'avait été pour rien dans la cons- « truction du piédestal ; il est probable qu'il y aurait pris plus de soin et que, s'il eût surveillé et « son édification et la pose de la statue, on n'aurait pas eu à s'occuper de redresser celle-ci, qui n'avait « pas été scellée d'aplomb sur le massif de maçonnerie. Le fait avait été constaté dans des procès- « verbaux, mais nul n'osait y porter remède. On profita d'un voyage que fit Gabriel à Rennes, en « octobre 1727, pour le prier de visiter le monument. Le célèbre architecte, après avoir exposé à la « commission des Etats le détail des opérations auxquelles il s'était livré, et la difficulté de démonter « la statue, demande « qu'on consulte les sieurs Coustou, excellents sculpteurs, neveux du sieur « Coesvaux, qui a fait la statue, et même qu'on fasse venir à Rennes l'un d'eux pour estre présent « et donner son avis lorsqu'on sera déterminé à réformer ce deffaut. » Les choses en restèrent là ; « mais, en mars 1731, les vices d'un posage défectueux devinrent plus évidents ; les marbres du « piédestal éclataient et sortaient de leurs places. Alors, en réponse à un procès-verbal de l'archi- « tecte Gerbier Deforges, Gabriel envoya aux Etats un long mémoire, daté de Versailles du 30 mars « 1731, et dans lequel il indiquait les moyens de remédier aux accidents qui s'étaient manifestés. »

Après tant de vicissitudes, l'œuvre de Coysevox semblait avoir enfin trouvé sa place définitive. La Révolution la détruisit comme tant d'autres effigies royales et voici le passage que MAILLET consacre à cette destruction dans l'*Histoire de Rennes* déjà citée.

« Sur ces entrefaites, des commissaires du pouvoir exécutif arrivèrent à Rennes. C'étaient « des délégués du Conseil souverain entre les mains desquels la Législative avait abdiqué une partie « de ses pouvoirs dès le 14 août (1792) ; ils avaient été envoyés de Paris dans les départements « pour

« y accélérer toutes les mesures propres à sauver la patrie. » Parmi celles qui furent prises en cette « circonstance, il ne faut pas omettre de citer l'enlèvement du cheval de bronze élevé sur la place « du Palais. Déjà les statues de Louis XIV et de Louis XV avaient été transférées dans l'église Saint-« Gervais. Le cheval, resté seul, devait être converti en canons mais l'ordre ne fut pas exécuté main-« tenant. » (P. 451).

Aux citoyens administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 9 avril, l'an II de la République.

Citoyens,

La statue d'un despote souillait le sol de la liberté ; une partie de ce monument, le simulacre du tiran est déjà disparue : mais son cheval reste encore, et semble attendre un successeur.

La société des Républicains de Rennes, indignés des idées que leur rappellent ces monuments infâmes de l'esclavage et de la tirannie, en demandent la destruction totale dans la place de l'Egalité.

Ils demandent en outre qu'au même endroit soit élevé une piramide consacrée à recevoir les noms de ceux de leurs concitoyens, habitants de cette ville, qui sont morts pour la patrie et particulièrement ceux qui ont péri en combattant les rebelles.

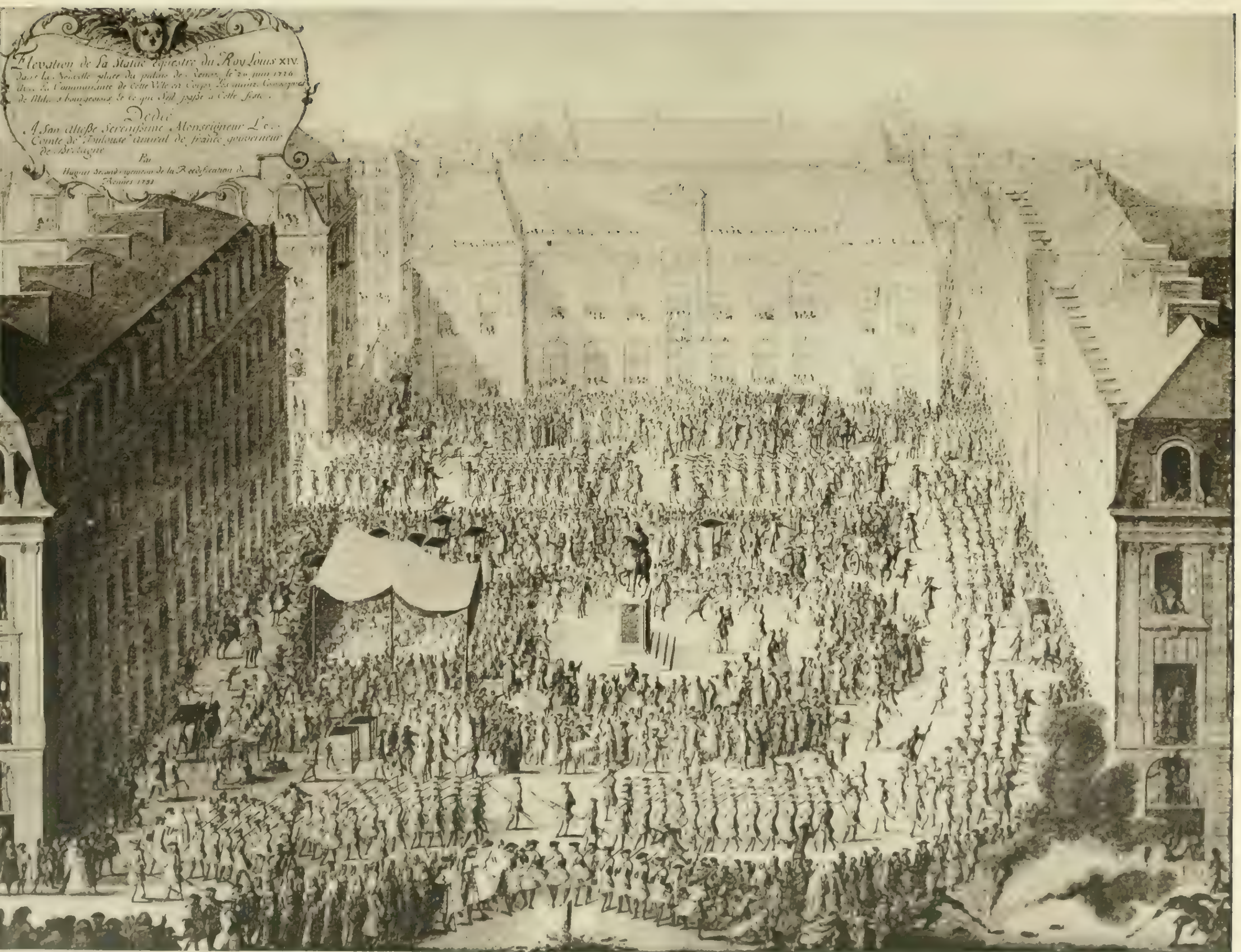
Les circonstances où nous nous trouvons, la nécessité de former enfin l'esprit public exigent impérieusement ces mesures.

Suivent les signatures.

Cette pétition, qui manque dans MAILLET, est donnée par MONTAIGLON dans les *Archives de l'Art français* (t. IX, p. 262).

« Sur cette pétition des amis de la République, dans la société populaire, la municipalité « arrêta de faire enlever le cheval de bronze de la place de l'Egalité et d'y élever une pyramide en « marbre avec cette inscription : « Aux mânes des défenseurs de la « République ». Les citoyens « Veillon, Leroux et Binet furent chargés de l'exécution. Le transport seul du cheval fut effectué « au cimetière Saint-Germain. Le piédestal demeura encore debout quelque temps avec ses bas « reliefs. Bientôt, et après l'arrivée de Carrier à Rennes, l'administration municipale fit briser les « statues entassées au cimetière Saint-Germain. Plus tard en 1794, un nommé Remacly, membre « du tribunal militaire, longtemps séant à Rennes, et qui s'était transporté à Antrain pour juger « les Vendéens, fut enterré au pied de l'arbre de la Liberté sur la place de l'Egalité. Nous devons « noter, à l'occasion de la fête funéraire, que, quelques jours, après, un membre de la société populaire « vint déposer au conseil de la commune les deux plaques trouvées, dit-il, dans les fouilles faites « sur la place de l'Egalité pour la plantation de l'arbre et contenant des inscriptions dont il n'a pas « été jugé nécessaire de faire état. On n'était guère archéologue ni historien alors. Les plaques, « sans doute curieuses pour l'histoire de notre ville, furent envoyées à l'Arsenal pour servir à la « fabrication des armes comme les débris du cheval de bronze, auquel elles avaient probablement « rapport. »

De tout ce magnifique monument il ne subsiste aujourd'hui que deux grands bas reliefs de bronze conservés au Musée de Rennes, et que nous avons pu reproduire, grâce à la très grande obligeance du Conservateur, M. Ronsin, qui les a fait transporter dans un emplacement mieux en lumière et plus digne d'eux que celui dans lequel ils se trouvaient jusqu'à présent.



Giraudon, Phot. — App. à M. Jules Doistau, Paris

INAUGURATION DE LA STATUE DE LOUIS XIV A RENNES (D[illegible])

Voir aussi :

DEMÉNIEUX, *Antoine Coysevox*, p. 61 et 62.

DU SEIGNEUR (Jean), *Coysevox et ses ouvrages*, dans la *Rev. Univ. des Arts*, 1855, t. I, p. 49.

FERMEL'HUIS, *Eloge funèbre*, p. 12, dit à propos de cette statue :

« On reconnoitra les soins assidus qu'il prenoit pour découvrir les beautez de la nature dans « les prodigieuses études qu'il fit pour la figure en bronze du Roi Louis XIV qui luy fut ordonnée « en 1689 pour les Etats de Bretagne. Il eut attention non seulement de se faire amener seize ou « dix-sept des plus beaux chevaux des écuries du Roy, pour réunir dans le sien des beautez qui se « trouvoient dispersées entr'eux ; mais plusieurs des plus habiles écuyers m'ont rendu témoignage « qu'il les avoit consulté plusieurs fois pour profiter de leurs avis, tant sur les plus beaux mouvements « des chevaux, que sur les attitudes les plus nobles de ceux qui les montent. Car il étoit docile avec « beaucoup de lumières. Il poussa encore plus loin cette étude, par la dissection de plusieurs parties « de chevaux, pour y développer les ressorts des os et des muscles, afin de ne rien produire qui ne « fût fondé sur des principes certains. »

JOUIN (Henry), *Antoine Coysevox*, n°s 198 et 199, p. 218.

LAMI (Stanislas), *Dict. des sculpteurs français sous Louis XIV*, p. 131.

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages de quelques académiciens, t. II, p. 35 et 36.

Reproductions :

Dans GONSE, *Ouvrage cité*, p. 312.